

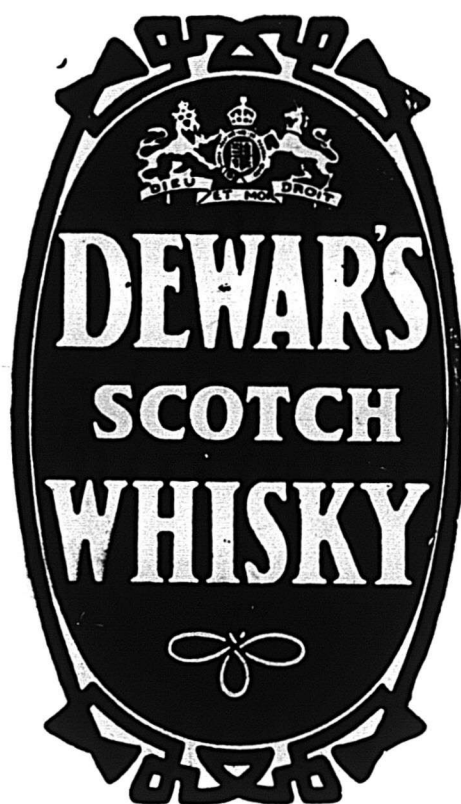
LE PRIX COURANT



Fondé en 1887.

MONTREAL, VENDREDI, LE 6 FEVRIER 1914

Vol. XLVII.—No 6



**L'article qui procure
les plus fortes
ventes.**

en vente partout

J. M. DOUGLAS & CO., MONTREAL.

Agents Canadiens.

MAISON FONDÉE EN 1857.

Desirez-vous Augmenter Votre Chiffre d'Affaires?

Tout homme actif, quel que soit son genre de Commerce, doit rechercher les moyens de le rendre chaque jour **MEILLEUR**. Le meilleur moyen d'obtenir ce résultat, c'est d'attirer et de retenir la clientèle en tenant des marchandises de tout premier ordre. En tenant et
 ∴ ∴ recommandant les ∴ ∴



ESSENCES CULINAIRES

ET

VERNIS A CHAUSSURES

DE

: : **J O N A S** : :



vous êtes en mesure d'offrir à vos clients des articles établis pour créer une bonne impression en faveur de votre magasin, parce qu'ils donnent toujours des résultats satisfaisants. Ils sont le prototype de l'excellence et sont toujours hautement appréciés. ∴ ∴ ∴

Si vous voulez attirer et retenir la clientèle, vendez les

PRODUITS DE

HENRI JONAS & CIE

FABRICANTS.

Maison Fondée en 1870.

389 et 391 rue St-Paul, - - - Montréal.

Avec les Produits de la Dominion Canners dans votre ligne de tir, vous pouvez frapper droit au but pour le commerce de restaurants et hôtels.

L'épicier progressiste, avec un bon stock de produits de haute qualité, est toujours apte à un plus grand commerce. Il ne s'arrête pas au commerce régulier du ménage, mais il organise ses forces de vente et attire à lui le commerce des hôtels, restaurants et pensions. Il vend de plus grandes quantités de marchandises et a moins de dépenses pour les tenir, ceci réduisant ses dépenses extra.

Les Produits de la Dominion Canners

sont notés pour leur excellente qualité. Ils se vendent aux prix les plus raisonnables et sont une garantie de satisfaction. Avec ceux-ci dans votre ligne de tir, vous êtes assuré d'avoir de plus grandes ventes et de meilleurs profits.

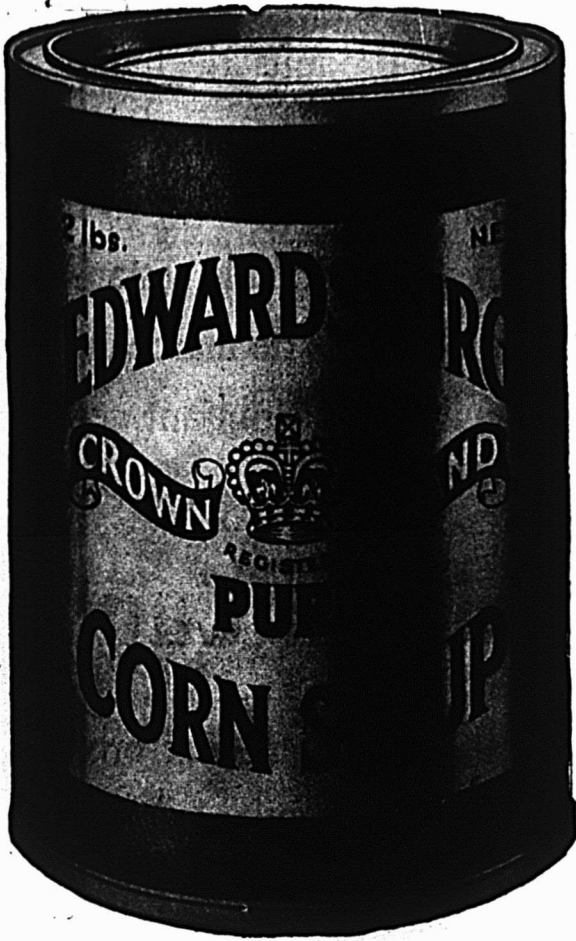
Dominion Canners, Limited

HAMILTON,

CANADA.



POURQUOI PERDRE DES VENTES?



Les épiciers qui tiennent “Le Sirop de Blé d’Inde Marque Crown” disent qu’ils vendent le double de cette marque que de tout autre sirop—et que la demande augmente toujours.

La raison est facile à trouver.

Le Sirop de Blé d’Inde Marque CROWN

trouve un placement permanent dans le ménage à cause de sa délicatesse comme sirop de table—bon pour les enfants et un grand secours dans les besoins culinaires.

Faites un étalage de la “Marque Crown” et surveillez la hausse de vos ventes.

Nous vous expédierons vos commandes promptement.

THE CANADA STRACH COMPANY LIMITED

Manufacturiers des Marques EDWARDSBURG.

Usines : Cardinal et Brandford.

PRIX COURANTS

Dans la liste qui suit, sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractère noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

WALTER BAKER & CO., LTD.



Registered Trade-Mark

La lb.
 Chocolat, Prime No 1, bte 12 lbs., pains de ½ lb. et ¼ lb. 0.34
 Chocolat à la Vanille, bte de 6 lbs. 0.44
 German's Sweet, ½ s. et ¼ bte de 6 lbs. 0.26
 Breakfast Cocoa, bte de 1/5, ¼, ½, 1 s., 12 lbs. to box et 5 lbs. tins. 0.39
 Chocolat sucré, cinquième bte 6 lbs. pains de 1/5 lb. 0.21
 Chocolat sucré, Caracas, bte de 6 lbs. 0.32
 Falcon Cocoa (Soda chaud ou froid), btes de 12 lbs., 1 lb. tins. 0.34

Caracas Tablets, cartons de 5c, 40 cartons par boîte 1.25
 Chocolat sucré, Auto, bte de 6 lbs. 0.32
 Ces prix sont F.O.B. Montréal.

BRODIE & HARVIE, LIMITED.

Farines préparées de Brodie La doz.
 Red XXX ppts de 6 lbs. 3.10
 Red XXX ppts de 3 lbs. 1.60
 Crescent ppts de 6 lbs. 2.90
 Crescent ppts de 3 lbs. 1.50
 Superb ppts de 6 lbs. 2.70
 Superb ppts de 3 lbs. 1.40

Buckwheat ppts de 3 lbs. 1.60
 Buckwheat ppts de 6 lbs. 3.10
 Griddle-Cake ppts de 6 lbs. 3.10
 Griddle-Cake ppts de 3 lbs. 1.60
 Cartons contenant ½ doz. paquets de 6 lbs. ou 1 doz. paquets 3 lbs., sans charge extra.

L. CHAPUT, FILS & CIE,

Montréal.

Thé Noir Ceylan "Owl"
La lb.
 No 5, 1 lb. 30 lbs. par cse 20c
 No 5, ½ lb. 30 lbs. par cse 21c
 No 10, 1 lb. 30 lbs. par cse 26c
 No 10, ½ lb. 30 lbs. par cse 27c
 No 15, 1 lb. 30 lbs. par cse 32c
 No 15, ½ lb. 30 lbs. par cse 33c
 No 30, 1 lb. 30 lbs. par cse 40c
 No 30, ½ lb. 30 lbs. par cse 41c
Thé Vert Ceylan "Owl"
La lb.
 No 5, 1 lb. 30 lbs. par cse 20c
 No 5, ½ lb. 30 lbs. par cse 21c
 No 10, 1 s. 30 lbs. par cse 26c
 No 10, ½ s. 30 lbs. par cse 27c

CHURCH & DWIGHT

Soda Cow Brand



Caisse, 60 paquets de 1 lb., \$3.00.
 Caisse, 120 paquets de ½ lb., \$3.00.
 Caisse, 30 ppts 1 lb. et 60 ppts ½ lb., \$3.00.

Caisse de paquets de 5c, contenant 96 paquets, \$3.00.

WILLIAM CLARK

Montréal

Conserves

La doz.

Viandes assorties	18	2.40
Compressed Corned Beef	18	2.40
Compressed Corned Beef	28	4.30
Lunch Ham	18	2.40
Lunch Ham	28	3.50
Ready Lunch Beef	18 \$2.40	28 4.30
Geneva Sausage	18 2.50	28 4.25
English Brown	18 2.10	28 3.75
Boneless Pigs Feet	18 2.10	28 3.75
Sliced Smoked Beef	½ 1.50	18 2.50
Roast Beef	18 2.40	28 4.30
Ready Lunch Loaves, Veau		
Jambon, Boeuf, assortis	½ 1.60	
Ditto	18 2.75	
Boeuf Bouilli	18 2.40	
Boeuf Bouilli	28 4.30	
Boeuf Bouilli	68 15.00	



Celles qui connaissent les

Planches à laver de Cane

les spécifient toujours

Parce qu'elles sont d'un prix modéré et qu'elles donnent le meilleur service.

Les planches à laver de Cane se tiennent dans une classe à part pour leur belle construction, leur qualité et leur durée, et, donnent un attrayant profit.

Parmi les 13 différents modèles et qualités, vous en trouverez une qui répondra à vos désirs.

Si vous n'avez pas notre catalogue "d'articles en bois de Cane pour le jour de buanderie," nous serons heureux de vous en envoyer un.



WM. CANE & SONS CO.

LIMITED.

NEWMARKET, ONT.

Saindoux Composé

LAING'S

Reconnu comme le meilleur sur le marché.

Il n'en existe pas qui ait un goût plus fin.

Son Prix est raisonnable.

MATTHEWS-LAING LIMITED

Rue Mill, - - MONTREAL.

Pork and Beans, sauce tomates 2s 0.95
 Pork and Beans, sauce tomates
 boîtes plates 3s 1.15
 Pork and Beans, boîtes hautes
 sauce tomates 3s 1.35



Pork and Beans, Plain 1s 0.60
 Pork and Beans, Plain 2s 0.95
 Pork and Beans, Plain, boîtes
 plates 3s 1.15
 Pork and Beans, boîtes hautes
 Plain 3s 1.35
 Pork and Beans, sauce Chili 1s 0.60
 Pork and Beans, sauce Chili 2s 0.95
 Pork and Beans, sauce Chili 3s 1.15
 Ox tongue 1 1/2s 9.00
 Ox tongue 2s 10.00
 Ox tongue 2 1/2s 11.00
 Jellied Veal 1s 1.50
 Jellied Veal 1s 3.00
 Jellied Veal 2s 3.75
 Gelées de Bouillon 2s 3.50
 Gelées de Bouillon 6s 11.00

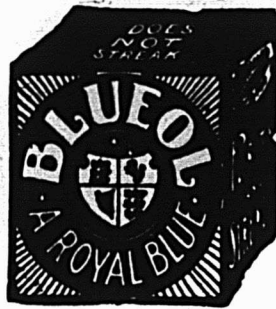
Potted Meats.
 Ham, Tongue, Beef and Veal, 1/2 0.50 1s 1.00
 Tongue, Ham and Veal, pâté 1s 1.20
 Pâtés de Foie 1s 0.90
 Pâtés de Foie 1s 1.35
Soupes La doz.
 Chicken ppts 1.10
 Mulligataknay, Oxtail, Kidney To-
 mato, Vegetable, Mock Turtle,
 Consommé, Pois ppts 1.00

Mince Meat La doz.
 (Tins fermées hermétiquement.)
 1s \$1.25, 2s 1.95, 3s 3.00, 4s 4.00, 5s 5.00
Plum-Pudding
 Anglais 1s 1.90
Plum-Pudding
 Anglais 2s 2.40



Boeuf fumé en tran-
 ches "Inglass" 1s 1.50
Boeuf fumé en tranches "In-
 glass" 1s 2.10
Boeuf fumé en tranches "In-
 glass" 1s 3.35

J. M. DOUGLAS & Co.,
Montréal.



WM. H. DUNN,
Montréal.

Edward's Soups
 (Potages Granulés, Préparés en Irlande)
 Variétés: Brun — Aux Tomates —
 Blanc.
 Paquets, 5c. Cartons 1 doz. par
 carton 0.45
 Paquets, 5c. Boîtes 3 doz. chaque
 (assorties), par doz. 0.45

Canistres, 15c. Boîtes 3 doz.,
 grandeur, 4 oz., par doz. 1.45
 Canistres, 25c. Boîtes 2 doz.,
 deur, 8 oz., par doz. 2.35

BORDEN MILK CO., LIMITED,
Montréal.

Liste de prix pour l'Est, Fort William
 inclus.

Lait Condensé (sucré) Détaillant
 Marque Reindeer (4 doz. par cse). \$6.00
 Marque Mayflower (4 doz. par cse) 5.25
 Marque Clover (4 doz. par cse) . . 4.75
Lait évaporé (non sucré)
 Marque Reindeer Jersey, Boîte de
 Famille (4 doz. par caisse) 3.90
 Marque Reindeer Jersey, Boîte
 moyenne (4 doz. par caisse) 4.50
 Marque Reindeer Jersey, Boîte
 d'hôtel (2 doz. par caisse) 4.25
 Carque Reindeer Jersey, Gallon
 (1/2 douzaine par caisse) 4.75
Café (avec Lait et Sucre)
 Marque Reindeer (2 doz. par cse
 large) 5.00
 Marque Reindeer (4 doz. par cse
 petite) 6.00
Cacao (avec Lait et Sucre)
 Marque Reindeer (2 doz. par cse) 4.80
 Limite de fret: 50c par cwt.
 Conditions: Net 30 jours, sans escompte.



Lait et Crèmes Condensés.
 St. Charles "Family" 3.90
 St. Charles "Hotel" 4.25
 Lait "Silver Cow" 5.40
 "Purity" 5.25



La Demoiselle : — "Arrêtez, Jean ! Voici une
 Pompe Bowser."

Jean : — "Oui, mademoiselle."

La Demoiselle : — "Pendant que vous emplirez le
 réservoir de l'auto, nous allons entrer commander
 notre épicerie."

Le Vendeur Automatique EXTERIEUR de



**pour la Gazoline ou Kerosene
 vous attire des affaires.**

Toutes les passants voient l'enseigne et les pompes—une pompe noire
 pour la kerosene et une rouge clair pour la gazoline—et bientôt vous êtes
 "propriétaire" de leur commerce

Les machines à pomper l'huile se vendent par milliers, et chacun dans
 vos environs est votre client légitime pour de grandes quantités d'huile.

Les lampes ne sont pas toutes hors d'usage non plus.

Les automobiles, moteurs à gazoline, systèmes de lumière à gazoline,
 consomment des millions de gallons de gazoline et d'essence.

Ce commerce devrait être vôtre, et il vous viendra avec un système
 Bowser.

Le coût en est minime. Les profits sont considérables. Le commerce est
 continu et sûr toute l'année.

Ecrivez-nous et nous vous apprendrons comment faire de l'argent.

S. F. BOWSER & CO., Inc.

66-68 Avenue Frazer,

Toronto, Can.

Pompes fabriquées par des ouvriers Canadiens et vendues par des Marchands Canadiens

Bureaux de Ventes dans tous les Centres et représentants partout.

Détenteurs des brevets et fabricants originels de pompes étalon mesurant automati-
 quement à la main et par pouvoir, petits et grands réservoirs, entrepôts de gazo line et
 d'huile et système de distribution. Mesures à enregistrement automatique pour conduits,
 système de filtrage et circulation d'huile, système de nettoyage à sec, etc.

Maison Etablie en 1885.

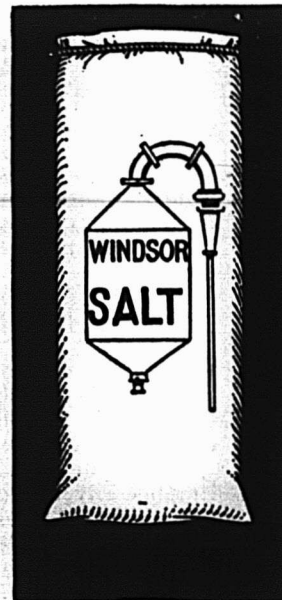


**“Cow Brand” signifie
pureté de Soda.**

Les cuisinières soigneuses insistent pour avoir ce soda fameux dont la qualité est bien prouvée. Etes-vous prêt pour la demande de soda actuelle et pendant l'automne ?

VOTRE FOURNISSEUR EN GROS A “COW BRAND”

CHURCH & DWIGHT
Manufacturiers LIMITED
MONTREAL



**Quatre-vingt-
dix-neuf p. c.
des Canadiens**

se servent du

**Sel de Table
WINDSOR**

Ne vaut-il pas mieux pour vous de faire
quatre-vingt-dix-neuf ventes
qu'une seule ?

OEUFS

Producteurs et Expéditeurs : —

Vous avez besoin à cette saison de l'année de bons renseignements du marché, des encaissements rapides, les plus hauts prix.

Pour ceci, correspondez ou expédiez à

Gunn, Langlois & Cie, Limitée.

Principale Maison de Produits du Canada.

MONTREAL.

**Arrêtez ! Ne courez pas à
une incertitude—faites
une pose.**

que ce soit dans la vente du savon ou autre marchandises, assurez-vous de la qualité, Essayez les articles chez vous, faites-en un essai complet—puis, si vous êtes sûr de la qualité, allez de l'avant, courez au succès.

Essayez un morceau de Savon de Castille “Le Calice”, notez comment il nettoie d'une façon complète les légers tissus ou lingerie délicates sans le moindre dommage. “Le Calice”, n'est pas un savon de suif, il est antiseptique, hygiénique, propre. Ne contient pas de gras animal, est aussi pur que l'huile et le savoir peuvent le faire. C'est un excellent savon pour le teint.

Ne le remplacez par aucun autre M. l'Epicier, c'est celui que vos clients désirent. Fait seulement par MM. D. Leca & Co., Marseille.

Ne vendez que le meilleur—celà paie.

ARTHUR P. TIPPET & CO.

MONTREAL,

Agents

QUEBEC.

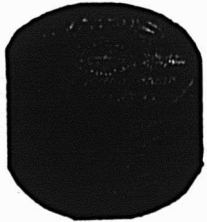


Lait condensé.
La cse
 Marque Eagle, 4 doz., chaque 6.00
 Marque Gold Seal, doz., chaque 5.25
 Marque Challenge, 4 doz., chaque 4.75

Lait évaporé.
 Marque Peerless "Hotel", 2 doz., chaque 4.25
 Marque Peerless "Boite Haute", 4 doz., chaque 4.50
 Marque Peerless "Pour Famille", 4 doz., chaque 3.90
 Marque Peerless "Petite Boite", 4 doz., chaque 2.00

CANADIAN FAIRBANKS-MORSE CO., LIMITED.

Montréal.



"Paos" ("Le savon qui nettoie".)

Par douzaine de boîtes 0.80

Yankee Cleaner.

Boîte de 1 gallon \$1.00
 Boîte de 1/2 gallon 0.60
 Boîte de 1 pinte 0.32
 Boîte de 1 chopine 0.20

Dix pour cent d'escompte sur toute commande de douze boîtes assorties.

THE CANADA STARCH CO., Ltd.,
 Manufacturière de marques Edwardsburg.

Empois de buanderie. **La lb.**
 Canada Laundry Starch (caisse de 40 lbs.) 0.06
 Canada White Gloss (caisse de 40 lbs.) paquets de 1 lb. 0.06 1/2
 Empois No 1, Blanc ou Bleu (caisses de 48 lbs.), boîtes en carton de 4 lbs. 0.07
 Empois No 1, Blanc ou Bleu (caisses de 48 lbs.), boîtes en carton de 3 lbs. 0.07
 Kegs No 1 d'Empois Blanc No 1 (caisse de 100 lbs.) 0.06 1/2
 Barils No 1 (200 lbs.) 0.06 1/2
 Edwardsburg Silver Gloss, paquets chromo de 1 lb. (30 lbs.) 0.07 1/2
 Empois Silver Gloss (48 lbs.) en canistres de 6 lbs. 0.08
 Empois Silver Gloss en boîtes à coulisse de 6 lbs. 0.08
 Kegs Silver Gloss, gros cristaux (100 lbs.) 0.07
 Benson's Satin (28 lbs.) boîtes en carton de 1 lb., étiquette chromo 0.07 1/2
 Benson's Enamel (eau froide) (40 lbs.) la caisse 3.00
 Benson's Enamel (eau froide) la caisse (20 lbs.) 1.50
 Casco Potato Flour (20 lbs.) Celluloïd. 0.10
 Boîte contenant 45 boîtes en carton, par caisse 3.60
 Empois de cuisine.
 W. T. Benson & Co.'s Celebrated Prepared Corn (40 lbs.) 0.07 1/2
 Canada Pure Corn Starch (40 lbs.) 0.06
 (Boîte de 20 lbs., 1/2 en plus.)

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
 Toronto, Ont.



AVIS.—1. Les prix coté dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté 1) où des listes spéciales de prix plus élevés sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

Levain en Tablettes "Royal."

Boîte 36 paquets à 5c . . . la boîte \$1.15

Lessive en Poudre de Gillett.

La cse
 4 doz. à la caisse \$3.50
 3 caisses . . . 3.40
 5 caisses ou plus 3.35



Poudre à Pâte "Magic"
 Ne contient pas d'alur.



La doz.
 6 doz. de 5c. . . \$0.50
 4 doz. de 4 oz. . . 0.75
 4 doz. de 6 oz. . . 1.00
 4 doz. de 8 oz. . . 1.30
 4 doz. de 12 oz. . . 1.60
 2 doz. de 12 oz. . . 1.85
 4 doz. de 16 oz. . . 2.25
 2 doz. de 16 oz. . . 2.30
 1 doz. de 2 1/2 lbs. . . 5.30
 1/2 doz. de 5 lbs. . . 9.60
 2 doz. de 6 oz. } à
 1 doz. de 12 oz. } **la Cse**
 1 doz. de 16 oz. } \$6.00

Vendue en canistres, eusement.
 Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de la Poudre à Pâte "Magic".

LA MELASSE

"Extra Fancy" de la Barbade

MARQUE

"JONES & SWAN"

- Représente la plus haute qualité que l'on puisse obtenir.
- Absolument pure et non adultérée.
- Un produit alimentaire d'une valeur incontestable.
- Que l'on peut se procurer chez les épiciers en gros, dans différentes parties du Canada.

REPRESENTANTS EN GROS

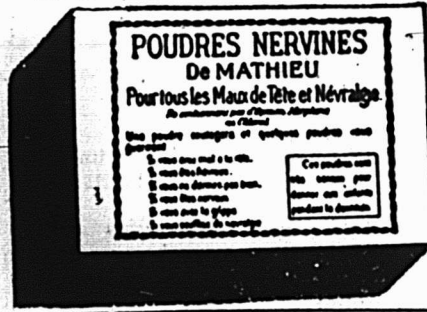
MM. W. S. GOODHUGH & CO., MONTRÉAL.
 MITCHELL, & WHITEHEAD, QUÉBEC.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

La campagne de publicité qui se poursuit actuellement assure aux marchands qui tiennent

LES POUDRES NERVINES DE MATHIEU

une vente rapide et des bons profits. Quelle que soit la cause des maux de tête, il n'y a pas de remède qui atteigne le siège du mal aussi rapidement et avec autant d'efficacité que les Poudres Nervines de Mathieu.



Essayez vous-même les Poudres Nervines de Mathieu à nos frais au moyen du coupon ci-joint, si vous ou quelqu'un de votre famille souffrez de maux de tête.

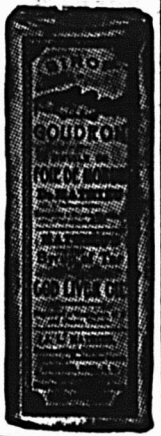
LA CIE J. L. MATHIEU,
Propriétaire.

Sherbrooke, P. Q.

MM. L. Chaput, Fils & Cie, Limitée.
Dépôtaires en Gros Montréal, P. Q.

Veillez m'envoyer une boîte régulière de Poudres Nervines de Mathieu à l'adresse

.....
 r e
 (Nom de la maison de commerce).
 Rue
 Ville ou village
 Province



Assurez la MARMELADE

de vos clients contre le gaspillage en leur fournissant du

St. Lawrence Sugar

Le sucre granulé, fait en trois granulés distincts :

Etiquette	Rouge	pour	granulé	fin
"	Bleue	"	"	moyen
"	Verte	"	"	gros

AUX CULTIVATEURS

Nous recevons la crème des séparateurs à main.

MONTREAL DAIRY COMPANY LIMITED

290 Ave. Papineau
MONTREAL

Les Planches à Laver "EDDY"

Ne déchirent ni le linge ni les mains.

Faites par

The E. B. EDDY COMPANY à HULL

Vendues par tous les marchands réputés.



Soda "Maglo" la Cse
 No. 1 caisse 60 pqts de
 1 lb. 2.85
 5 caisses. 2.75
 No. 5 caisse
 100 pqts de 10 oz 2.00
 5 caisses 2.80

Bicarbonate de soude supérieur de "Gillett"

Caques de 100 lbs., par caque . \$2.75
 Barils de 400 lbs., par baril . . . 7.00



Crème de Tartre de "Gillett"
 La doz.
 ¼ lb. pqts. (4 doz. dans la caisse) . . . \$1.10
 ½ lb. pqts (4 doz. dans la caisse) 2.20

La Cse
 4 doz. pqts., ¼ lb. . . { assor- } \$8 80
 2 doz. pqts, ½ lb. . . { tis. }
 La doz.
 ½ lb. canistres rondes, avec couvercles fermant à vis (4 doz. dans la caisse) 2.60
 1 lb. canistres rondes, avec couvercles fermant à vis (3 doz. dans la caisse) 4 70
 La lb.
 5 lb. canistres carrées (½ doz. dans la caisse). 0.96
 10 lb. boîtes en bois 0.33
 25 lb. seaux en bois 0.31
 100 lb. barils 0.31
 360 lb. barils 0.30½

N. K. FAIRBANK COMPANY LIMITED
Montréal



Prix du Saindoux Composé, Marque BOAR'S HEAD. F. O. B. Montréal.
 Tinettes 60 lb. 0.11½
 Tierces 0.11
 Seaux en bois, 20 lbs. 0.11½
 Chaudières, 20 lbs. 0.11
 Caisses, 3 lbs., 20 à la caisse 0.12
 Chaudières, 5 lbs., 12 à la caisse 0.11½
 Caisses, 10 lbs., 6 à la caisse 0.11½
GUNN, LANGLOIS & CIE, Limitée, Montréal



Prix du Saindoux Composé, Marque EASIFIRST
 Tinettes 60 lb. 0.11½
 Tierces 0.11
 Seaux en bois, 20 lbs. 2.25
 Chaudières, 20 lbs. 2.15
 Caisses, 3 lbs. lb. 0.12
 Caisses, 5 lbs. lb. 0.12
 Caisses, 10 lbs. lb. 0.12
 Pains moulés d'une livre 0.12½
IMPERIAL TOBACCO CO. OF CANADA, LIMITED.
 Cigarettes Le 1,000 \$ 8.50
 Athlete \$ 8.50
 Bouquet, boîte 350, par boîte \$2.08 5.95
 Calabash 11.20
 Columbia "tout tabac" 11.50
 Coronet 2 18.50
 Dardanelles "Turques", bouts unis 12.50

Dardanelles "Turques", bouts liège ou argent 12.75
 Derby, boîte de 600, la boîte, \$4.12; le 1000 6.85
 Empire Navy Cut 8.20
 Fatima 10.25
 Guinea Gold 8.20
 Gloria 5.95
 Gold Crest 6.20
 Hassan "Turques" 8.50
 Imperial A A 27.00
 Imperial A A 1 35.00
 Mecca "Egyptiennes" 8.50
 Mogul "Egyptiennes" bouts unis 12.25
 MMogul "Egyptiennes" bouts en liège 12.25
 Murad "Turques", bouts unis 12.25
 New Light "tout tabac" 8.50
 Niobe Turques 8.00
 Old Chum 8.20
 Old Gold 6.50
 Pall Mall "Format ordinaire" 19.00
 Pall Mall "Format Royal" 25.00
 Players Navy Cut 8.40
 Richmond Straight Cut 11.20
 Sweet Caporal 8.50
 Sweet Sixteen 5.95
 Sub-Rosa "tout tabac" 8.50
Cigarettes importées
 Capstan "douces et médium" 12.50
 Capstan, boîtes de 10 avec porte-cigarettes 12.50
 Soussa, importées du Caire, Egypte, extra fine, No 25 20.00
 Extra fine, No 30 23.00
 Khedivial 30.00
 Three Castles, boîtes de fer-blanc 50s et boîtes de cartons 10s 15.50
 Three Castles, boîtes de fantaisie 16.00
Tabac à cigarettes La Lb.
 B.C. No 1, 1/13 \$1.10

La Science des Affaires.

C'est le développement des moyens à votre disposition pour réussir dans votre commerce.
 Un homme d'affaires n'est ni trop petit pour grandir, ni trop grand pour ne pas grandir davantage.

65,000 Elèves. — Plus de 200 à Montréal Actuellement.

La Science d'Edifier Un Commerce enseignée au moyen de Conférences ou par Correspondance.
 Demandez des renseignements—Ecrivez-nous aujourd'hui-même.

La première leçon vous aidera à surmonter quelques-unes des difficultés actuelles de votre commerce.

The Sheldon School of Business Science, Limited

80 Rue St-Denis,

MONTREAL.

Quelques Lignes Intéressantes

Fèves au Lard (Avec des fèves canadiennes de cette année).

Nous offrons plusieurs marques, entre autres :

"PRIMUS" Family et 3's boîtes hautes, avec et sans sauce tomate.

Fret payé en lots de 5 caisses ou plus.

Epinards en Conserves

L. A. PRICE & CIE, $\frac{1}{2}$ s Purée d'Epinards
 COMPASS, 2s et 3s
 SIMCOE, 2s et 3s.

Choux de Bruxelles, Cèpes, Oseille,

L. A. Price & Cie.

CHOUX DE BRUXELLES, $\frac{1}{2}$ s boîtes hautes
 CEPES, $\frac{1}{2}$ s boîtes rondes
 OSEILLE, $\frac{1}{2}$ s boîtes hautes.

Thon Mariné,

Maquereau au vin blanc

Sardines Françaises,

Albert & Cie, Lorient

$\frac{1}{4}$ s boîtes, (avec arrêtes)

$\frac{1}{2}$ s boîtes, (sans arrêtes).

Ananas au Jus "Singapore"

$\frac{1}{2}$ s, $1\frac{1}{2}$ s, $2\frac{1}{2}$ s tranchés et entiers, Qualité choisie.

Ananas "Hunt & Co." de Hawii

2s, $2\frac{1}{2}$ s entiers et tranchés, Tendres et goût exquis.

Saumon en Conserves

2500 Doz. "Rose" $\frac{1}{2}$ s, 45c doz.

Figues de Table en Lits

1912 bien conservées, $1\frac{3}{4}$ à $2\frac{1}{2}$ pouces, boîtes de 10 lbs, 50c boîte.

Raisins de Corinthe Nettoyés

Paquets de 16 oz, 7c paquet.

Nous avons un stock varié en fruits de la Californie

Fruits Secs, Fruits en Conserves.

N'oubliez pas les avantages que vous avez en achetant vos

THE S chez nous.

"Thés" dans la qualité,

"Thés" dans le prix.

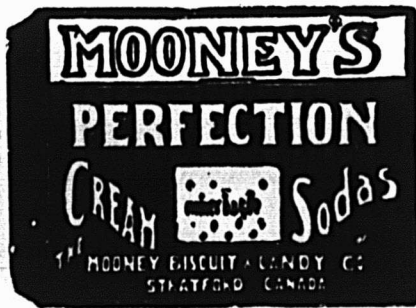
Satisfaction Garantie.

L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée.

Epiciers en Gros et Importateurs.

2, 4, 6, 8, 12 et 15 Rue DeBresoles, Montréal.

Fondée en 1842.



LES BISCUITS

Qui Edifient un Commerce.

Tout épicier actif et intelligent devrait maintenant faire un effort spécial pour pousser la vente des biscuits

Soda à la Crème Perfection de Mooney

Il a une occasion de le faire en cette grande saison des réceptions et des "Thés". Il n'y a rien de plus agréable au goût, de plus croustillant et de plus délectable en fait de biscuits. Tous les gourmets le savent

The Mooney Biscuit AND CANDY CO., LIMITED

Manufactures à

Montréal, Stratford, Winnipeg,
Vancouver.

Succursales à Hamilton, Ottawa, Sydney, C. B., Halifax, N. E., Fort William, Calgary, Vancouver, C. B., St-Jean, T. N.

La Farine Préparée de Brodie

Vous Conserve Vos Clients.

Toujours digne de confiance, elle est préférée à toutes les autres farines

UN BON VENDEUR.

Voyez le coupon des épiciers dans chaque carton.

Brodie & Harvie, Limited.

14 et 16 Rue Bleury,
Tél. Main 436. MONTREAL.

Ne demandez pas plus à votre publicité qu'elle ne peut vous donner. Son action est limitée de même que son rendement.

Athlete, 1/13	1.04
Sweet Caporal, 1/14	1.17
Tabacs coupés	La Lb.
Old Gum, 1/11	\$0.90
Lord Stanley, tins ½ et ¼ lb.	1.16
Meerscham, 1/11	0.87
Athlete mix. Tins ½ et ¼ lb.	1.42
Old Gold, 1/12	1.03
Seal of North Carolina, 1/12	0.98
Duke's Mix. "Cut Plug", 1 lb.	0.92
Old Virginia, pqts ½ et 1 lb.	0.75
Duke's Mixture "granulé"	
1/11 bags, 5 lbs. carton	0.94
Bull Durham	
1/10 bags, 5 lbs. carton, la lb.	1.25
1/16 bags, 5 lbs. carton, la lb.	1.25
Old Virginia, pqts 1/16	0.70
Snap, pqts 1/7 et 1/14	0.58
Calabash Mixture, tins ½ et 1 lb.	1.20
Calabash Mixture, tins ¼	1.25
Calabash Mixture, tins ⅛	1.40
Capstan Navy Cut "importé", tins ⅛, Medium et Fort	1.50
Capstan Mixture, "importé", tins ⅛ medium	1.50
Pride of Virginia, "importé", tins 1/10	1.50
Old English Curve Cut "importé", tins 1/10 lb.	1.35
Tuxedo "importé", tins 1/10 lb.	1.37
Lucky Strike "importé", tins 1/10	1.50
Rose Leaf "importé", à chiquer, pqts 1 oz.	1.30
Tabacs à chiquer "importés"	La Lb.
Piper Hiedsieck	1.22
Tabacs en poudre	La Lb.
Copenhagen, en boîtes 1/12 lb.	0.90
Horseshoe	0.90
Rose No 1 de Landry	0.32
Rose No 1 de Houde	0.34

EMPIRE BRANCH

Tabacs à chiquer	
Club barres, 5 à la barre, 6 morc. à la lb., boîtes 5 lbs.	0.42
Moose, 11s 2x3 18 lbs. cañs, 12 lbs. ½ cads.	0.40
Snow Shoe, barres, 6 ½ morc. à la lb.	0.45
Stag, 5 1/3 morc. à la lb. ½ butts	0.39
Black Watch, 6s	0.45
Bohs, 5s et 10s	0.39
Currency, 10s	0.39
Pay Roll, 7½s	0.59
Empire Navy Chewing, barres, 14 oz., boîtes 7 lbs.	0.53
Tabacs à fumer en palettes	La Lb.
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs.	0.50
Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boîtes de 6 lbs.	0.58
Empire, 6s et 12s	0.44
Rosebud, 6s	0.45
Ivy, 7s	0.50
Shamrock, 6s	0.45
Tabacs hachés	
Great West, sac, 8s	0.59
Regal, cube cut, en boîtes de 9s	0.70
Taxi, crimp cut, boîtes 10s	0.78

HENRI JONAS & CIE,

Montréal.

Pâtes Alimentaires.	La lb.
Macaroni "Bertrand"	0.08
Vermicelle "Bertrand"	0.08
Spaghetti "Bertrand"	0.08
Alphabets "Bertrand"	0.08
Nouilles "Bertrand"	0.08
Coquilles "Bertrand"	0.08
Petites Pâtes, etc.	0.08
Extraits Culinaires.	La doz
1 oz. Plates. Triple concentré	0.84
2 oz. Plates. Triple concentré	1.57
2 oz. Carrées. Triple concentré	1.88

IMPORTANT

Les Epiciers détaillants qui désirent plaire à leurs clients devraient être certains de pouvoir leur fournir les véritables



Baker's
Cocoa
and
Chocolate

Registered Trade-Mark avec la marque de commerce sur les paquets.

Ce sont des marchandises de premier ordre, les meilleures du monde au point de vue de la pureté et du goût.

Manufacturées uniquement par
WALTER BAKER & CO.,
Limited.

Montréal, Can. Dorchester, Mass
ETABLIE EN 1780.

LACAILLE, GENDREAU & CIE

Successors de CHS LACAILLE & CIE

EPICIERS EN GROS

Importateurs de Mélasses, Sirops, Fruits Secs, Thé, Vins, Liqueurs, Sucres, Etc., Etc.

Spécialité de Vins de Meuse de Sicile et de Tarragone.

320 Rue St-Paul et 14 Rue St-Fizier
MONTREAL

CHOCOLAT "ELITE"

Non Sucré



DES EPICIERS
Pour tous les

Besoins de la Cuisine

Tablettes de ¼ lb
Fabriqué par

JOHN P. MOTT & CO.,
HALIFAX, N. E.

J.A. TAYLOR, Agen, Montréal

Les Fèves au Lard de CLARK

Ordinaires, Chili, Sauce Tomate

pour rapides rentrées et plus grands profits

La relation entre les rentrées rapides et le succès dans la tenue d'un commerce est apparente à tout homme d'affaires.

Les autres marques peuvent vous attirer sur la question du prix, mais le capital qui dort sur vos étagères **Perd** puisqu'il n'amène pas de **rentrées**

Les Fèves au Lard de Clark se vendent

le mieux de toutes, et, conséquemment, vous donnent un plus grand profit, tout en vous donnant en plus la réputation de vendre ce qu'il y a de meilleur.

Commandez maintenant

W. CLARK, LIMITED,

MONTREAL.

Le Prêt Immobilier, Limitée

244 Rue Ste-Catherine Est, Montréal.

Phone Bell Est 5779

BUREAU DE DIRECTION :

Président : M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien ancien échevin ; Vice-Président : M. L.-A. Lavallée, maire de Montréal ; Secrétaire-Trésorier : M. Arthur Gagné, avocat ; Directeurs : M. L. E. Geoffron, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, membre de la Commission du Havre de Montréal ; M. le Dr J.-O. Govette, ancien maire de Magog ; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste ; M. F.-E. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadian Advertising Limited" ; Gérant : M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life Ins. Co.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

pour acheter une propriété ou pour vous bâtir inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier, Limitée" sont telles qu'elles représentent à peu près l'intérêt que l'on aurait à payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agence dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Ecrivez ou téléphonez pour avoir la brochure explicative gratuite.

Lorsque vous arrangez votre vitrine, ayez soin de mettre le motif principal à la hauteur où il sera le mieux saisi par la vue du passant.

4 oz. Carrées. Triple concentré	3.34
8 oz. Carrées. Triple concentré	6.25
16 oz. Carrées. Triple concentré	12.00
2 oz. Rondes. Quintessences	1.96
2 1/2 Rondes. Quintessences	2.19
5 oz. Rondes. Quintessences	3.75
8 oz. Rondes. Quintessences	6.67
4 oz. Carrées. Quintessences. Bou-chons émeri	3.75
8 oz. Carrées. Quintessences. Bou-chons émeri	7.50
2 oz. Anchor.	1.00
4 oz. Anchor.	1.75
8 oz. Anchor.	3.00
16 oz. Anchor.	6.00
2 oz. Golden Star "Double Force"	0.75
4 oz. Golden Star "Double Force"	1.25
8 oz. Golden Star "Double Force"	2.25
16 oz. Golden Star "Double Force"	4.25
2 oz. Plates. Soluble.	0.75
4 oz. Plates. Soluble.	1.25
8 oz. Plates. Soluble.	2.25
16 oz. Plates. Soluble.	4.25
1 oz. London.	0.50
2 oz. London.	0.75
Extraits à la livre de	\$1.00 à 3.00
Extraits au gallon de	\$6.00 à 24.00
Mêmes prix pour extraits de tous fruits.	

Moutarde Française.

La grosse

Pony Mustard, 2 doz. à la cse	8.40
Small Mustard, 2 doz. à la cse	7.80
Medium Mustard, 2 doz. à la cse	10.80
Large Mustard, 2 doz. à la cse	12.00
Tumblers Mustard, 2 doz. à la cse	10.80
Muggs Mustard, 2 doz. à la cse	13.20
Nugget Tumblers, 2 doz. à la cse	13.20
Athenian Tumblers, 2 doz. à la cse	13.20
Gold Band Tumblers, 2 d. à la cse	13.80
No 64 Jars Mustard, 1 doz. à la cse	18.00
No 65 Jars Mustard, 1 doz. à la cse	21.00
No 66 Jars Mustard, 1 doz. à la cse	24.00
No 67 Jars Mustard, 2 doz. à la cse	13.20
No 68 Jars Mustard, 1 doz. à la cse	15.00
No 69 Jars Mustard, 1 doz. à la cse	24.00
Molasses Jugs Must., 1 d. à la cse	21.00
Jarres 1/2 gal. Mustard, 1 d. à la cse	36.00
Jarres 1/2 gal. Mustard, 1/2 d. à la cse	54.00

Vernis à chaussures.

La doz.

1 doz. à la caisse.

Marques Froment.	0.75
Marque Jonas.	0.75
Vernis Militaire à l'épreuve de l'eau.	2.00

MATTHEWS-LAING, LIMITED.

Montréal, Canada.



Lard en Baril Marque "Anchor"

Lard pesant, Canada Short Cut, Mess brl. 35/45	29.00
Lard pesant, Canada Short Cut, Mess 1/2 brl.	15.00
Lard pesant, Canada Short Cut, brl. 45/55	28.50
Lard pesant, Canada Short Cut, 1/2 brl.	14.25
Lard pesant, Brown Brand, désossé, tout gras, brl. 20/35	27.00
Lard clair, pesant, brl. 20/35.	

Picked Rolls, brl.	27.50
Lard à fèves, (petits morceaux, mais gras), brl.	24.00
Heavy, clear fat backs, 40/50	27.50
Heavy, clear fat backs, 60/70	27.00

Saindoux Composé Raffiné, choix.

Marque "Anchor".

Tierces, 375 lbs.	lb.	0.10 1/2
Boîtes 50 lbs. net (doublure parchemin)		0.10 1/2
Tinettes, 50 lbs. net (Tinette imitée)		0.10 1/2
Seaux de bois, 20 lbs., net \$2.15		0.10 1/2
Seaux de fer-blanc, 20 lbs. \$2.05		0.10 1/2
Caisses 10 lbs. tins, 60 lbs. en caisses, bleu		0.11
Caisses 5 lbs. tins, 60 lbs. en caisses, bleu		0.11 1/2
Caisses 3 lbs. tins, 60 lbs., en caisses		0.11 1/2
Briques de saindoux, 60 lbs. en caisse		0.12

Saindoux Marque "Anchor" (garanti pur).

Tierces, 375 lbs.	0.14
Boîtes, 50 lbs., net (doublure parchemin)	0.14 1/2
Tinettes, 50 lbs., net (tinette imitée)	0.14 1/2
Seaux de bois, 20 lbs., net (doublure parchemin) \$2.90	0.14 1/2
Seaux en fer-blanc, 20 lbs. brut \$2.80	0.14
Caisses, 10 lbs., tins, 60 lbs., en caisses rouges	0.14 1/2
Caisses, 5 lbs., tins, 60 lbs., en caisses rouges	0.15
Caisses, 3 lbs., tins, 60 lbs., en caisse	0.15
Saindoux en carré d'une livre, 60 lbs., en caisse	0.15 1/2

Viandes fumées.

Jambons: Première qualité.	
Extra gros, 28 à 40 lbs.	0.16
Gros, 20 à 28 lbs.	0.17
Moyens, 15 à 19 lbs.	0.18
Petits, 10 à 13 lbs.	0.19
Jambons désossés, roulés, gros 16 à 25 lbs.	0.19
Jambons désossés, roulés, petits 9 à 12 lbs.	0.21
Bacon, Spécial Rose Brand	0.22
Bacon Anchor Brand, à déjeuner, sans os, choisi	0.19
Bacon Brown Brand, à déjeuner, marque anglaise, sans os, choisi	0.17
Bacon Windsor, dos pelé	0.22
Bacon Windsor, sans os	0.24
Jambons de Laing, choisis, Pique-Nique, 10 à 14 lbs.	0.15
Petit bacon roulé, épicé, désossé, 8 à 12 lbs.	0.15 1/2
Bacon choisi, Wiltshire, coté, 50 lbs.	0.20
Cottage Rolls	0.19

Saucisses fumées.

Bologna (Bondon de Boeuf)	0.09
Bologna (Enveloppe cirée)	0.08 1/2
Brunswick (Beef Middles)	0.08
Frankfurts	0.11
Polish	0.09
Garlic	0.09
Empress (Poulet, jambon et lan-	
Saucisses fraîches.	
Saucisses de porc (tripés de porc)	0.09 1/2
Saucisses de porc (tripés de mouton)	0.10
Petites saucisses de porc (pur porc)	0.16
Saucisses Cambridge (paquets de	

1 lb.	0.10½	Verts Extra Fins, ½ kilo, 100 s.	13.00	Petits Pois Frs. Petit	
Saucisses de fermier	0.10	Verts Fins, ½ kilo, 100 s.	11.50		
Chair à saucisses (seaux de 20 lbs.)	0.08½	Verts Fins, 1 kilo, 50 s.	11.00	Fins, ½ kilo, 100 s.	9.50
Boudin blanc	0.07	Verts Moyens, ½ kilo, 100 s.	7.50	Moyens, ½ kilo, 100 s.	7.00
Boudin noir	0.08	Verts Coupés, ½ kilo, 100 s.	7.50		
AGENCES		Divers		Soupes	
/ LAPORTE, MARTIN, LIMITEE,		Carottes tournées, ½ kilo, 100 s.		Cerfeuil, ½ kilo, 100 s.	
Légumes importés		Carottes tournées, 1 kilo, 50 s.		Crème de Céleri, ½ kilo, 100 s.	
"LE SOLEIL"		Choux de Bruxelles, ½ kilo, 100 s.		Julienne, ½ kilo, 100 s.	
Asperges		Chou de Bruxelles, 1 kilo, 50 s.		Oseille, ½ kilo, 100 s.	
C/S		Côtes de Céleri, ½ kilo, 100 s.		Printanière, ½ kilo, 100 s.	
Pointes de Tête seul, ½ flac. 40 s.		Côtes de Céleri, 1 kilo, 50 s.		Tomates Purée, ½ kilo, 100 s.	
Pointes de Tête seul, ½ kilo, 100s.		Céleri (pieds), ½ kilo, 100 s.		Tomates Purée, 1 kilo, 50 s.	
Pointes de Tête seul, 1 kilo, 50 s.		Epinards en Purée, ½ flac., 40 s.			
En Branches Géantes, bocal, 16 s.		Epinards en Purée, ½ kilo, 100 s.		Huile d'Olive "Minerva"	
En Branches Géantes, ½ kilo, 100s.		Epinards en Purée, 1 kilo, 50 s.		Caisse 12 bout., litre	
En Branches Géantes, 1 kilo, 50 s.		Fonds d'Artichauts, ½ kilo, 100 s.		Caisse 12 bout., qrts.	
En Branches Grosses, ½ kilo, 100s.		Salsifis, ½ kilo, 100 s.		Caisse 24 bout., pts.	
En Branches Grosses, 1 kilo, 50s.		Macédoines		Caisse 24 bout., ½ pts.	
En Branches Grosses, 1 kilo, 50s.		Extra choix, No 1, ½ flac., 40 s.		Caisse 2 estagnons, 5 galls.	
En Branches Extra, 1 kilo, 50 s.		Extra choix, No 1, ½ kilo, 100 s.		Caisse 6 estagnons, 2 galls.	
Coupées sur Extra, ½ kilo, 100 s.		Extra choix, No 1, 1 kilo, 50 s.		Caisse 10 estagnons, 1 gall.	
Coupées sur Extra, 1 kilo, 50 s.		Sans marque, No 2, ½ kilo, 100 s.		Caisse 20 estagnons, ½ gall.	
En Branches Fines, ½ kilo, 100 s.		Petits Pois		Caisse 20 estagnons, ¼ gall.	
En Branches Fines, 1 kilo, 50 s.		Sur Extra Fins, ½ flac., 40 s.		Caisse 48 estagnons	
Flageolets		Sur Extra Fins, ½ kilo, 100 s.		Savons de Castille	
Extra Fins, ½ kilo, 40 s.		Extra Fins, ½ kilo, 100 s.		Le Soleil 72% d'huile d'Olive. Caisse	
Extra Fins, ½ kilo, 100 s.		Extra Fins, 1 kilo, 50 s.		Caisse de 200 morc. de 10½ oz.	
Moyens, ½ kilo, 100 s.		Très Fins, ½ kilo, 100 s.		Caisse de 100 morc. de 10½ oz.	
Haricots		Fins, ½ kilo, 100 s.		Caisse de 200 morc. de 7 oz.	
Verts Extra Fins, ½ flac., 40 s.		Mi-Fins, ½ kilo, 100 s.		Caisse de 200 morc. de 3½ oz.	
		Moyens, No 1, ½ kilo, 100 s.			
		Moyens, No 2, ½ kilo, 100 s.			
		Moyens, No 3, ½ kilo, 100 s.			

Cette annonce est-elle bonne?—Oui. Pourquoi?

Pouvez-vous nous le dire? Certainement. Alors dites-le nous.

Au marchand détailleur. Monsieur :

Avez-vous réfléchi longtemps, assez pour établir votre responsabilité envers vos commis aussi bien que celle de vos commis envers vos clients et vous-même? Naturellement vous avez réfléchi et vous vous êtes pourvu d'un système pour arriver à ce but.

Ceci étant donné, nous désirons que vous fassiez connaissance avec "SHOUPERIOR" qui est maintenant employé par des marchands au Canada et dans toute l'étendue des Etats-Unis, pour protéger la maison, c'est-à-dire vous, vos commis et vos clients, et vous donner le maximum d'efficacité, éliminant toutes dépenses inutiles. Si cette ligne vous intéresse et que vous aimiez à savoir au juste comment ceci s'accomplit par "SHOUPERIOR," nous vous invitons à écrire sur votre papeterie, à notre "Bureau de Coopération, Systèmes et Modèles," qui est maintenu entièrement pour votre usage, "gratuitement" C'est une partie de notre service.

"Souvenez-vous que vous ne pouvez dépenser un dollar avec nous à moins qu'il ne soit évident que vous en profitez. Demandez le Système de Détail "Safeguard," Sub. 10. Form C3.

AUTOGRAPHIC REGISTER CO., OF CANADA LIMITED, 10 RUE ST. PIERRE, MONTREAL

Prenez en Stock les Articles "NUGGET"

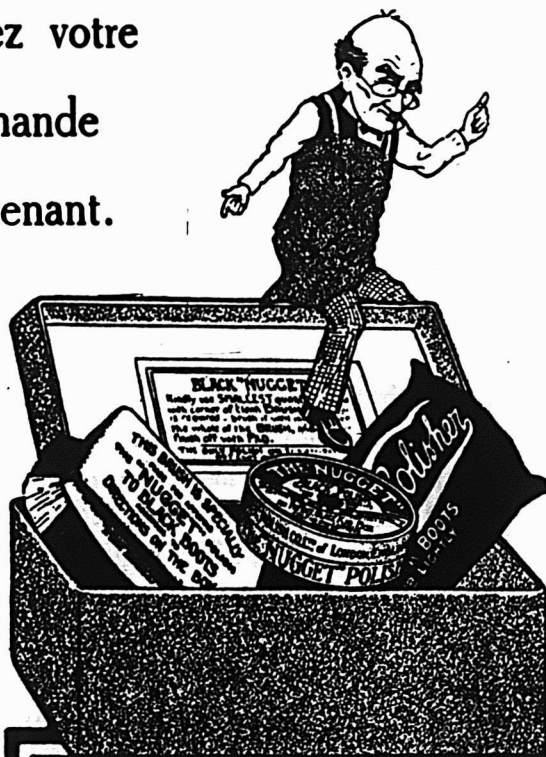
C'est une belle ligne qui se vend bien qui vous paiera de la tenir.

Cette ligne se compose d'une boîte de cirage, brosse en pur crin et d'un tampon "Seloylet" pour polir.

Mis sur un carton et en boîtes de métal pour vendre au détail à 40c et 50c.

Ces articles vous donneront une bonne marge de profit.

Donnez votre
commande
maintenant.



Les brosses et
tampons peuvent
aussi être obtenus
séparément
au détail à 15c
l'article.

'NUGGET'
Waterproof **BOOT POLISHES** & **BLACK BROWN**

9, 11 et 13 Davenport Rd, Toronto, Ont.

Caisse de 50 morc. long de 16 oz.	4.75
Caisse de 50 morc. carré de 16 oz.	4.75
Caisse de 50 morc. carré de 12 oz.	4.00
Caisse de 12 barres de 3 lbs.	0.09½
Caisse de 25 barres de 11 lbs.	0.08½
La Lune 65% d'huile d'Olive	Lb.
Caisse de 50 morc. carrés de 12 oz.	3.75
Caisse de 12 barres, 3 lbs.	0.09

JOHN P. MOTT & CO.



Elite, per doz.	0.00
	La lb.
Prepared Cocoa	8.28
Breakfast Cocoa	0.36
No 1 Chocolate	0.30
Diamond Chocolate	0.24
Navy Chocolate	0.29
Cocoa Nibbs	0.35
Cocoa Shells	0.05
Confectionery Chocolate	0.18 à 0.30
Plain Chocolate Liquors	0.18 à 0.35
Vanilla Stick	la gr. 1.00

SALADA TEA CO.



THES DE CEYLAN
"SALADA"

	Coût.	Vend.
Etiquette Brune, 1's et ½'s.	\$0.25	\$0.30
Etiquette Verte, 1's et ½'s.	0.27	0.35
Etiquette Bleue, 1's, ½'s, ¼'s et 1/8's.	0.30	0.40
Etiquette Rouge, 1's et ½'s.	0.36	0.50

Etiquette Or, au détail 0.44 0.60
Noir, mêlé ou vert, de toutes qualités.

SAVON.

The GENUINE, empaqueté 100 morceaux par caisse.



Prix pour Ontario et Québec:
Moins de 5 caisses 5.00
Cinq caisses ou plus 4.95



SNAP CO., LTD.,

Montréal.

Snap Hand
Clean.

Cse de 3 do	3.60
Cse de 6 doz.	7.20
30 jours.	

ARTHUR P. TIPPET & CO., Montréal.

Lime Juice "Stowers"	La cse
Lime Juice Cordial, 2 doz.	pts. 4.00
Lime Juice Cordial, 1 doz.	pts. 3.50
Double Refi, lime juice	3.50
Lemon syrup	4.00

TRAVAUX D'INVENTEURS

Nos lecteurs trouveront plus bas une liste de brevets récemment obtenus par l'entremise de MM. Marion & Marion, Solliciteurs de Brevets, Montréal, Canada, et Washington, E. U.
Tout renseignement à ce sujet sera fourni gratis en s'adressant au bureau d'affaires plus haut mentionné.

Canada

152,622—Mose Wilbuschewitsch, Nischinnovgorod, Russie. Procédé de purification des graisses hydrogénées pour les rendre mangeables.

152,039—Dr Hugo Bayer, Vienne, Autriche. Dispositif d'inhalation.

153,045—Georges Cloetens, Bruxelles, Belgique. Orgues, harmoniums et autres instruments musicaux similaires.

153,056—André Guasco, Paris, France. Système d'appareils indiquant la présence dans l'air des gaz inflammables.

153,096—Hermann Pape, Oker, Allemagne. Fournaise à fondre le minerai.

153,150—Frank X. Dufour, Stenen Sask. Onguent pour hémorroïdes.

153,194—Louis Racine, St-Gédéon, (Beauce), Qué. Arbre de charrue.

Etats-Unis

1,082,552—Alfred Pinet, Vonda, Sask. Pulvérisateur du sol.

"Le Guide de l'Inventeur" sera envoyé à toute adresse gratis sur demande.

Profits et Livres

Chaque fois que vous vendez quoi que ce soit à votre comptoir, la justesse de vos balances détermine votre profit ou votre perte. Il vaut mieux pour vous ne pas avoir de balance du tout que d'en avoir une inexacte, car les erreurs qu'elle vous fait commettre vous causeront bien des ennuis. Si la perte est trop légère, vos clients mettront en doute votre honnêteté et vous perdrez leur clientèle. Si la pesée est trop lourde vous perdrez de l'argent à partir du jour où vous commencerez à vous en servir.



FAIRBANKS

"Les balances qui ont rendu le pesage juste."

Elles sont manufacturées depuis plus de 80 ans et ont une réputation internationale pour la justesse et la durée. Les Balances Fairbanks ont été adoptées par les gouvernements des Etats-Unis, du Canada et étrangers, et sont universellement employées dans presque tous les cas où l'exactitude des poids entre en ligne de compte pour réaliser des bénéfices. La Bascule Transportable illustrée ici est notre type étalon pour la pesée de tous les genres de marchandises générales. Comme pour toutes les Balances Fairbanks, toutes ses parties sont fabriquées au moyen des meilleurs matériaux; les supports et pivots sont en acier finement trempé. On les livre avec ou sans roues. Diverses grandeurs, pesant de 400 à 2,500 livres. Ecrivez pour avoir notre Catalogue et nos prix.

THE CANADIAN FAIRBANKS-MORSE CO., Limited.
84 Rue St-Antoine, MONTREAL.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

LA VOIE DOUBLE

Montréal et Toronto.

Aménagement supérieur. Wagon à compartiments "Club" au train de 10 h. 30 du soir.

L' "International Limited"

Le Train le plus beau et le plus rapide du Canada
Montréal-Toronto-Chicago, à 9 h. du matin, tous les jours.

Montréal-Ottawa

8 h. matin 8 h. 05 soir, tous les jours.
9 h. 01 matin, 4h soir, excepté dimanche.

Montréal-Québec

Sherbrooke-Lennoxville

8 h. 01 matin, 8 h 15 soir, tous les jours.
et 4 h. 16 soir, excepté le dimanche.

Montréal-Portland

8 h. 01 matin, 8 h. 15 soir, tous les jours.

Excursions de Colons

Billets aller et retour pour l'Ouest du Canada, via Chicago, chaque mardi, jusqu'au 28 octobre. Bons pour deux mois.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE :

122 rue St-Jacques Angle St-François-Xavier. Tél. Uptown 1187,
Hôtel Windsor ou gare Bonaventure. Main 822.

SERVICE

Votre épouse oublie quelquefois de commander un ou deux articles chez l'épiciier lorsqu'elle va au magasin le matin et, juste au moment de dîner, elle trouve qu'il lui manque du pain et du beurre. Que fait-elle? Elle va au téléphone et appelle l'épiciier et lui dit : M. Sunlight, je n'ai plus de pain, voudriez-vous m'envoyer une couple de pains immédiatement, j'en ai besoin pour le dîner.

Et que dit M. Sunlight? Il dit : "Je vais vous les envoyer immédiatement." Et, sans égard du fait qu'il ne fait qu'un ou deux centins de profit sur la commande, il laisse là ce qu'il était en train de faire, enveloppe le pain et l'envoie ou le fait envoyer à votre épouse.

Et votre femme se dit en elle-même : "M. Sunlight est réellement bon ! Il aura ma clientèle tant que j'habiterai cette ville".

Le point fort de Sunlight est le SERVICE. Il ne dit pas à votre femme : "Pouvez-vous envoyer quelqu'un chercher le pain ? Ma voiture est rentrée et tous mes commis sont partis à la maison, je n'ai personne pour vous envoyer votre commande".

Non, Sunlight "livre les marchandises".

Donc, notre point fort est le "SERVICE" et nous "livrons aussi les marchandises".

Dans une semaine ou deux on vous demandera à donner votre commande de claques pour 1914. En décidant à qui vous devez donner cette commande, rappelez-vous qu'une commande donnée est la chose la plus facile que puisse remplir un manufacturier de claques. Il a grandement le temps pour remplir cette commande, juste autant de temps que l'épiciier à remplir la commande de votre épouse le matin. Mais, *pourra-t-il* et *voudra-t-il* remplir votre commande "pressée" pour du "pain et beurre" lorsque vous avez besoin de certains styles et grandeurs à la hâte pour le prochain automne et hiver? *Pourra-t-il* et *voudra-t-il* vous servir en cas d'urgence, lorsqu'un retard dans la livraison de votre commande signifie une perte de quelques-uns de vos clients et amène du discrédit sur votre magasin ?

Nous *pouvons* et nous *voulons* vous servir en cas d'urgence. Rappelez-vous cela lorsque vous donnerez votre commande pour 1914.

CANADIAN CONSOLIDATED RUBBER CO., LIMITED.

Montréal.

28 SUCCURSALES DANS TOUT LE CANADA.

YEAST ROYAL CAKES

POURQUOI EXPERIMENTER ?

Epicier : Les pains de Levure Royal, comme tous les autres produits de cette Compagnie, et à cause de leur qualité supérieure, sont depuis longtemps reconnus comme les meilleurs du Canada. Ils donnent depuis si longtemps une satisfaction parfaite que toute tentative d'expérimentation avec des marques inconnues peut entraîner et entraînera la perte de clients précieux.

ROYAL YEAST CAKES



Fait un Pain Parfait

E.W. GILLETT COMPANY LIMITED

TORONTO, ONT.

WINNIPEG **MONTREAL**



BLUE LABEL

Aliments Marins qui donnent satisfaction



Qualité, Propreté, Pureté, Hygiène
se trouvent toutes dans la Célèbre
MARQUE BRUNSWICK.

VOYEZ LE SPLENDIDE CHOIX :

$\frac{1}{4}$ sardines à l'huile, $\frac{3}{4}$ sardines à la moutarde,
 $\frac{1}{4}$ sardines à la moutarde, $\frac{1}{4}$ sardines aux tomates,
Pétoncles, Finnan Haddies.

Garnissez-en vos étagères. C'est une ligne rémunératrice pour vous. Ces aliments marins donneront à vos clients une parfaite satisfaction.



TOUJOURS DIGNES DE CONFIANCE.

CONNORS BROS., LTD., Blacks' Harbour, N. B.

AGENTS :

LEONARD BROS., Montréal. — C. H. B. HILLCOAT, Sydney. — A. W. HUBAND, Ottawa. — JAS. HAYWOOD, Toronto. — CHAS. DUNCAN, Winnipeg. — GRANT OXLEY & Co., Halifax. N.E. — C. DE CARTERET, Kingston. — BUCHANAN & AHERN, Québec. — J. L. LOVITT, Yarmouth. — SHALLCROSS, McCAULAY, Calgary, JOHNSTON & YOCKNEY, Edmonton, Alta.

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

La Compagnie de Publications des Marchands Détailliers du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1185. MONTREAL.

Echange reliant tous les services:

ABONNEMENT: Montréal et Banlieue, \$2.50 } PAR AN.
Canada et Etats-Unis, 2.00 }
Union Postale, - Frs. 20.00 }

Bureau de Montréal: 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto: Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co., représentants.

Bureau de New-York: Tribune Bldg., William D. Ward, représentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année. A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration, l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

LE PRIX COURANT, Vendredi, 6 Février 1914.

Vol. XLVII—No 6.

LA LOI LACOMBE

La session de la Législature est sur le point de se terminer et il n'a pas été question de faire amender la loi Lacombe, qui cependant dans sa forme actuelle est loin de donner satisfaction au commerce. Nous recevons de l'un de nos lecteurs une lettre qui se lit comme suit:

"Au mois de juin dernier, j'envoyais à un bureau d'avocats de Montréal, qui me l'avait demandé, mon compte pour être déposé au greffe de la Cour de Circuit de Montréal et joint au dossier de la cause d'un débiteur qui dépose suivant la loi Lacombe.

"La semaine dernière, n'ayant encore rien reçu, j'écrivais à ces avocats pour les prier de m'envoyer ma part des versements faits. Ces messieurs me répondent qu'ils n'ont rien reçu de la Cour et qu'ils ne savent pas même si le débiteur dépose régulièrement, mais qu'ils vont s'en informer."

Nous comprenons facilement la surprise de notre lecteur, et nous pouvons lui dire de ne pas se désoler, car, si les avocats avaient suivi ce débiteur, il est plus que probable que les frais encourus auraient été au moins aussi élevés que le montant perçu et qu'en autant que les résultats pratiques sont concernés, qu'il n'y a que peu de différence pour lui.

Nous avons déjà dit et nous le répétons, il y a un vice de procédure suivie dans l'administration de cette loi. Il semble qu'il serait facile pour le chef de bureau du département de perceptions de notifier par lettre le créancier que son débiteur a cessé de déposer la partie de son salaire tel que promis par lui. Le créancier ainsi averti pourrait voir à se protéger sans délai; mais actuellement le créancier reste pendant des semaines et des mois sous l'impression que son débiteur dépose régulièrement, tandis qu'en réalité il a cessé de le faire depuis longtemps.

Nous invitons la Chambre de Commerce et l'Association des Marchands Détailliers à s'occuper immédiatement de la question. Nous ne croyons pas qu'il soit même néces-

saire de faire amender la loi pour remédier à ce point en particulier, car des instructions pourraient être données par le Procureur Général de qui relève l'administration de ce département. Nous sommes persuadés que le Procureur Général, Sir Lomer Gouin, se rendrait avec plaisir au désir du commerce si une telle requête lui était adressée.

Nous devons aussi informer notre abonné qu'il ne peut pas retirer lui-même au greffe de la Cour, par correspondance, la part lui revenant, car le département exige un reçu signé dans un livre tenu pour cette fin, mais il n'est pas non plus nécessaire d'employer les services d'un avocat. Toute personne autorisée par procuration notariée ou osus seing privé peut retirer le montant. Les marchands de la campagne pourraient facilement autoriser l'un de leurs fournisseurs.

LES COLIS POSTAUX

L'honorable Ministre des Postes a annoncé officiellement, la semaine dernière, que l'inauguration du système des colis postaux aurait lieu le 10 février. En même temps, il rendrait public le tarif par zone qui serait mis en vigueur. Nous sommes d'accord avec le mémoire présenté par l'honorable ministre pourvu que le tarif soit suffisamment élevé pour couvrir les dépenses qui seront encourues par l'établissement de ce nouveau système. L'expérience seule prouvera ce point. Voici le mémoire du Maître Général des Postes:

Après avoir considéré soigneusement chaque phase de la question des colis postaux, le Ministre des Postes a décidé d'adopter le système de zone en fixant les taux des colis postaux à cause de la grande superficie sur laquelle la distribution se fera au Canada et la population comparative-ment éparsée dans toute la Puissance.



TANGLÉFOOT

L'hygiénique destructeur de mouches—Non poison.

Attrape 50,000,000,000 de mouches par an—beaucoup plus que tous les autres moyens combinés. Les poisons sont dangereux.

Si un taux uniforme était fixé, cela n'entraînerait pas une trop grosse perte au département de transporter des colis d'un bout à l'autre de la Puissance, ou même des provinces centrales, à l'extrême Est ou Ouest, le taux serait trop haut pour les distances comparativement courtes ou même entre les points de la même province, et le seul plan pratique semble être le système de zone, en vertu duquel les taux sont gradués d'après la distance qu'un paquet a à être livré.

Frontières provinciales

A cause de la position géographique des provinces du Canada, et ces provinces étant approximativement de la même grandeur lorsque les trois provinces maritimes sont considérées comme une seule, on a trouvé que les frontières provinciales seraient les limites les plus convenables à adopter comme zones, et, en conséquence, les taux furent fixés par province. Ceci rend le système très simple, plus facile à suivre que le système de zone basé sur le nombre de milles.

Ceci donnera aux marchands locaux un avantage dans leur voisinage, ainsi qu'aux fermiers et jardiniers qui pourront se servir de la poste pour envoyer leurs produits au marché local à un bas taux.

Les taux

Les taux de transmission des colis postaux dans la province de Québec, pour tout bureau de poste dans la province, dans un rayon de 20 milles du bureau de l'expéditeur, seront comme suit:

1 lb., 5c; 2 lbs., 6c; 3 lbs., 7c; 4 lbs., 8c; 5 lbs., 10c; 6 lbs., 12c; 7 lbs., 14c; 8 lbs., 16c; 9 lbs., 18c; 10 lbs., 20c; 11 lbs., 22c.

Pour tout bureau de poste de plus de 20 milles, mais dans les limites de la province de Québec: 1 lb., 10c; 2 lbs., 14c; 3 lbs., 18c; 4 lbs., 22c; 5 lbs., 26c; 6 lbs., 30c; 7 lbs., 34c; 8 lbs., 38c; 9 lbs., 42c; 10 lbs., 46c; 11 lbs., 50c.

Pour tout bureau de poste dans les provinces de maritimes ou d'Ontario: 1 lb., 10c; 2 lbs., 16c; 3 lbs., 22c; 4 lbs., 28c; 5 lbs., 34c; 6 lbs., 40c; 7 lbs., 46c; 8 lbs., 52c; 9 lbs., 58c; 10 lbs., 64c; 11 lbs., 92c.

Pour tout bureau de poste dans le Manitoba: 1 lb., 12c; 2 lbs., 20c; 3 lbs., 28c; 4 lbs., 36c; 5 lbs., 44c; 6 lbs., 52c; 7 lbs., 60c; 8 lbs., 68c; 9 lbs., 76c; 10 lbs., 84c; 11 lbs., 92c.

Pour tout bureau de poste dans la Saskatchewan: 1 lb., 12c; 2 lbs., 24c; 3 lbs., 34c; 4 lbs., 44c; 5 lbs., 54c; 6 lbs., 64c; 7 lbs., 74c; 8 lbs., 84c; 9 lbs., 94c; 10 lbs., \$1.04; 11 lbs., \$1.44.

Pour tout bureau de poste dans l'Alberta et la Colombie Britannique: 1 lb., 12c; 2 lbs., 24c; 3 lbs., 36c; 4 lbs., 48c; 5 lbs., 60c; 6 lbs., 72c; 8 lbs., 96c; 9 lbs., \$1.08; 10 lbs., \$1.20; 11 lbs., \$1.32.

POURQUOI LA DISTRIBUTION DE LA MARCHANDISE PAR L'ENTREMISE DU MARCHAND EN GROS EST PLUS ECONOMIQUE

Il y a trois raisons principales pourquoi la distribution de la marchandise par l'entremise du marchand en gros est plus économique pour tout manufacturier faisant affaires dans les différentes provinces:

La première raison est que ce système permet au détaillant de pouvoir s'approvisionner de toute marchandise en moins de temps qu'il ne pourrait le faire en s'adressant directement aux manufacturiers, et que de cette manière, il permet au détaillant de pouvoir donner aux consommateurs un meilleur service, et cela à meilleur marché. L'analyse de

tout autre système préconisé a démontré la preuve de cette vérité.

La deuxième raison est que ce système a démontré qu'il était établi sur des bases commerciales solides et qu'il méritait d'être maintenu au moins jusqu'au temps où il serait démontré d'une manière positive qu'un autre système plus économique, rendant les mêmes services, pourrait être établi.

La troisième raison est que le marchand en gros est en outre le banquier, celui qui garde en magasin des quantités de marchandises du manufacturier prêtes à être livrées au détaillant en tout temps, et cela pour le bénéfice du consommateur. Il a été démontré à plusieurs reprises que le manufacturier qui distribue lui-même sa marchandise directement aux détaillants est obligé de charger au-delà de ce qu'il lui en coûterait pour faire faire sa distribution par l'entremise du marchand en gros. Le manufacturier qui fait lui-même sa distribution est obligé d'investir un montant de capital beaucoup plus élevé, et d'obtenir pour la vente d'une seule ligne de marchandises autant d'informations concernant le crédit de ses clients comme le marchand en gros est obligé d'en obtenir pour la vente d'une centaine d'articles différents. Les dépenses de voyage de ses représentants sont aussi considérables pour la vente d'un seul article que les dépenses du représentant du marchand en gros qui offre aux détaillants une variété d'articles. D'ailleurs, le grand nombre de manufacturiers qui vendent par l'entremise du marchand en gros n'ont pas adopté cette manière de faire dans le but de plaire à qui que ce soit en particulier, mais simplement parce qu'ils reconnaissent que ce système est plus économique et leur offre plus d'avantages.

Nous avons toujours été en faveur du principe que la distribution de la marchandise se fasse du manufacturier par l'entremise du marchand en gros et du marchand en détail. Cependant, le manufacturier ne doit en aucun cas négliger d'étudier les droits et les besoins du détaillant et du consommateur, aussi bien que ceux du marchand en gros, s'il veut s'assurer le succès dans la plus large mesure possible.

Il semble étrange qu'un sujet aussi peu compliqué que celui-ci, qui se résume à une question de faits plutôt qu'à une question d'opinions, puissent permettre à un aussi grand nombre d'économistes théoriciens de recommander des systèmes différents du moins en apparence, sans reconnaître le mérite du système actuel, non pas que nous voulions dire que le système actuel est parfait à tous les points de vue, et qu'il ne soit pas susceptible d'être amélioré au sujet de certains détails, mais nous réclamons que le principe de la distribution de la marchandise par l'entremise du marchand en gros est plus économique, et par ce fait, dans l'intérêt du consommateur, pourvu, bien entendu, que le marchand en gros remplisse les devoirs de la mission qui lui est assignée.

EXECUTION DE JUGEMENTS DANS UNE AUTRE PROVINCE

Lors de la dernière conférence des premiers ministres des diverses provinces, la question de permettre l'exécution de jugements pris dans une province dans toutes les autres provinces du Dominion, sans procédures additionnelles, a été longuement discutée. Tous les ministres présents semblaient partager l'opinion que cette réforme s'imposait, et, cependant, aucune loi n'a encore été édictée à ce sujet. En attendant, les intéressés sont forcés de prendre jugements de nouveau contre les débiteurs qui ont transféré leur résidence dans une province autre que celle où le jugement primitif a été obtenu.

L'ECONOMIE DU TEMPS

S'inspirant de leur maxime: "Time is money", les commerçants anglais s'efforcent de réduire au minimum, dans leurs bureaux, le temps qu'un travail superflu, des distractions et des interruptions font perdre parfois aux employés. En voici quelques exemples rapportés:

La plupart des factures ne portent sous l'entête qu'un simple tracé de lignes où porter le détail des articles achetés par le client. Un comptable, à qui incombait ce soin, fit remarquer à son patron l'avantage qu'il y aurait, la fabrique ne produisant que quatre sortes de marchandises, à se servir pour chacun de ces articles, de factures distinctes portant tout imprimés l'indication de cet article et son prix, ou bien à faire usage de factures présentant à 1 a fois ces données pour les quatre articles en question; de cette façon, les employés n'auraient plus qu'à inscrire le nombre d'unités vendues et à établir le décompte du client: plus d'inscriptions manuscrites, rien que des chiffres. L'idée fut adoptée et mérite d'être généralisée.

On avait constaté, dans certains grands magasins, le trouble apporté dans les bureaux par les visites faites à des employés. Pour permettre au personnel d'écouter des conversations qui importunaient ou dérangeaient dans leur travail l'employé demandé et ses voisins, on a créé un parloir où il est plus facile de congédier promptement les visiteurs. Ce parloir est placé sous la surveillance d'un inspecteur ou d'une téléphoniste, et ce contrôle invite les intéressés à éviter la multiplication et la durée des visites.

Il est sévère d'interdire absolument l'usage du téléphone aux employés pendant les heures de bureau, quand leur tâche ne les appelle pas à avoir des relations avec l'extérieur, mais encore faut-il prévenir les abus. A cet effet, un chef de maison permit à tout son personnel d'utiliser le téléphone moyennant le versement de deux centins dans une tirelire; la même taxe fut établie sur les visites personnelles. A la fin du mois, la somme recueillie sert à donner un prix aux trois employés qui ont quitté le moins de fois leur travail; un autre grand prix annuel récompense l'employé modèle. Dans le premier mois, visites et causeries téléphoniques diminuèrent des deux-tiers.

Si vous aviez à faire réparer quatre fois en une même semaine une machine à écrire, vous seriez tenté de décider, comme certain patron, que ce modèle est trop délicat pour votre service courant. Il allait en commander une d'un autre genre quand il apprit incidemment qu'un des "boys", après avoir fini sa tâche, s'exerçait les doigts chaque soir sur la machine incriminée. On se contenta de donner à l'ambitieux éphèbe une de ces machines à demi-usées qu'on traite de vieux clous".

Ce même patron apprit de ses dactylographes qu'il existe un lien d'habitude entre chaque employée et sa machine. C'est affaire de légèreté de main. Une machine ne doit pas se prêter plus qu'un cheval de selle; ce qui gêne la bouche de l'un, semble modifier le jeu des pièces de l'autre et oblige ensuite à une nouvelle mise au point. Aussi a-t-on décidé de mettre sous clef donéavant, la machine de toute dactylographe qui obtenait un congé; au retour, elle reprend possession immédiate de sa machine intacte.

Corrections, surcharges et grattages conduisent à des pertes de temps et donnent à la correspondance ou aux écritures un fâcheux aspect. Pour en limiter l'effet, un directeur ordonna, après un délai d'une semaine, la suppression de tous les grattoirs, et ne permit plus de retouches qu'au chef de chaque division ou au chef des sténographes. Toute infraction, à l'aide de canifs ou de grattoirs particuliers, en-

trainerait un retard dans l'augmentation de salaire; il en serait de même du gaspillage du papier. Le résultat fut d'obtenir à moins de frais un travail plus soigné, plus propre et plus rapide.

Les trois dactylographes d'un bureau semblaient éviter avec soin tout excès de fatigues, aux heures où le chef était obligé de s'absenter. Il les pria de n'user, pendant ses absences, que d'un papier carbone de couleur particulière, et vit avec satisfaction que ce moyen de contrôle assurait beaucoup plus de travail.

Pour éprouver l'habileté des candidats aux places de sténo-dactylographe dans sa maison, un industriel, avant de se les faire présenter, les soumet à une épreuve. On leur remet la lettre suivante: "Nous avons reçu votre demande et vous exposons quelle est ici la tâche d'une sténo-dactylographe pour que, en cas d'admission, vous connaissiez vos devoirs et ce que nous attendons de vous". Suivent des indications sur les heures de bureau, les congés et le salaire. Cette lettre comprend cinq cents mots. On note le temps mis par chaque postulante, d'abord pour la sténographier, puis pour la dactylographier. Cette épreuve évite tout ce qui peut causer de la nervosité; si elle est subie avec succès, mais dans ce cas seulement, le chef reçoit la candidate; peu de temps lui suffit pour compléter son jugement.

Si l'impression est favorable, il l'engage, et, comme elle est déjà au courant des conditions de son poste, elle peut en prendre possession dans le plus court délai.

La répartition des dactylographes entre les divers bureaux d'un établissement entraîne des désavantages. A certains moments, elles n'ont rien à faire ou on les emploie à de menues tâches au-dessous de leurs capacités. Il vaut mieux les grouper dans un même local. Les autres bureaux ne retentissent plus du bruit des machines à écrire, et la distribution du travail se fait mieux. La dactylographe en chef a sa place près de la porte de ce local et reçoit tout le travail à effectuer. Dès qu'une de ses subordonnées va avoir terminé le travail à effectuer, celle-ci l'indique en dressant sur son pupitre un petit signal rouge — le "libre" des taxis-autos.

Lorsqu'un chef de bureau a besoin d'une dactylographe, il prévient la dactylographe en chef au moyen d'un signal électrique. S'il préfère les services de certaines employées, il remet la liste de leurs noms à la dactylographe en chef; cette maîtresse envoie la première disponible des employées désignées, laquelle à son retour, lui indique combien de lettres elle a à écrire et leur longueur approximative.

Un contrôle facile et compétent règle ainsi le travail, excite l'émulation, et permet d'accorder des salaires correspondants à l'habileté et au zèle de chaque employée. Il s'ensuit une réelle économie, lors même que le nombre des dactylographes est restreint.

UN INCENDIE A JOLIETTE.

Nous apprenons avec regret la nouvelle de la destruction en partie des usines S. Vassot & Cie, à Joliette, survenue il y a quelques jours. C'est une perte considérable pour la jolie et prospère ville de Joliette. Nous le regrettons encore davantage pour M. S. Vassot personnellement. Grâce à son esprit clairvoyant et à son génie inventif, M. S. Vassot avait réussi à établir à Joliette l'industrie de l'acier. Malgré le peu d'assurance que portait M. S. Vassot, nous espérons qu'il saura par son énergie surmonter toutes les difficultés et remettra à flot cette industrie, qui est le soutien d'un grand nombre d'ouvriers.

LES MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES A QUEBEC ET LEURS EMPLOYES

Les manufacturiers de chaussures à Québec et leurs employés sont en désaccord depuis déjà plusieurs mois: D'un côté, les ouvriers ont perdu en salaires une somme représentant plusieurs centaines de mille dollars, et les manufacturiers ont dû faire des pertes financières qui sont assez difficiles à évaluer. Ce conflit entre patrons et employés est l'un de ceux qui ont causé le plus de tort au commerce de la ville de Québec que nous ayons eu à enregistrer depuis nombre d'années. Il est difficile pour quiconque de pouvoir placer la responsabilité sur ceux qui sont responsables de cet état de choses, mais quelles que soient ces personnes, il est certain qu'un grand nombre d'ouvriers ont dû souffrir et souffrent encore du fait d'être demeurés sans ouvrage pendant un temps aussi long, et que le plus grand nombre d'entre ceux-ci ne se sont pas rendu compte auparavant des conséquences qu'entraînaient leurs actions.

Les patrons ont fait afficher dans leurs manufactures les règlements suivants:

Règlements pour la régie interne de cette fabrique

1. Les salaires à la journée seront payés sur une base de dix heures par jour, et les ouvrages à la pièce suivant la liste de prix soumise aux ouvriers par le patron;
 2. Le patron, ou son représentant, aura le droit exclusif d'engager ou de suspendre un ouvrier;
 3. Les ouvriers devront se conformer aux heures d'ouvrage de la manufacture et faire, en temps opportun et fixé par le patron ou son contremaître, les ouvrages requis;
 4. Le patron, ou son représentant, pourra engager des apprentis, lorsqu'il le jugera convenable et utile, et leur payer les salaires appropriés à leur habileté et à la valeur de leur travail;
 5. Le patron, ou son représentant, est le seul juge de la compétence et de l'habileté d'un ouvrier à faire certains ouvrages;
 6. Les prix, payés à la journée ou à la pièce, le sont pour un ouvrage de première classe, dont le patron, ou son représentant, sera le seul juge.
 7. Tout ouvrier est responsable des défauts dans son ouvrage et des dommages causés à la chaussure qu'il travaille, que ce soit par manque de soin ou incompétence;
 8. Un ouvrier ne pourra laisser son ouvrage ou s'absenter de la fabrique sans la permission du patron ou du contremaître;
 9. Les gages ou salaires ne seront dus que pour le temps fait seulement;
 10. Dix heures de travail, tous les jours ouvrables, seront de 7 heures du matin à midi, et de 1 heure à 6 heures de l'après-midi.
- Le samedi, le travail finira à 5 heures de l'après-midi.
- Si les ouvriers qui se sont mis en grève retournent prendre leur travail à ces conditions, nous n'hésitons pas à dire qu'ils auront chômé en vain.

QUELQUES POINTS DIGNES D'ATTENTION

Nous ignorons si les maisons de gros exigent trop de leurs clients de la campagne, mais l'une des choses dont elles se plaignent le plus souvent est le peu de soin que les marchands de la campagne apportent dans leur correspondance et l'indifférence avec laquelle ils traitent les deman-

des de la part des marchands de gros et concernant leur situation financière.

Sans doute, de nos jours, avec à sa disposition un sténographe-dactylographe, l'envoi d'une lettre est peu de chose pour le marchand de gros. Il n'a qu'à ouvrir la bouche un moment et la chose est faite subito presto. Mais à la campagne, où l'on n'a aucun de ces moyens d'expédition rapide, et où le marchand est obligé de voir à tout parce qu'il constitue à lui seul tout son personnel, c'est toute une tâche que d'écrire une lettre et nos sympathies vont toujours à un marchand dans cette situation. Nous sommes cependant d'opinion qu'il devrait faire un effort—car cela en vaut la peine — qu'importe qu'il soit fatigué ou indisposé.

Il devrait le faire non seulement parce qu'il est peu courtois de laisser une lettre sans réponse, mais parce que cela vaut toujours la peine lorsqu'il s'agit d'un homme d'affaires donnant et recevant du crédit, d'avoir la réputation d'être prompt et courtois tout comme d'être commerçant habile. Quant à sa situation financière, lorsqu'on demande des informations, il est au moins raisonnable d'admettre que s'il est bien aise de pouvoir acheter à crédit d'une maison, il est tout naturel que cette maison-là sache qu'il est en mesure de faire face à ses obligations et il devrait se faire un devoir de donner une certaine assurance de sa solvabilité.

Si un marchand est en bonne posture, ce n'est pas se compromettre que de le faire savoir; car plus il sera connu pour faire honneur à ses affaires et plus il a de chances que sa clientèle soit recherchée.

Ce qui précède n'est pas dit pour le marchand qui entretient des méthodes fausses; mais nous soutenons que l'honnête homme, quelle que soit sa situation, ne saurait agir que le plus franchement et le plus ouvertement dans toutes ses relations avec ses créanciers.

LE TARIF AMERICAIN ET LE BEURRE

La réduction du tarif américain sur le beurre de 6c à 3c par livre, n'a jusqu'à présent résulté en aucune affaire valant la peine d'être mentionnée entre le Canada et les Etats-Unis, pour la raison que ce dernier pays est placé dans une plus favorable position pour les importations que ne l'est le Canada. Par exemple, le droit sur le beurre importé au Canada est de 4c par livre avec l'exception des importations venant d'Angleterre et Nouvelle-Zélande; lequel droit est de 3c grâce au droit préférentiel, tandis que le droit pour tous les beurres entrant aux Etats-Unis est de 3c par livre. La conséquence de cela est que les Etats-Unis peuvent vendre les beurres de Russie, Argentine, Australie, Sibérie, à meilleur marché que le Canadien. Des quantités considérables de beurre de crèmerie de la Nouvelle-Zélande ont été reçus à San Francisco et autres points de la Côte du Pacifique, ce qui a eu le même effet qu'au Canada d'avoir moins besoin de beurre venant de l'Est. Un lot de beurre de la Nouvelle-Zélande est en route pour New-York, étant, dit-on, le premier lot reçu sur l'Atlantique. Ceci pourra avoir quelque chose à faire avec la récente baisse de 4c à 5c par livre à New-York où le beurre de haut choix se vendait encore 33c à 34c au commencement de la semaine.

Quelque 2,000 boîtes de beurre de l'Argentine devaient arriver à New-York mardi dernier, 3 février, venant de Buenos-Ayres. Aussi longtemps que les Etats-Unis pourront prendre leur beurre dans tout l'univers à 1c la livre meilleur marché que nous ne pouvons l'exporter, il y a peu de chance pour nous de faire des affaires avec nos voisins du Sud.

POUR LES DETAILLANTS

Si l'on m'en demande... j'en prendrai!

J'en prendrai... si l'on m'en demande! telle est la réponse, brutale en soi, que font nombre de commerçants aux représentants qui leur soumettent un produit, soit nouveau, soit qu'ils ne l'ont pas en magasin.

Il faut avouer que c'est là une façon singulière d'envisager le rôle du commerçant à l'époque actuelle.

La base du commerce, n'est-ce pas d'offrir au client un article que l'on sait avantageux?

Attendre que le client vienne vous le demander et ne lui donner que ce qu'il daigne réclamer, c'est faire du commerce à rebours, c'est se laisser distancer par les concurrents avides de prendre votre place et de vous réduire à néant.

En guerre, la meilleure tactique consiste à attaquer l'ennemi ou à tirer dans une embuscade.

En matière commerciale, il en est de même; il faut non seulement offrir sa marchandise au client, mais lui exposer les avantages de celle-ci, l'engager par tous les moyens à l'acquiescer, et, lorsque le client ne vient pas, l'attirer et même aller le chercher jusque chez lui.

Que font les grands magasins, les maisons à succursale, les roulotiers?

Ils attirent le client par une mise en scène savante, par un tam-tam souvent exagéré, et même de mauvais goût parfois, mais de plus, ils envoient à domicile circulaires, prospectus et prix courants, ainsi que des agents.

Quant aux roulotiers, ils promènent leurs petits bazars partout, ils pénètrent dans tous les intérieurs, et on peut être tranquille, tous offrent leurs marchandises.

Il n'est d'ailleurs pas un négociant, un industriel digne de ce titre qui n'offre sa marchandise au moyen de ses voyageurs, de ses représentants, de circulaires, etc.

Certains commerçants-détaillants seraient donc seuls à ne pas offrir leur marchandise et à attendre qu'elle leur soit demandée!

Si ces commerçants possèdent une clientèle importante, si leur maison est parfaitement achalandée et qu'ils fassent naturellement un chiffre d'affaires suffisant, non seulement pour couvrir leurs frais généraux, mais pour récupérer de larges bénéfices, il n'y aura que demi-mal... jusqu'à ce qu'un concurrent plus avisé cherche à pénétrer dans leur clientèle, en employant le moyen de l'offre pressante et tentatrice.

Mais si ces commerçants ne font que bien juste leurs affaires et qu'ils se contentent d'attendre le désir ou le bon vouloir du client, sans chercher à le provoquer, ils se dirigeront souvent vers les difficultés commerciales et la déconfiture.

Ce qui serait grave si cet état d'esprit se répandait, c'est que le commerce individuel disparaîtrait rapidement et que les colossales entreprises resteraient absolument maîtresses du champ de bataille commercial, ainsi qu'exceptionnellement, les commerçants qui auraient su offrir leur marchandise.

Pour conclure, nous nous permettons de dire que tout commerçant digne de ce titre, connaissant à la fois son métier et sa clientèle, doit avoir assez la confiance de celle-ci et assez de pouvoir sur elle pour l'amener à se procurer de préférence des produits qu'il lui recommandera particulièrement.

Naturellement, le commerçant doit agir en toute loyauté, ne recommander que des produits excellents et avantageux pour le client... mais également pour lui. Dieu merci! il s'en trouve.

De cette façon, il satisfera sa clientèle et il retirera de son travail les profits légitimes, sur lesquels il est forcé de compter pour récupérer ses frais généraux.

Hors de là, point de salut pour les moyens et petits commerces!

Au contraire, s'ils veulent se donner la peine de diriger les achats de leur clientèle, qui est encore la plus considérable de la nation, quoi qu'on pense, ils acquerront une puissance particulière de direction de la clientèle et de lancement de bons produits, avec laquelle il faudra compter et qui seule est capable de leur ramener le succès absolu.

LE GOUVERNEMENT CANADIEN PROHIBE L'IMMIGRATION D'OUVRIERS DANS LES PORTS DE LA COLOMBIE ANGLAISE

Une mesure en vue d'empêcher un plus grand encombrement du marché du travail dans la Colombie Britannique a été prise par le gouvernement fédéral en décembre, alors qu'un arrêté en conseil a été adopté prohibant le débarquement, dans n'importe quel port d'entrée de la Colombie Britannique, jusqu'à la fin de mars, d'immigrants, artisans ou journaliers, qualifiés ou non qualifiés.

Cela est fait en vertu de la clause de la Loi d'immigration par laquelle il est pourvu à la prohibition du débarquement d'immigrants, à quelque classe qu'ils appartiennent, dans un port d'entrée spécifié du Canada.

L'arrêté en conseil est d'une application générale et n'est pas limité aux immigrants d'une race en particulier. Son effet, cependant, sera d'exclure les Orientaux des localités de la Colombie Britannique. Il convient de remarquer qu'en novembre le juge en chef Hunter a rendu jugement en faveur de plus de trente Hindous qui étaient détenus par les officiers de l'immigration pour être déportés en vertu d'un règlement fait par un arrêté en conseil et relatif à l'entrée au Canada d'immigrants d'origine asiatique. Le jugement était basé sur le fait que l'arrêté en conseil fait auparavant en vertu de la section 37 de la Loi d'immigration dépassait le pouvoir conféré par le statut.

Le texte complet du présent arrêté en conseil est comme suit:

Il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur Général en Conseil, sous l'autorité et en vertu des dispositions de la sous-section trente-huit de la Loi d'immigration, 9-10 Edouard VII, et en vue de l'encombrement actuel du marché du travail dans la province de la Colombie Britannique, de faire l'ordonnance suivante:

Le et après la date des présentes, et jusqu'au trente et unième jour de mars 1914, le débarquement, dans aucun des ports d'entrée de la Colombie Britannique ci-dessous spécifiés, de tout immigrant appartenant à quelque'une des classes ou occupations suivantes, savoir: artisans, journaliers, qualifiés ou non qualifiés, sera, et est par les présentes, prohibé.

Les ports d'entrée suivants de la Colombie Britannique sont par les présentes désignés comme les ports d'entrée auxquels s'applique cette ordonnance:

Vancouver, Victoria, New-Westminster, Nanaimo, Prince Rupert, Port Simpson, Anyox, Atlin, Bridesville, Chilliwack, Chopala, Carson, Comox, Cascade, Chemainus, Douglas, Gateway, Grand Forks, Huntingdon, Kamloops, Keremeos, Kingsgate, Ladner, Ladysmith, Myncaster, Midway, Mission Junction, Osoyoos, Port McNicholl, Ganges Harbour, Powell River, Paterson, Aldergrove, Rykerts, Rossland, Stewart, Union Bay, Upper Sumas, Pacific Highway, Wapeta, White Rock, Steveston, Whales Island.

DONNEZ UN CARACTERE DISTINCTIF A VOTRE MAGASIN.

La qualité de la marchandise compte pour beaucoup en affaires. Le marchand doit vendre de la bonne marchandise pour se faire une clientèle. Un article médiocre est une bien pauvre pierre angulaire dans l'édification d'une réputation. Mais toute essentielle que soit la qualité, elle ne suffit pas à assurer le succès.

Il existe un facteur bien plus puissant que la qualité de la marchandise pour faire de bonnes affaires. La qualité seule des articles ne peut pas mettre un commerçant au premier rang dans la concurrence.

Il y a des quantités de bonnes marchandises fabriquées par des manufacturiers dont les produits sont, au point de vue de la qualité, sur un même pied d'égalité. Le marchand dont le concurrent tient des marchandises hautement réputées et qui donnent satisfaction ne devancera jamais son rival rien qu'en proclamant qu'il tient la "meilleure" marchandise.

Nous devons dire que le plus grand facteur, le facteur décisif dans la lutte commerciale, c'est en quelque sorte comme la "personnalité", le caractère du magasin. Ce caractère, cette personnalité, voilà ce qui décrit les différentes nuances entre le succès éclatant, le succès modéré, tirer le diable par la queue, la marche à reculons ou la faillite absolue.

Prenez n'importe quelle ville du continent, grande ou petite. Suivez une rue commerciale. Achetez dans un magasin, puis, dans l'autre. Vous constaterez que tous sont apparemment coulés dans le même moule. Les commis sont polis, vous présentent les articles que vous demandez ou s'excusent de ne pas les avoir en magasin; ils prennent votre argent, vous remercient et vous disent "bonjour".

Puis, vous passez à un autre magasin où, dès l'entrée, vous sentez que tous sonne différemment. Le commis au comptoir, même si c'est un jeune, semble s'intéresser à vous et à votre achat et il s'y intéresse. Sans être importun, il a une manière de découvrir ce à quoi vous destinez l'article demandé ou quelle marque vous avez l'habitude d'utiliser, telle ou telle autre circonstance; alors, il vous glisse le petit conseil que vous n'avez pas demandé ouvertement, mais qu'il a deviné. Il pense aux autres articles dont vous avez besoin et que vous avez oublié d'acheter et il vous intéresse aux nouvelles lignes qu'il tient. Vous sentez que, quoiqu'en pensent les autres, c'est là VOTRE magasin, celui où tout le monde s'empresse à vous servir et où vous vous trouvez tout à fait chez vous.

Voilà le magasin ayant un caractère distinctif, une "personnalité", une individualité à part et totalement différente de celle des autres magasins.

COMMENT INTRODUIRE UNE NOUVELLE MARQUE

Lorsqu'un manufacturier a trouvé un nom pour son produit, il doit s'empresse de le déposer pour en consacrer légalement la possession. Mais le fait de créer une demande pour le produit qui porte ce nom et de le défendre contre la concurrence est la protection réelle qui assure le monopole, le contrôle absolu. Il faut ensuite choisir la forme de ce nom, c'est-à-dire le dessin de lettres qui servira à le représenter graphiquement par la suite. Il est bon que ce choix soit fait avec le plus grand soin et avec l'intention de l'utiliser chaque fois qu'il sera question du produit. Celui qui créera comme une sorte de vêtement extérieur, de personnalité, d'individualité qui le fera reconnaître à première vue.

Il est en effet de bonne politique d'utiliser un même nom présenté sous une même forme, que ce soit pour l'éti-

quette, pour les prospectus, les en-têtes commerciaux, les affiches, les annonces. Et c'est pourquoi il ne faut pas avoir à changer par la suite une disposition de lettres mauvaises parce que hâtivement choisie au début.

Évitons les lettres torturées qui obscurcissent et empêchent la lecture facile d'un seul coup d'oeil.

L'ensemble doit avoir un air de distinction qui attire, car il se peut que le premier achat ne soit que le résultat d'une impression produite à l'oeil d'un passant. Celui-ci, arrêté par un nom qui lui plaît, et comme consonnance et comme disposition, peut prendre l'objet pour l'examiner. Il faut faire en sorte qu'il ne s'arrête pas là; il faut lui dire quelque chose. C'est pourquoi l'étiquette ou l'enveloppe devront porter quelques mots, une courte description explicative.

Il ne suffit pas de dire: "Le meilleur savon", "Le sirop idéal". Le texte de l'étiquette peut être trouvé dans les raisons qui ont fait que le commerçant a choisi cette spécialité pour la lancer. On ne convainc personne; on amène seulement les gens à penser comme soi en leur fournissant les arguments par lesquels on a été soi-même amené à penser ainsi.

Le commerçant qui a décidé de lancer un produit l'a fait pour une raison particulière. C'est là qu'il faut chercher le texte à mettre, le traduire en mots nets, clairs et précis. La raison qu'il donne pour vendre est la meilleure raison que l'on a pour acheter.

Fournir un argument facilement compréhensible, c'est plus que provoquer un premier achat, si la marchandise répond à la raison donnée; c'est influencer l'acheteur et lui imprimer l'idée qu'il a acheté précisément pour la raison qui lui a été fournie. Notons de plus que, s'il vient à parler du produit à des connaissances, il dira: "Moi, j'achète le produit d'Un Tel parce que...", et il donnera exactement la raison qui lui aura été suggérée par l'étiquette.

On sait comme le goût de certains thés, de certains cafés sont particuliers. On s'habitue facilement au goût spécial d'un produit que l'on consomme chaque jour, et il arrive souvent que lorsqu'on dine chez des amis, on trouve, par exemple, le café inférieur à celui que l'on a chez soi, uniquement parce qu'il a un autre goût, peut-être pas meilleur.

Certains bouillons préparés ont un goût de céleri très prononcé. Cela peut plaire à certains, déplaire à d'autres. Mais lorsqu'on aura pris l'habitude de consommer ces bouillons, il sera presque impossible de s'accommoder des autres. C'est là la raison.

Lorsque le produit exige une manière spéciale de l'utiliser, il faut indiquer un mode d'emploi. Le texte doit en être très court et très précis, évitant les confusions et les fausses interprétations. Si l'objet peut servir à plusieurs usages, il sera parfois difficile de tout indiquer sur l'étiquette. Il faut alors se contenter d'en donner une idée générale et d'appeler l'attention sur le prospectus contenu à l'intérieur. Ce prospectus, sur la nécessité duquel nous insistons particulièrement, est d'une très grande importance, parce qu'il permet d'expliquer tout au long les pourquoi du produit, et il est étonnant qu'on n'en fasse pas un plus grand usage. C'est une publicité gratuite qui demeure entre les mains de l'acheteur.

Que ceux qui veulent des exemples de ce qui peut être fait prennent un flacon d'une des innombrables médecines brevetées qui nous viennent de France; ils y trouveront des témoignages de médecins faisant autorité, des modes d'emploi dans de nombreux cas, les dispositions de bandages pour luxations ou foulures, etc., etc.

Il y a là une occasion exceptionnelle de faire circuler des brochures, des imprimés de toute sorte. Notons de plus

que ces imprimés sont lus entièrement la plupart du temps, parce que l'acheteur veut prendre connaissance de tout ce qu'il a acheté. Un prospectus distribué dans la rue est froissé avant d'être regardé parce qu'on n'attache que peu d'importance à ce qui est donné.

Que ce même prospectus entoure un objet acheté, il a bien plus de chance d'être lu.

Le nom choisi, le dessin et l'emballage étudié et adopté, il reste à lancer la vente du produit. On pensera, sans doute, que c'est là le plus difficile. Peut-être, mais du moins le commerçant est-il arrivé à ce point difficile après avoir franchi toutes les étapes préalables et se trouve-t-il sur un terrain solide pour produire son effort.

La première chose à faire alors est d'avoir le produit en stock et dans les vitrines, afin que, quand on viendra demander du thé, du café, du beurre, du sucre, on puisse vendre du thé A, du café B, du beurre C et du sucre D.

On pourra déjà assurer une vente de son produit et créer des consommateurs, des habitués de son produit plus facilement que si on l'eût vendu en vrac.

Mais ce produit n'est pas destiné seulement à être servi à ceux qui viennent au magasin. L'idée qui a présidé tout d'abord à la création d'une spécialité a été d'attirer des clients chez nous.

Le bijoutier qui a créé le bijou porte-bonheur l'a fait dans l'espoir que ceux qui seront venus lui en acheter pourront aussi acheter d'autres bijoux, des pierres précieuses, des montres, etc.

Il se peut que, par la suite, s'il a réussi, il avise à augmenter tellement la vente de son bijou que cela devienne la partie la plus importante de son affaire. En attendant, celui-ci n'est qu'une amorce et ce n'est pas la chance, mais son habileté à traiter les clients qui se présentent qui lui permettra d'en faire des clients permanents.

Il est absolument certain que l'on peut amener des gens chez soi par la publicité dans les journaux lorsque celle-ci est faite convenablement, avec persévérance et avec honnêteté.

Nous pouvons donc maintenant parler de la publicité parce que nous sommes arrivés au moment où la question se présente et que nous avons réuni tous les atouts pour pouvoir y répondre avec fruit.

Attaquer la publicité sans en avoir fait une étude préliminaire, c'est une pure perte de temps et d'argent et c'est cependant la façon de faire actuelle la plus courante.

L'ETALAGE ET L'ETALAGISTE

Nous savons que la première qualité et le but même de l'étalage est d'arrêter le passant; quels sont les moyens les meilleurs pour obtenir ce résultat?

Deux règles primordiales s'imposent: l'Unité et la Variété.

Nous nous efforcerons tout d'abord d'appliquer le plus strictement possible le principe de "l'Unité". Ne présenter par vitrine qu'une seule marque ou espèce d'articles, agencés avec goût, présentés sous leur meilleur aspect et dont on fera ressortir de façon apparente les usages ou avantages particuliers. Eviter avant tout de présenter ensemble deux ou plusieurs articles en concurrence; nous pouvons, semble-t-il, en prenant pour base ces deux principes, obtenir assez facilement une exposition originale, intéressante, et nous aurons ainsi réalisé les conditions exigées de notre vitrine: l'attrait et la persuasion.

Si par contre nous avons présenté au public nombre

d'articles similaires de marques et prix divers, nous l'aurions mis dans l'obligation de réfléchir, de comparer, de faire un choix; le résultat obtenu aurait été absolument mauvais. Au lieu de suggérer un achat pour ainsi dire, impulsif, puisque sans discussion, nous aurions éveillé chez ce public l'instinct de défense.

Résumons les réflexions de la personne qui regarde notre vitrine. Premier cas: idée simple, indiscutable; cet article est bien, me plaît, j'en prendrai. Deuxième cas: examen, travail mental, discussion; beaucoup d'articles, quel peut être le meilleur, je ferais bien de réfléchir et de m'informer avant achat.

San. conteste le premier cas nous est plus profitable.

A côté de cette première règle doit en même temps figurer la "Variété" qui lui est un complément indispensable. Indépendamment de la nécessité de souvent transformer la vitrine pour n'y présenter que des articles absolument frais de façon à en tirer le maximum d'effet, la Variété s'impose. L'exemple vécu suivant nous en fera apprécier la valeur.

Etant allé voir un ami, habitant une ville voisine, une statue proche de son domicile retint mon regard. Au cours de notre conversation, je lui parlai de cette statue et lui signalai quelques détails d'exécution, fort visibles d'ailleurs, qui avaient attiré mon attention. Grand fut mon étonnement d'apprendre qu'il les ignorait; d'où venait donc cette ignorance?

La solution est simple et mérite qu'on s'en souvienne. Mon ami passait quatre fois par jour devant la statue et la voyant si souvent ne la regardait plus. Répétez cette expérience, comme je l'ai fait moi-même, sur un parcours habituel, vous serez étonné de la quantité de choses que jusqu'alors vous n'avez pas vues et qui vous étaient inconnues.

Prenons-y garde; le même sort est réservé à nos étalages si les mêmes objets restent toujours aux mêmes places, le passant ne les voit plus, notre vitrine est inopérante. Attachons-nous, en conséquence, à combattre cette dangereuse accoutumance de la vue par des transformations fréquentes de nos expositions. Diversifions les articles, les teintes, les effets pour éviter le danger du déjà vu, écueil de nos vitrines.

Nombreux sont les commerçants qui appliquent déjà ces deux règles: "Unité" et "Variété" et le fait est agréable à constater.

LAPORTE, MARTIN, LIMITEE

La grande maison de gros d'épicerie et liqueurs, Laporte, Martin, Limitée, offre cette semaine de grandes occasions en fait d'articles d'épicerie de toutes sortes ainsi que dans les vins et liqueurs de toutes provenances.

Cette maison est renommée pour ses produits de haute qualité en fait de thés du Japon, des Indes, de Ceylan, de Congou, de Chine.

Il y a aussi de nombreuses autres occasions dans toutes les autres lignes: dans les vins et liqueurs de toutes les marques et à tous les prix.

Les marchands qui veulent conserver une bonne et permanente clientèle, ne peuvent mieux faire que de s'approvisionner dans une maison aussi réputée pour les articles de haut choix qu'elle met sur le marché.

Il serait trop long d'essayer d'énumérer même quelques-unes des offres faites par cette maison cette semaine. Aussi nous disons aux marchands de référer eux-mêmes aux annonces de Laporte, Martin, Limitée.

LA VALEUR D'UN CLIENT

Un bon client est celui qui achète ce dont il a besoin au même prix et dans les mêmes conditions que celles faites à d'autres acheteurs, et qui paie ses achats à la date qu'il a fixée. Un client qui essaie de baisser les prix ou qui cherche à obtenir des conditions inférieures à celles établies sur des bases sérieusement étudiées n'est pas un bon client. Un bon client n'est pas celui qui cherche constamment à profiter d'une erreur, souvent involontaire, pas plus que le bon client n'est celui qui envoie son chèque avec plusieurs mois de retard, tout en déduisant l'escompte consenti au comptant.

Un bon client n'est pas nécessairement celui qui achète le plus de marchandises. Celui-ci est peut-être un gros client, mais il ne s'ensuit pas qu'il soit un bon client. Le bon client est l'acheteur qui traite les affaires franchement, et il a le droit de vouloir être traité de même.

Les clients sont humains, et quand il arrive qu'ils achètent beaucoup, ils peuvent s'attendre à être sollicités et même harcelés. Naturellement, dans ce cas, ils prennent une idée de l'importance, après plus ou moins de temps, et il est plus que probable qu'alors ils demandent des faveurs auxquelles ils n'ont aucun droit. Il découle naturellement de ceci que les acheteurs de moindre importance, qui ne s'attendent à aucune faveur et qui n'en demandent pas, ne sont souvent même pas traités franchement, et pourtant, ce sont eux les bons clients.

CHAMBRE DE COMMERCE

La votation pour l'élection des Conseillers de la Chambre de Commerce du District de Montréal bat son plein, les bulletins arrivent nombreux tous les jours.

La votation sera close le lundi 9, à 5 heures du soir; mardi, 10, aura lieu le dépouillement du scrutin par MM. W. H. de Kappelle, E. Gernaey et L. E. Jalbert; mercredi soir aura lieu la proclamation des conseillers élus.

L'assemblée annuelle aura lieu mercredi, 11 du courant, à 8.15. Après la proclamation, il y aura lecture du rapport du trésorier, M. Georges Gonthier; celui du secrétaire, M. W. U. Boivin.

M. Adélar Fortier, président, fera la revue de la situation du pays, de la province, de la cité de Montréal, de la Chambre de Commerce à la fin de 1913, et exposera son programme pour l'année 1914.

Tous les membres de la Chambre et leurs amis sont invités à assister à cette réunion annuelle qui se tiendra au No 76 St-Gabriel.

L'ATTRAIT DES GRANDS MAGASINS

L'attrait des grands magasins est considérable. La fascination qu'ils exercent sur bien des cerveaux, et particulièrement sur tous les cerveaux féminins, à de rares exceptions près, est devenue légendaire. Ils ont, il est vrai, adopté la formule qui détermine le succès: "Entrée libre et prix marqués".

On y entre, en effet, sans idée arrêtée de faire un achat. On regarde, on examine, on admire, c'est la gradation obligée; puis, avec l'exemption d'une sollicitation intéressée, avec l'aisance qu'on affecte dans une promenade publique,

on découvre tout à coup un objet qui a le don de plaire, et d'un prix d'apparence peu élevé. L'acquisition s'ensuit.

Oh! quant aux femmes, c'est bien autre chose. Dans les rayons qui recèlent les objets composant leur toilette, tout leur paraît d'absolue nécessité. Les acquisitions, malheureusement, ne se proportionnent pas toujours aux ressources budgétaires, l'achat, pour beaucoup d'entre elles, semble être érigé en devoir.

Puis, quelle organisation astucieuse n'ont pas inventée les grands magasins avec les "retours". Ils n'ignorent pas qu'en donnant à la femme la liberté de rendre ce qui a "cessé de lui plaire", ils l'attireront toujours pour choisir ce qui lui plaît. Ils n'ignorent pas également l'abus qu'elle fait de cette latitude, et que le chapeau ou le manteau livrés sous condition ne tarderont pas à être rendus, après avoir servi une fois pour la fête et la cérémonie en vue desquelles on en avait insidieusement fait choix. C'est cet ensemble d'attractions, de séductions et d'artifices qui rend toujours inégale la lutte engagée avec le petit commerce.

LES EMPLOYÉS PARTICIPENT AUX PROFITS

La "Frost Wire Fence Company, Limited", a adopté une politique de partage des profits, à laquelle participent ses employés. La somme nécessaire a été mise à part, sur les recettes de l'année, pour payer aux employés de la fabrique du stock préféré en proportion de leurs années de service continu, pour un an ou davantage. Une action de stock préféré a été allouée à chaque ouvrier, en paiement de laquelle un crédit de dix dollars a été alloué pour chaque année jusqu'à cinq ans et plus, le crédit total ne devant pas dépasser cinquante dollars. On croit que les années suivantes, un nouveau crédit de dix dollars par année sera alloué, et les employés ont le privilège d'appliquer ces sommes à leurs paiements, et lorsque ces paiements seront complétés, l'action de stock préféré de la compagnie sera émise.

UN ACRE ET UN QUART D'EXHIBITS DE FERRONNERIE.

Le quincaillier détaillant commence à s'apercevoir quelle importante occasion lui donnera l'Exposition d'Ottawa. Il semble difficile d'amener à bien une si grosse affaire que sera cette Exposition. Une superficie de plancher de plus de 56,000 pieds carrés sera complètement occupée par la quincaillerie et feronnerie manufacturée, en un étalage de quelque importance, lorsque nous disons que ceci couvrira un acre et un quart de surface.

Comment le quincaillier détaillant peut-il obtenir plus de renseignements à moins de frais? Comment peut-il passer sa semaine plus profitablement ou plus agréablement?

Rappelez-vous que cette Exposition a été faite à Ottawa particulièrement pour donner aux marchands de Québec une chance d'y assister à peu de frais. Vous devriez faire tout votre possible pour la visiter.

Les taux de chemin de fer sont le prix d'un simple voyage pour tout le voyage aller retour, de toute station et sur toute route du Canada.

L'Association des Quincailliers détaillants de Montréal a tenu une assemblée mercredi soir, le 4 février, pour les fins d'en amener le plus grand nombre à l'Exposition.

Epicerie et Provisions

LA SITUATION.

Aucun changement digne de mention sur le marché de l'épicerie. Le commerce est toujours bon, les prix sont fermes et l'argent rentre normalement pour cette époque de l'année.

Nous cotons:

SUCRES

Extra granulé, sac, les 100 lbs.	4.25
Extra granulé, brl., 5 x 20, 100 lbs.	4.35
Extra ground, baril les 100 lbs.	4.65
Extra ground, bte 50 lbs. 100 lbs.	4.85
Extra ground, 1/2 bte 25 lbs. 100 lbs.	5.05
No 1 Yellow, baril les 100 lbs.	3.90
No 1 Yellow, sac les 100 lbs.	3.85
Powdered, baril 100 lbs.	4.45
Powdered, bte 50 lbs. les 100 lbs.	4.65
Paris Lumps, 1/2 bte 25 lbs. 100 lbs.	5.30
Crystal Diamond, btes 100 lbs.	5.00
Crystal Diamond, 1/2 bte 50 lbs.	
Crystal Diamond, 1/2 bte 25 lbs.	5.10
les 100 lbs.	5.30
Crystal Diamond, Domino, 20 cartons 5 lbs. les 100 lbs.	0.35
Sucres bruts cristallisés, lb.	0.04
Sucres bruts non cristallisés, lb.	0.03 1/2

Ces prix s'entendent au magasin du vendeur à Montréal.

MELASSES

Tres bonne demande.

Barbade, choix, tonne	0.32	0.33	0.35
Barbade, tierce et qrt.	0.35	0.36	0.38
Barbade, demi qrt.	0.37	0.38	0.40
Mélassé, fancy, tonne	0.34	0.35	0.37
Mélasse, fancy, tierce et quart	0.37	0.38	0.40
Mélasse, fancy, demi qrt.	0.29	0.40	0.42

Les prix s'entendent: 1ère colonne, pour territoire ouvert; 2e colonne, pour territoire combiné; 3e colonne, pour Montréal et ses environs.

LARD AMERICAIN

1ère qualité, le quart	29.00
2ème qualité, le quart	27.00

SAINDOUX

Bonne demande.

Saindoux pur, en tinette	La lb.	0.15 1/2
Saindoux pur, en seau		3.25
Saindoux pur, cse de 10 lbs.		0.16 1/2
Saindoux pur, cse de 5 lbs.		0.16 1/2
Saindoux pur, cse de 3 lbs.		0.16 1/2

FARINES ET PATES ALIMENTAIRES

TAIRES

Pâtes alimentaires

Bonne demande.

Nous cotons:

Arrow root, boîte de 7 lbs.	0.15
Farine Five Roses, qrt.	0.00 6.25
Farine Five Roses, sac	0.00 3.25
Farine Household, qrt.	0.00 6.25
Far. "Regal", qrt.	0.00 6.25
Farine à pâtis, Océan, prt.	0.00 5.30
Far. d'avoine granulée, sac	0.00 2.60
Far. d'avoine standard, sac	0.00 2.60
Far. d'avoine fine, sac	0.00 2.60
Farine d'avoine roulée, brl.	0.00 5.00
Farine d'avoine roulée, sac	0.00 2.40

Farine de sarrasin, sac	0.00	3.50
Far. de blé-d'Inde, sac	0.00	2.25
Banner, Saxon et Quaker Oats, et Ogilvie, caisse	0.00	4.00
Cream of wheat, cse	0.00	5.75
Fécule de maïs, 1e qité, lb.	0.07 1/2	0.07 1/2
Fécule de maïs, 2e qité, lb.	0.06	0.06 1/2
Fécule de pommes de terre, qrts de 1 lb., doz.	0.00	1.35
Vermicelle, macaroni et spaghetti Canadiens btes de 5 lbs., lb.	0.00	0.27 1/2
En vrac	0.00	0.05 1/2
Paquets de 1 lb.	0.00	0.07
Nouilles aux oeufs: Paquets de 1 lb., lb.	0.00	0.07 1/2
Spaghetti, pâtes assorties: alphabets, chiffres, animaux nouilles, coudes, importés en vrac, lb.	0.00	0.07 1/2
En paquets de 1 lb.	0.00	0.08
Tapioca pearl, en sac, la	0.04 1/2	0.05
Tapioca seed, en sac, la	0.04 1/2	0.05
Sagou	0.04 1/2	0.05

FROMAGES CANADIENS

Bonne demande.

Les fromages petits et gros se vendent aux épiciers 15 1/2c et 16c la livre.

VINAIGRE

Nous cotons, prix nets:

Bollman, cruches paillées, 4 gall. imp. cruche	0.00	2.20
Domestique triple, cruches paillées, 4 gal. imp. cruche	0.00	1.25
72 grains, le gall.	0.00	0.12
88 grains, le gall.	0.00	0.15
118 grains (proof), le gall.	0.00	0.19

THÉS

Il se fait quelques affaires en thés du Japon. Pour les thés d'autres provenances, affaires tranquilles et sans intérêt.

EPICES PURES, GRAINES ET SEL

Bonne demande courante.

Nous cotons:

Allspice, moulu	lb.	0.00	0.18
Anis	"	0.08	0.09
Canary Seed	"	0.07 1/2	0.08
Cannelle, moulue	"	0.00	0.25
Cannelle en mattes	"	0.18	0.22
Clous de girofle entiers	"	0.20	0.22
Chicorée canadienne	"	0.12	0.13
Clous de girofle entiers	"	0.22	0.25
Colza	"	0.06	0.08
Crème de tartre	"	0.00	0.30
Gingembre moulu	"	0.00	0.25
Gingembre en racine	"	0.17	0.20
Graine de lin non moulu.	"	0.03 1/2	0.04 1/2
Graine de lin moulu	"	0.06	0.07
Graine de chanvre	"	0.05 1/2	0.07
Maïs moulu	"	0.00	0.75
Mixed spices moulues	"	0.00	0.25
Muscade moulue	"	0.00	0.50
Muscade	"	0.20	0.35
Piments (clous ronds)	"	0.07 1/2	0.10
Poivre blanc rond	"	0.25	0.27
Poivre blanc moulu	"	0.00	0.28
Poivre noir rand	"	0.15	0.17
Poivre noir moulu	"	0.00	0.20
Poivre de Cayenne pur	"	0.00	0.25
Whole pickle spice	"	0.16	0.20
Sel fin en sac		0.00	1.35
Sel fin en 1/2 de sac		0.00	0.40

Sel fin, quart, 3 lbs.	0.00	3.25
Sel fin, quart, 5 lbs.	0.00	3.15
Sel fin, quart, 7 lbs.	0.00	3.05
Sel fin, en quart de 280 lbs.		
Ordinary fine	0.00	1.80
Fine	0.00	2.05
Dairy	0.00	2.15
Cheese	0.00	2.45
Gros sel, sac	0.65	0.80

ORGE

Legumes secs.

Nous cotons:

Orge mondé (pot), sac	0.00	3.00
Orge mondé (pot), baril	0.00	6.75
Fèves blanches, Can., lb.	0.03 1/2	0.04
Orge mondé (pearl), sac	0.00	4.85
Fèves blanches, Can., lb.	0.03 1/2	0.03 1/2
Fèves jaunes	minot	2.00 2.10
Lentilles rouges, par sac, lb.	0.05	0.06
Lentilles vertes, par sac, lb.	0.04	0.05
Pois Verts, No 1	lb.	0.04 1/2 0.04 1/2
Pois cassés, le sac		0.03 1/2 0.03 1/2
Blé-d'Inde à soupe, cassé, le sac	0.00	2.40

RIZ

La demande est bonne.

Nous cotons:

Riz importés:

Riz Patna, sacs de 112 lbs., suivant qualité	lb.	0.05 1/2	0.06
Riz Carolina		0.08	0.09
Riz moulu		0.00	0.06
Riz soufflé (puffed) cse de 36 paquets de 2 pintes		0.00	4.25
Riz décortiqués au Canada: Les prix ci-dessous s'entendent f.o.b. Montréal.			
Qualité B, sac 250 lbs.		0.00	3.30
Qualité C, sac 100 lbs.		0.00	3.20
Sparkle		0.00	5.10
India Bright (sac de 100 lbs)		0.00	3.45
Lustre		0.00	3.55
Polished Patna		0.00	4.40
Pearl Patna		0.00	4.60
Imperial Glacé Patna		0.00	4.90
Crystal Japan		0.00	5.10
Snow Japan		0.00	5.30
Ice Drips Japan		0.00	5.45

FRUITS SECS

Assez bonne demande.

Nous cotons:

Dattes et figues:

Dattes en vrac	1 lb.	0.00	0.05 1/2
Dattes en pqts de	1 lb.	0.07 1/2	0.07 1/2
Figues sèches en boîtes,			
3 couronnes	lb.	0.09 1/2	0.10 1/2
4 couronnes	lb.	0.11	0.11 1/2
5 couronnes	lb.	0.12	0.12 1/2
7 couronnes	lb.	0.14	0.14 1/2
9 couronnes	lb.	0.15	0.15 1/2
16 onces	bte	0.11 1/2	0.12 1/2
10 onces	bte	0.07 1/2	0.08
Raisins de Corinthe.	Lb.		
Corinthe Filiatras, en vrac		0.00 1/2	0.07
Corinthe Filiatras en cartons 1 lb.		0.07 1/2	0.08
Raisins de Malaga.	Lb.		
Rideau	bte	0.00	2.50
Balmoral	bte	0.00	3.00
Orléans	bte	0.00	4.00
Royal Excelsior	bte	0.00	5.50
Raisins Sultana.	Lb.		
En vrac		0.00	0.10
Cartons, 1 lb.		0.00	0.11 1/2

Raisins de Valence.		Lb.
Valence fine off Stalk, btes de 28 lbs.	0.00	0.06
Valence Selected, btes de 28 lbs.	0.00	0.06½
Valence Layers, 4 cour., btes de 28 lbs.	0.00	0.07
Raisins de Californie.		Lb.
Épépinés, paq. 1 lb., fancy	0.00	0.10½
Épépinés, paq. 1 lb., choix	0.00	0.10
Noix et Amandes.		Lb.
Amandes Tarragone	0.20	0.21
Amandes Valence écalées	0.42	0.43
Cerneaux	0.37	0.39
Avelines	0.13	0.14½
Noix de Grenoble Mayette	0.19	0.20
Noix Marbot	0.15	0.16
Noix de Bordeaux écalées	0.34	0.36
Noix du Brésil	0.21½	0.22½
Noix de coco râpées, à la lb.	0.20½	0.22½
Noix Pécan polies	0.18	0.19
Noix Pécan cassées	0.00	0.00
Peanuts non rôties, Sun	0.00	0.08
Peanuts non rôties, Bon Ton	0.00	0.11
Peanuts non rôties, Coon	0.00	0.07
Peanuts rôties, Coon	0.08½	0.09
Peanuts rôties, G.	0.09	0.09½
Peanuts non rôties, G.	0.00	0.07½
Peanuts rôties, Sun	0.10	0.11
Peanuts rôties, Bon Ton	0.12½	0.13½
Pruneaux 30/40	0.00	0.15
Pruneaux 40/50	0.00	0.13
Pruneaux 50/60	0.00	0.11½
Pruneaux 60/70	0.00	0.10½
Pruneaux 70/80	0.00	0.09½
Pruneaux 80/90	0.00	0.09
Pruneaux 90/10	0.00	0.08½
Fruits évaporés.		Lb.
Abricots, boîte 25 lbs.	0.00	0.20
Nectarines	0.00	0.11½
Pêches, boîtes 25 lbs.	0.00	0.10½
Poires, boîte 25 lbs.	0.00	0.13
Pommes tranchées, évaporées, btes de 50 lbs.	0.09½	0.09½
Pelures de fruits.		Lb.
Citron	0.10	0.11½
Citronnelle	0.15	0.16½
Orange	0.11	0.12½

CONSERVES ALIMENTAIRES

Conserves de Légumes

Très bonne demande.

Nous cotons:

	No 1	No 2
Asperges (Pointes), 2 lbs.	2.05	3.00
Asperges entières can., 2 lbs.	0.00	2.25
Asperges Californie, 2½ lbs.	0.00	3.35
Betteraves tranchées, 3 lbs.	0.00	1.32½
Blé d'Inde	2 lbs.	0.92½ 0.95
Blé d'Inde en épis	gal.	0.00 5.00
Catsup, bte 2 lbs.	doz.	0.00 0.85
Catsup au gal.	doz.	0.00 5.00
Champignons hôtel, boîte	0.13½	0.14½
Champignons, 1er choix	0.20	0.21
Champignons, choix, btes	0.17	0.18
Choux de Bruxelles imp.	0.17	0.18
Choux-fleurs	2 lbs.	0.00 1.65
Citrouilles	3 lbs.	0.80 0.82½
Citrouilles	gal.	2.25 2.27½
Epinards	gal.	0.00 5.32½
Epinards	2 lbs.	0.00 1.27½
Epinards	3 lbs.	0.00 1.77½
Epinards imp	bte	0.12 0.14
Fèves Golden Wax,	2 lbs.	0.85 0.87½
Fèves Vertes	2 lbs.	0.85 0.87½
Fèves de Lima	2 lbs.	1.17½ 1.20
Flageolets importés	bte	0.13½ 0.15
Haricots verts imp	bte	0.13 0.17
Macédoine de légumes, bte	0.10	0.16
Marinades en seau, 5 gal.	0.00	2.50
Petits pois imp. moyens bte	0.11	0.11½
Petits pois imp. mi-fins bte	0.11	0.12
Petits pois imp., fins, bte	0.16	0.17
Petits pois imp. ext. fins, bte	0.17	0.18

Petits pois imp., surfins, bte (manquent)		
Pois Can. English Garden	0.82½	0.85
Pois Can. Early June	0.85	0.87½
Pois Can. Ext. Fine Sifted	0.00	1.30
Cucotash	2 lbs.	0.97½ 1.00
Tomates, 3 lbs., doz.	0.95	1.00
Tomates, gall.	2.90	2.92½
Truffes, ½ boi	5.00	5.40

Conserves de fruits.

Très bonne demande.		Par doz., groupe	
	No 1	No 2	
Ananas coupés en dés,			
1½ lb.	0.00	2.25	
Ananas importés	2½ lbs.	0.00	3.25
Ananas entiers (Can.)	3 lb.	0.00	2.32½
Ananas tranchés (Can.)	2 lb.	0.00	1.77½
Ananas râpés (emp. Can.)			
2 lbs.	0.00	1.80	
Bluets Standard	doz.	0.00	1.25
Cerises rouges sans noyau,			
2 lbs.	1.92½	1.95	
Fraises, sirop épais,	2 lbs.	0.00	2.40
Framboises, sirop épais,			
2 lbs.	2.37½	2.40	
Gadelles rouges, sirop épais,			
2 lbs.	0.00	2.00	
Gadelles noires, sirop épais,			
2 lbs.	0.00	2.02½	
Groseilles, sirop épais,			
2 lbs.	0.00	2.02½	
Marinades can. 1 gal.	gal.	0.00	0.80
Olives, 1 gal.	gal.	1.27½	1.70
Pêches jaunes	2 lbs.	0.00	1.42½
Pêches	3 lbs.	0.00	1.90
Poires (Bartlett)	2 lbs.	1.52½	1.55
Poires	3 lbs.	2.02½	2.05
Pommes	3 lbs.	0.00	1.07½
Mûres, sirop épais	lbs.	0.00	1.92½
Pommes Standard	gal.	3.00	3.02½
Prunes Damson, sirop épais,			
2 lbs.	1.10	1.15	
Prunes Lombard, sirop épais,			
2 lbs.	0.95	0.97½	
Prunes de Californie, 2½ lb.	0.00	2.74	
Prunes Greengage, sirop épais	2 lbs.	1.07½	1.10
Rhubarbe Preserved,	2 lbs.	0.00	1.52½
Cerises blanches	doz.	0.00	2.25
Cerises noires	doz.	0.00	2.40
Framboises	doz.	0.00	2.40
Mûres	doz.	0.00	2.40
Gadelles rouges	doz.	0.00	2.40

Conserves de poissons

Très bonne demande.		Nous cotons:	
Anchois à l'huile (suivant format)	doz.	1.60	4.50
Caviar	½ lb. doz.	5.15	5.25
Caviar	½ lb. doz.	10.00	10.25
Crabes	1 lb. doz.	3.75	3.00
Crevettes en saumure,	1 lb.	0.00	1.60
Crevettes sans saumure,	1 lb.	0.00	1.80
Finnan Haddies	doz.	1.35	1.40
Harengs frais, importés,			
doz.	1.15	1.20	
Harengs marinés, imp.	"	1.45	1.65
Harengs aux Tom., imp.	"	1.45	1.40
Harengs kippered, imp.	"	1.50	1.70
Harengs canadiens kippered	0.95	1.00	
Harengs canadiens, sauce tomates	0.95	1.00	
Homards, bte h., 1 lb.	"	6.40	6.50
Homards, bte plate, ½ lb.	"	3.50	3.60
Homards, bte plate, 1 lb.	"	6.75	6.90
Huitres (solid meat), 5 oz.			
doz.	0.00	1.40	
Huitres (solid meat), 10 oz.			
doz.	0.00	2.00	
Huitres	1 lb.	0.00	1.50
Huitres	2 lb.	0.00	2.45
Maquereau, tin 1 lb., la doz.			
	0.00	1.45	

Morue No 2	lb.	0.05½	0.06
Morue grosse en quart lb.	(manque)		
Royaux aux truffes et aux achars	bte	0.17	0.18
Sardines can. ½ bte, cse		3.50	4.00
Sardines françaises, ½ btes		0.16½	0.31
Sardines françaises, ½ btes		0.22	0.50
Sardines Norvège, ½ bte		7.50	11.00
Sardines Norvège, ½ bte		17.00	18.00
Sardines Koyan à l'huile, ½		0.40	0.42
Sardines sans arêtes		0.23	0.24
Saumon Labrador, 100 lbs.		0.00	8.50
Saumon Cohoes, Fraser River, 1 lb.		0.00	1.40
Saumon rouge:			
Horse Shoe et Clover Leaf, boîte basse, ½ lb., doz.		1.27½	1.32½
Horse Shoe et Clover Leaf, boîte basse, 1 lb., doz.		2.07½	2.12½
Saumon rouge Sockeye (Rivers' Inlet), bte haute, 1 lb.	doz.	1.90	
Saumon rouge du printemps, bte haute, 1 lb.	doz.	0.00	1.65
Saumon Humpback, 1 lb.	doz.	0.00	0.95
Truite des mers, 100 lbs.		0.00	6.25

HARENGS DU LABRADOR

Quarts	\$6.25
½ quarts	3.35

FROMAGES IMPORTÉS

Bonne demande.
On cote le fromage de Gruyère:
Fromage entier de 26½ lbs. ou de 80 lbs., 28c à 30c la livre.
En quantité moindre, 28c la livre.
Le fromage de Roquefort se vend de 32c à 33c la lb. et le Limbourg, 24c la livre.

On cote encore:	
Gorgonzola	lb. 0.25
Edam	" 0.24

PRODUITS CHIMIQUES ET DROGUES

Nous cotons:	
Acide borique, brls de 336 lbs., lb.	0.10
Alun, barils de 336 lbs.	" 0.02½
Alun, barils de 112 lbs.	" 0.02½
Arcanson, lb.	0.03½ 0.04½
Blanc de se, brls de 336 lbs.	0.55
Bois de pêche, pqt de ½ lb.	0.03½ 0.65
Borax en cristaux, brls de 336 lbs.	lb. 0.05 0.06
Boules à mites	" 0.00 0.00
Camomille	" 0.00 0.40
Campêche (Extrait de):	
boîtes de 12 lbs.	" 0.00 0.11½
btes 24 lbs., pqt 1 lb.	" 0.11½ 0.12½
Camphre, la livre	0.00 0.75
Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs.	0.15 0.20
Cire blanche	lb. 0.40 0.45
Couperose, brls 370 lbs.	" 0.01 0.02
Crème de tartre	lb. 0.24
Gélatine rouge en feuilles	" 0.60
Gélatine blanche en feuilles	" 0.35
Gélatine Knox en feuil., doz.	1.25 1.30
Gomme arabique	lb. 0.15 0.16
Houblon pressé, lb.	(manque)
Lessive commune	doz. 0.35
Lessive commune grosse	3.75
Paraffine pour cierges, lb.	0.10 0.12
Plâtre à terre, sac 100 lbs., sac	0.70
Poudre insecticide	lb. 0.00 0.50
Résine blanche	" 0.03 0.04½
Résine G., suiv. quant.	" 0.02½ 0.03½
Salpêtre en cristaux, brls 112 lbs.	lb. 0.05 0.06
Sel à Médecine	0.07 0.02
Sel d'Epsom sac 224 lb.	" 0.01½ 0.03

Soda à pate, 112 lbs.	0.00	2.00
Soda à laver:		
Sacs	0.80	0.85
Soude caustique en mor. lb.	0.00	0.02½
Soutre en bâtons, brls 336 lbs.	0.01½	0.03
Soufre moulu sacs 112 lb.	1.65	1.70
Tourteaux de lin moulu, sac	1.60	1.70
Vitriol, brls	0.06½	0.07

BOUGIES, CIERGES ET HUILES DE SANCTUAIRE

Nous cotons:

B. Paraffine en vrac, boîte de 40 lbs.:		
6 à la lb.	lb.	0.00 0.07½
12 à la lb.	"	0.00 0.10
B. Paraffine, 6 à la lb.		0.08 0.00
B. Paraffine, 12 à la lb		0.08½ 0.00½
B. Stéarique, 14 oz. 6 et 12		0.00 0.12½
B. Stéarique, 16 oz. 6 et 8		0.14 0.15
Cierges approuvés, lb.		0.00 0.37½
Huile de 8 jours, gallon		1.20 1.30

PLATS EN BOIS

Nous cotons:

Carrés de ½ lb., crate	0.00	0.45
Carrés de 1 lb., crate 500	0.00	0.90
Carrés de 2 lbs., crate 500	0.00	1.02½
Carrés de 3 lbs., crate	0.00	0.57½
Carrés de 5 lbs., crate	0.00	0.72½

CUVETTES EN BOIS

Nous cotons:

Cuvette No 0, la doz.	10.50
Cuvette No 1, la doz	0.00
Cuvette No 2, la doz.	7.50
Cuvette No 3, la doz.	6.50

BALAIS

Nous cotons:

A longs manches	0.00	2.75
Avec manches ordinaires	La doz	
2 cordes		2.25
3 cordes		2.50
4 cordes		2.75
5 cordes		3.50
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.		

EPINGLES A LINGE

Epingles ordinaires:		
Boîtes de 5 grosses, la bte	0.75	
Epingles à ressort:		
Boîtes de 2 grosses, la bte	0.00	

PAPIER D'EMBALLAGE

Papier Manille en rouleaux	0.03½
Papier brun en rouleaux	0.03

MECHES, BRULEURS ET VERRES DE LAMPES

Nous cotons:

Mèches No 2	lb.	0.22
Mèches No 2	"	0.15
Mèches No 0	"	0.12
Brûleurs No 2	doz.	0.85
Brûleurs No 1	"	0.65
Brûleurs No 0	"	0.65
Brûleurs, dessus verre (A)	"	1.65
Brûleurs, dessus verre (B)	"	1.00
Cheminées (climax) No 2	"	0.65
Cheminées (climax) No 1	"	0.45
Cheminées (climax) No 0	"	0.45
Cheminées (Bonanza) No 2	"	0.05
Cheminées (Bonanza) No 1	"	0.75

SAVON DE CASTILLE

Le savon de Marseille en morceaux se vend \$4.25 la caisse et de 9c à 10c la livre, poids net. blanc ou marbré.

GRAISSE A ROUES

On cote:

Graisse Impérial, en lots de grosse	doz.	0.57½
-------------------------------------	------	-------

Caisse de 4 doz.	"	0.00
Graisse au mica,		
Boîtes de 1 lb. (par 3 doz.) doz.	0.90	0.95
Boîtes de 3 lbs. (par doz.) doz.	2.25	

HUILE D'OLIVE

Nous cotons.

Huile Loubion.

Pintes	0.00	2.25
Chopines	0.00	1.20
3 chopines	0.00	0.60
L'huile d'olive Barton et Guestier est cotée:		
Qrts	7.75	8.00
Pts	4.37½	4.50
1 pts	2.45	2.50

HUILE DE CASTOR

Nous cotons:

Bouteilles de 1 oz.	Grosse.	Doz.
Bouteilles de 2 oz.	3.60	0.35
Bouteilles de 3 oz.	5.00	0.45
Bouteilles de 4 oz.	6.00	0.55
Bouteilles de 5 oz.	7.25	0.65

HUILE DE FOIE DE MORUE

Nous cotons: \$1.75 à \$2.00.

Bouteilles carrées de 16 onces, \$3.75 la douzaine; chopines, \$2.40 la douzaine; 4 chopines, \$1.75 la douzaine.

HUILE DE COTON

Nous cotons:

Au baril	1.10	1.25
----------	------	------

HUILE DE RICIN PHARMACEUTIQUE

Nous cotons au quart, par livre, 9c. le gallon, \$1.25, en estagnon, par livre, 9c à 10c.

VASELINE

Nous cotons:

"Bleu Seal"		
Blanche No 1	grosse	10.00
Blanche No 2	"	10.20
Jaune No 1	"	6.72
Jaune No 2	"	14.40

BALAIS

D'enfant, 2 cordes	0.00	1.10
D'enfant, 1 cor'e	0.00	0.85
Manches de faubert (mop), doz.	1.20	

HUILE DE PETROLE

Nous cotons:

Pratt's Astral Oil	gol.	0.22
Standard Acme	le gal.	0.17½

GRAINS ET FARINES

Marché de Chicago

Futures cotations:

				Ferme-
Blé—	Haut.	Bas.		ture.
Mai	93½c	92¾c		92¾c
Juillet	88¾	88¾		88¾
Mais—				
Mai	66¼	66		66¼
Juillet	65½	64¾		65
Avoine—				
Mai	39¾	39½		39¼
Juillet	39¾	39		39¾

Marché de Montréal

Grains

On a reçu quelques demandes d'acheteurs étrangers pour le blé de printemps du Manitoba pour expéditions de février et mars, mais comme les prix étaient au-dessous du coût, on n'a fait aucune affaire, en conséquence le marché continue à être tranquille et sans intérêt. La situation du marché local des gros grains est ferme, mais le volume d'affaire n'est pas grand, car la demande est principa-

lement pour lots de chars pour remplir les besoins actuels. Une vente de lot de mais mélangé No 3 a été faite pour expédier à Chicago et un ou deux chars de mais jaune No 3 ont changé de mains, de 72c à 72½c le minot ex-magasin, ce qui est une baisse de ½c par minot en sympathie avec les plus bas prix du marché de Chicago. Les avoines de l'ouest canadien No 2 se vendent à 42½c, No 3 de 41½c à 42c et No 2 pour fourrage de 40½c à 41c le minot ex-magasin.

La demande est faible pour l'orge mélangé et les prix ne changent pas de 64c à 66c le minot ex-magasin. La demande étrangère pour l'orge du Manitoba est limitée et les quelques offres qui arrivent sont hors de ligne avec les valeurs ici.

Nous cotons:

Avoine ferme, avec affaires. Blé d'Inde, bonne demande aux prix cotés.

Avoine C.W. No 1 Ext. Fd	0.41½	0.42
Avoine C.W. No 2	0.42½	0.42½
Avoine C.W. No 3	0.41½	0.41½
Avoine Qué. et Ont. No 2	0.39½	0.40
Avoine Qué. et Ont. No 3		manque
Avoine Qué. et Ont. No 4		manque
Sarrasin (48 lbs.)	0.64	0.65
Blé d'Inde jaune No 3	0.73½	0.74
Blé d'Inde séché au four (Blé d'Inde nouveau.)		manque
Orge moulée	0.51	0.53

Marché de Montréal

Farines

Une situation ferme prévaut sur le marché pour toutes les qualités de farine. Le commerce d'exportation de farine de blé de printemps est tranquille à cause de la demande tranquille continue d'acheteurs étrangers, et comme conséquence, peu de ventes importantes se sont faites soit pour prompte ou future livraison. La demande locale et de la campagne n'est pas trop forte, aussi le volume d'affaires n'arrive pas à la moyenne pour la saison de l'année. Les premières patentes de blé de printemps se vendent à \$5.40, les secondes à \$4.90 et les strong bakers à \$4.70 le baril en sacs. Il n'y a pas de changement dans la situation du marché pour la farine de blé d'hiver, le commerce étant faible et les prix sans changement de \$4.75 à \$5 pour patentes de choix et de \$4.35 à \$4.50 pour les straight rollers le baril en barils; ces derniers en jute, de \$2 à \$2.10 le sac.

Nous cotons:

Patentes du printemps:

Royal Household	2 sacs	5.60
Five Roses	2 sacs	5.60
Glenora	2 sacs	5.10
Harvest Queen	2 sacs	5.10

Fortes à Boulanger:

Bakers Special	2 sacs	4.90
Manitoba S. B.	2 sacs	4.90
Keetob	2 sacs	4.90
Montcalm	2 sacs	4.90

Patentes d'Hiver:

Straight rollers	2 sacs	5.00
Hurona (à pâtisserie)	2 sacs	5.80
A do	2 sacs	5.30
Farine de blé-d'Inde blanc pour boulangers, 2 sacs		4.40
Farine de blé-d'Inde pour engrais 2 sacs		4.50
Farine d'avoine:		
Avoine roulée, sac de 90 lbs.		2.32
Avoine roulée, baril		4.00

Issues de blé et avoine roulée.

Le marché est bon pour toutes les lignes d'issues de blé à cause des approvisionnements limités provenant des minoteries et de la continuelle bonne demande venant de toutes sources grâce à la grande consommation qui se fait à cette époque de l'année. Le son se vend à \$22, les shorts à \$24 et les middlings à \$27 la tonne, sacs compris. Le commerce des moulées est actif avec des ventes de qualités de pur grain de \$30 à \$32 et des mélangées de \$28 à \$29 la tonne. Un bon commerce se fait dans les avoines roulées, mais le marché est toujours non réglé avec des ventes à \$4.35 le baril en barils et à \$2.05 le sac.

Nous cotons:

Issues de blé:	
Son Man., au char, tonne	20.00
Gru Man., au char, tonne	22.00
Middlings d'Ontario, au char, tonne	27.00 28.00
Moulée pure, au char	32.00 34.00
Moulée mélangée, au char	30.00 31.00

FOIN PRESSE ET FOURRAGE**Marché de Montréal****Foin pressé et fourrage.**

Il n'y a pas de changement sur le marché pour le foin pressé, étant ferme avec une bonne demande des acheteurs locaux pour les meilleures qualités, mais la demande pour les qualités inférieures est faible à cause des continuels avis décourageants qui arrivent de l'étranger. Le foin No 1 se vend de \$16 à \$16.50, extra bon No 2 de \$15 à \$15.50 et No 2 de \$13.50 à \$14 la tonne en lots de chars ex-voie.

Nous cotons:

Foin No 1, pour livraison immédiate	\$14.50	\$15.00
Très bon, No 2	13.50	14.00
No 2	11.50	12.00

la tonne, en lots de wagon ex-voie

Marché facile. Demande médiocre, prix sans changement.

BEURRE**Marché anglais**

MM. Mills & Sparrow nous écrivent de Londres à la date du 23 janvier 1914:

Le commerce du beurre en général continue à être bon, quoique les prix aient été un peu irréguliers durant la semaine. Il y a une excellente consommation de beurre, mais les arrivages actuels, principalement de la Nouvelle-Zélande, sont lourds, et il y a une disposition dans certains quartiers à laisser le marché reculer, cela prendra un grand effort pour empêcher les prix de baisser. Le temps est clair et froid, très favorable pour la consommation, et le commerce général est bon dans tout le pays.

Danois. — La cotation ne change pas avec une bonne demande.

Australien. — A cause de la pression de la Nouvelle-Zélande, les beurres salés ont été forcés de un ou deux shillings, mais les non-salés ont été quelque peu moins fournis pendant les deux ou trois dernières semaines. Les non-salés ont maintenant une prime de 2/- à 3/- sur les salés. Grâce à l'absence du Sibérien et des qualités inférieures continentales, la seconde qualité australien rencontre

une bonne demande, et est plus proche du prix du meilleur beurre qu'il ne l'a été depuis quelque temps.

Nouvelle-Zélande. — Le poids des offres est quelque peu lourd et il est douteux que les faibles vendeurs n'arrivent pas à réduire le prix. Il y a une variation de 4/- par cent entre le prix de vente des différentes marques par différents agents, mais nous sommes inclinés à croire que le marché a atteint son plus bas point.

Les arrivages coloniaux cette semaine consistent en:—

Beurre — Par le vapeur "Opawa", 58,400 boîtes, N.-Z.; par le vapeur "Kia Ora", 13,280 boîtes, N.-Z.; par le vapeur "Orama", 52,000 boîtes, Aust.; par le vapeur "Benalla", 250 boîtes, Aust.

Fromage — Par le vapeur "Opawa", 18,750 crates, N.-Z.; par le vapeur "Kia Ora", 13,880 crates, N.-Z.

Nous cotons:

Danois—	
Haut choix Sibérien—	125/0 127/0
Haut choix Choix	108/0 112/0
Choix	100/0 106/0
Confiserie Victorien—	94/0 98/0
Haut choix, salé	110/0 112/0
Choix, salé	106/0 108/0
Haut choix, non salé	114/0 116/0
Choix, non salé	108/0 112/0
Australien—	
Haut choix, salé	110/0 112/0
Choix, salé	106/0 108/0
Haut choix, non salé	112/0 115/0
Choix, non salé	106/0 110/0
Queensland—	
Haut choix, salé	110/0 112/0
Choix, salé	106/0 108/0
Haut choix non salé	112/0 114/0
Choix, non salé	106/0 110/0
Nouvelle-Zélande—	
	112/0 114/0 116/0
Argentine—	
Haut choix, salé	110/0 112/0
Haut choix, non salé	112/0 114/0

FROMAGE**Marché anglais**

MM. Mills & Sparrow nous écrivent de Londres à la date du 23 janvier 1914:

La situation continue à être forte et avec de plus légers stocks de Canadien que depuis plusieurs années, la position au point de vue statistique est bonne. Un grand nombre d'arrivages de Nouvelle-Zélande sont blancs, en conséquence les colorés se vendent 1/- à 2/- de plus que les blancs. Nous sommes informés par nos amis canadiens qu'il n'y a presque plus de fromage à expédier cette saison, car les expéditions du Canada depuis le 1er janvier l'année dernière se sont montées à 120,000 boîtes, nous ne voyons rien pour prévenir la hausse des prix dans les deux prochains mois.

Nous cotons:

Canadien—	
Choix à haut choix, blanc	68/0 69/0
Choix à haut choix, coloré.	69/0 70/0

Nouvelle-Zélande—

Haut choix, blanc	65/6	66/0
Haut choix, coloré	67/0	00/0

Prix vendants aux épiciers

Fromage fort, blanc, à la meule	7c
au morceau	3c
Fromage de Gruyere	27c à 28c
Fromage Oka	24c
Beurre, choix	30c
Beurre, choix, en bloc d'une livre	30½c
Oeufs strictement frais	40c à 42c
Oeufs frais en boîtes de carton d'une douzaine	45c
Oeufs No 1	35c
Oeufs choisis	37c

OEUFS

Les arrivages d'oeufs frais augmentent et la quantité des oeufs de conserve diminue sensiblement; en conséquence, le prix des frais a baissé et ceux de conserve augmenté.

BEURRE**Marché de Montréal**

Beurre de laiterie	24c à 25c
Beurre de laiterie en rouleaux	26c à 27c

PEAUX VERTES

Très bonne demande.

Boeuf inspecté No 1	14.50
Boeuf inspecté No 2	13.50
Boeuf inspecté No 3	12.50
Veau	15.00 à 17.00
Agneau, chaque	1.10

FRUITS VERTS ET LEGUMES.

Oignons, la lb.	6.03	0.04
Oignons, la cse	4.00	4.50
Raisin Magala		5.25
Bananes	2.25	2.50
Betteraves, le sac	1.00	1.25
Carottes, le sac	0.75	1.15
Patates, le sac	0.80	1.00
Navets, le sac		0.75
Pommes, le baril	4.00	8.00
Oranges Mexicaines, la cse		2.00
Oranges Navels, la cse	2.50	3.00
Citrons, la cse	2.50	3.00
Pommes Baldwin, No 1	4.50	5.00
Pommes Baldwin No 2	4.00	4.50
Pommes Greening No 1		4.50
Pommes Greening No 2		4.00
Pommes Spy No 1		6.00
Pommes Spy No 2		5.00
Atocas, le gallon		0.60

C'est un pauvre vendeur que celui qui se contente de dire: "Nous ne tenons pas cet article" ou "Nous n'en avons plus"; qui laisse partir le client sans essayer de lui vendre quelque chose se rapprochant de ce qu'il désire.

Table Alphabétique des Annonces

Assurance Mont-Royal.....	32	Davis S. & Sons Ltd.....	66	Hébert L. H. & Cie.....	53	Prêt Immobilier Limitée... 13
Autographic Register Co... 14	Desmarteau Alex.....	34	Houde J. B. Co.....	72	Prévoyants du Canada, (Les) 32	Prevost & Bédard..... 34
Baker & Co. (Walter)..... 12	Dom. Cannery Co., Ltd.... 3	Imperial Tobacco Co..... 64	Jonas & Cie, H.... Couvert 2	Quebec Steamship..... 40	Remington Arms..... 48	Rolland & Fils, J. B..... 34
Banque de Montréal..... 36	Dom. Cartridge Co..... 47	Lacaille, Gendreau & Cie.. 12	Laporte, Martin Limi- tée..... Couvert	Renaud J. E..... 40	Sheldon School..... 10	Stanley Rule & Level..... 0
Banque d'Hochelaga..... 36	Dontigny Hector .. 34	La Prévoyance..... 33	Liverpool & London & Globe 32	St. Lawrence Sugar Co.. 9	Sun Life of Canada..... 33	Seagram, Jos. E. 59
Banque Nationale..... 36	Douglas J.M. & Co Couvert 59	La Sauvegarde..... 32	Lufkin Rule Co..... 50	Sun Life of Canada..... 33	Seagram, Jos. E. 59	Tanglefoot..... 19
Banque Molson..... 36	Dominion Mercantile Pro- tective Ass..... 34	Leslie & Co., A. C..... 44	Lawrence A. Wilson Co.Ltd 57	St. Lawrence Sugar Co.. 9	Seagram, Jos. E. 59	Taylor Forbes Co. Ltd.... 49
Banque Provinciale..... 36	Dominion Registers Co.... 35	Liverpool & London & Globe 32	Martin-Senour..... 48	St. Lawrence Sugar Co.. 9	Seagram, Jos. E. 59	Thompson & Norris Co.... 31
Banwell Hoxie..... 51	Eddy E. B. Co..... 9	Lufkin Rule Co..... 50	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	Sun Life of Canada..... 33	Seagram, Jos. E. 59	Tippet & Co., A. P..... 7
Barnett G. & H. & Co..... 52	Esluhart & Kvens... 32	Lawrence A. Wilson Co.Ltd 57	Matthews-Laing Co..... 5	Sun Life of Canada..... 33	Seagram, Jos. E. 59	Tuckett [The G. E. & Son Co] 57
Bélauger & Bélauger..... 34	Hquitable (Cie d'assurance incendie) 33	Martinsenour..... 48	Maxwell & Sons (David) .. 44	Sun Life of Canada..... 33	Seagram, Jos. E. 59	Théâtre National Français. 34
Bowser, S F. & Co..... 6	Ewing, S. H. & Sons..... 57	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United Shoe Machinery Co. Ltd..... 41	Seagram, Jos. E. 59	United-States Steel Co. 50
British Colonial Fire Ass... 33	Fontaine Henri..... 34	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	Western Ass. Co..... 32
Brodie & Harvie..... 12	Fortier Joseph..... 34	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	Wilks & Burnett..... 34
Canadian Consolidated Rubber Co..... 17	Gagnon, P.-A..... 34	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	Walker Hiram Co..... 63
Can. Hardware Exhibitors Ass..... 46	Garand, Terroux & Cie.... 34	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	Wiser J. P. & Sons Ltd.... 57
Can. Fairbanks Morse Co.. 16	Gendron Mfg. Co..... 44	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Canada Life Assurance Co.. 33	Genin, Trudeau & Cie..... 66	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Canadian Poster Co..... 43	Gillett Co. Ltd., [E. W.] 18	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Canada Starch Co..... 4	Gonthier & Midgley..... 34	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Canadian Salt Co..... 7	Grand Trunk Railway..... 16	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Cane Wm. & Sons Co. Ltd.. 5	Greening Wire Co..... 46	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Church & Dwight..... 7	Goodhugh W. S. & Co..... 8	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Chaput L. Fils & Cie Ltée. 11	Gunn, Langlois & Cie..... 7	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Cie d'Assurance Mutuelle du Commerce..... 33	Hamilton Cotton Co..... 51	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Clark, Wm..... 13	Hotel New Victoria..... 34	Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Connors Bros..... 18		Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Cottam Bart..... 34		Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Comillard Auguste..... 34		Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	
Cinq-Mars..... 36		Mathieu (Cie J. L.)..... 9	McArthur, A..... 44	United-States Steel Co. 50	Seagram, Jos. E. 59	



L'HISTOIRE DE DEUX EXPÉDITIONS.

M. Brown, un actif épicié de l'Ouest Canadien, était depuis longtemps dégoûté de l'état où étaient, à leur arrivée, les marchandises qu'on lui expédiait, et il se demandait qu'elle était la solution de cette question, quand un matin elle arriva sous la forme des

Boîtes Ridées Thompson & Norris

Ce matin-là, deux expéditions lui arrivèrent, une dans des caisses en bois, défoncées comme d'habitude, certains articles qu'elles contenaient se répandaient au dehors : l'autre, consistant en marchandises en bouteilles, dans des boîtes Ridées T. & N. absolument indemnes—pas de perte—pas de mauvaise humeur, et moins de frais d'expédition. "Ceci règle la question," dit Brown, "une expédition convenable ou pas de commande pour le premier voyageur de commerce qui se présentera"

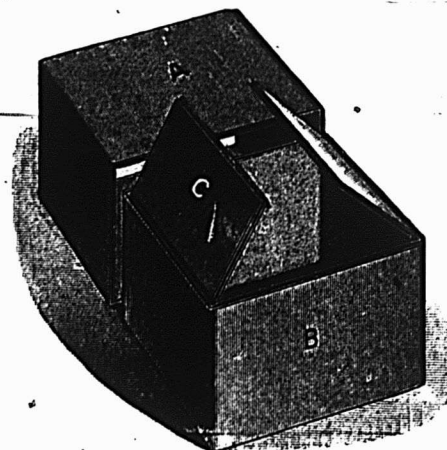
Qu'en advient-il de vos expéditions ?

Ecrivez-nous pour avoir notre catalogue et laissez-nous vous prouver l'avantage de notre proposition pour assurer votre satisfaction.

The Thompson & Norris Co.
of Canada.

NIAGARA FALLS, CANADA

Brooklyn, N. Y.; Boston, Mass.; Brookville,
Ind.; London, Ang.; Jülich, Allemagne.



METROPOLITAN

Life Assurance Co'y

:-: of New-York :-:

(Compagnie à Fonds Social)

Actif.....\$447,829,229.16
 Polices en vigueur au 31 décembre 1913 13,957,742.
 En 1913 la compagnie a émis au Canada des polices pour..... \$511,223,886.00
 Elle a déposé entre les mains du Gouvernement Canadien et de fidèles commis canadiens, exclusivement pour les Canadiens, environ.....\$16,000,000.
 Il y a plus de 522,000 Canadiens assurés dans la METROPOLITAN.

Assurances

METROPOLITAN LIFE.

La Compagnie vient de terminer toute une année de grande prospérité.

M. A.-G. Claxton, C.R., avocat de la Metropolitan Life Assurance est arrivé la semaine dernière de New-York, où il a assisté au congrès des agents de la compagnie. Il nous a communiqué les quelques renseignements intéressants qui suivent: La Metropolitan vient de terminer une année superbe. Ses polices en force s'élèvent à \$230,000,000.

L'actif de la compagnie qui s'élevait, il y a vingt ans à \$19,000,000, s'élève aujourd'hui à \$447,000,000. Cette compagnie a près de 14,000,000 de polices en force et paye en moyenne 550 polices d'assurance-vie par jour.

La compagnie a ouvert un sanatorium anti-tuberculeux à Mount MacGregor et 47 patients y sont traités.

UNION LIFE.

Le liquidateur de cette compagnie a présenté son rapport. — Des mandats sont émis.

G. T. Clarkson, liquidateur de la Union Life, a présenté son rapport, samedi. Des copies de ce rapport ont été envoyées aux ministres de la justice et des finances et au procureur-général Foy.

Des mandats d'arrestation ont déjà été émis contre les quatre directeurs: Evans, Symons, Hughes et Millicamp.

Le liquidateur prouve que la Union Life, durant les douze années d'existence, a perdu \$1,236,910.

Sur cette somme, \$646,725 ont été perdus à cause de mauvais placements. Les dépenses encourues pour la vente des actions de la compagnie, en Angleterre, ont été de \$170,900, et la compagnie a

ASSUREZ-VOUS

DANS

LA SAUVEGARDE

- 1^o PARCE QUE Ses Taux sont aussi avantageux que ceux de n'importe quelle compagnie.
- 2^o PARCE QUE Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.
- 3^o PARCE QUE Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.
- 4^o PARCE QUE La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.
- 5^o PARCE QUE Par-dessus tout, elle est une compagnie Canadienne-Française et ses capitaux restent dans la Province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège Social : 7 Place d'Armes
MONTREAL

WESTERN ASSURANCE CO.

INCORPORÉE EN 1881

ACTIF, au-delà de \$3,384,179.93
 Bureau Principal: TORONTO, Ont.

Hon. GEO. A. COX, Président.

W. R. BROCK, Vice-Président.

W. B. MBIEL, Gérant-Général.

C. C. FOSTER, Secrétaire.

Agence au Montréal:
 61 RUE ST-PIERRE.

ROBT. BICKERDIKE, Gérant

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

(Compagnie Indépendante (Incendie))

Bureaux: 74 rue Notre-Dame Ouest
 Coin St-François-Xavier, MONTREAL
 RODOLPHE FOREST, Président.
 J. E. CLÉMENT, Jr., Gérant-Général.

ESINHART & EVANS

Courtiers d'Assurance

Feu, Vie, Accident, Cambriolage,
 Bris de glaces, Automobiles,
 Responsabilité des Fonctionnaires

Agents principaux pour :

The Scottish Union & National Ins. Co.
 d'Édimbourg.

German American Insurance Co.
 de New-York.

Nous considérons toutes commandes d'agences de la part de personnes responsables. L'expérience n'est pas absolument indispensable.

Bureau: EDIFICE LAKE of the WOODS

39 rue St-Sacrement,

TELEPHONE MAIN 553 MONTREAL

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA

D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1850

Téléphone Bell Main 5381

Actif.....	\$557 885.95
Réserve.....	\$193,071.19
Autres Valeurs passives	20.68

\$213,759.19

Surplus pour les assurés.....\$344,126.76

Bureau - Chef :

EDIFICE OULUTH,

50 rue Notre-Dame Ouest,
 angle de la rue St-Sulpice.

MONTREAL.

L. A. Lavalée, Président
 Ferd. Pagé, Gérant Provincial



Succursale au Canada, Bureau Chef à Montréal
DIRECTEURS

Sir Alexandre Lacoste, M. Chevallier, Ecr., William
 Molson Macpherson, Ecr., T. J. Drummond Ecr.

J. Gardner Thompson, Gérant
 J. W. Binnie, Assistant-Gérant

Les Prévoyants du Canada

Assurance Fonds de Pension

Capital Autorisé\$500,000.00

Actif du Fonds de Pension, le 31 décembre 1913.....\$423,745.41

ACHETEZ DES PARTS DES PREVOYANTS
 DU CANADA

Parce que c'est un placement sans pareil ;
 Parce que c'est avec la plus petite prime,
 la plus grosse rente ;
 Parce que c'est la seule Compagnie à
 "Fonds Social" faisant une spécialité du
 Fonds de Pension.
 Total de l'actif du Fonds de Pension seulement : \$123,745.31.

Bureau à Montréal

**Chambre 22,
 Edifice "La Patrie"**

Bureau - Chef :

**126 rue St-Pierre,
 Edifice Dominion,**

QUEBEC

LA COMPAGNIE**EQUITABLE****D'Assurance Mutuelle
Contre le Feu.**

180 Rue ST-JACQUES,
MONTREAL.

Les nouvelles affaires ont augmenté de 30% dans les premiers six mois de l'année et la Compagnie n'a aucune perte contestée.

Certifié correct

C. A. SYLVESTRE,

Auditeur Licencié

Montréal, 1er Juillet 1913.

L'Equitable" couvre toutes ses obligations sans discussion inutile ou coûteuse pour les Réclamants . . .

reçu de ses associés anglais la somme de \$789,287.

Les pertes totales se chiffrent à \$1,391,720, mais le liquidateur a réalisé \$400,000 par vente de consentement, et \$345,000 de bénéfices en réassurant des assurés dans la Metropolitan Life.

NOUVEAU DIRECTEUR

On annonce que Sir Frederic Williams Taylor, gérant-général de la Banque de Montréal, vient d'être nommé directeur de la Liverpool and London and Globe Insurance Co., en remplacement de feu Sir Edward Clouston.

ASSURANCE AMERICAINE

La compagnie Globe & Rutgers Fire Insurance, de New-York ouvrira prochainement un bureau à Montréal et plus tard ouvrira des succursales dans les principaux centres du Canada. M. J. W. Binnie, qui depuis quelque temps était assistant gérant de la Liverpool and London and Globe a été nommé gérant canadien de cette compagnie. M. Binnie a déclaré qu'une demande de licence avait été faite à Ottawa et que le bureau-chef de la Compagnie serait probablement à Montréal, dans l'édifice Lewis.

Sun Life of Canada

Actif \$ 49,605,616.49

Assurances en vigueur.... 182,732,420.00

Ecrivez au Bureau Principal, Montréal, pour vous procurer la brochure intitulée "Prosperè et Progressive."

**SIX FAITS DU
67ème RAPPORT ANNUEL
DE LA
CANADA LIFE
INSURANCE COMPANY**

Un des faits importants, c'est que la Compagnie, en 1913, surpasse le record de toutes les années précédentes de son histoire.

1. — **L'AUGMENTATION DU SURPLUS** en 1913 était de \$1,709,996.66, excédant le surplus de 1912, d'au-delà de \$179,000 et excédant de beaucoup le surplus des années précédentes. Le surplus net actuel est de \$6,183,278.39.

2. — **LE REVENU** de \$8,094,885.70 excède d'une somme de \$698,125.56 celui de l'an dernier. C'est le plus gros revenu dans l'histoire de la Compagnie. L'augmentation du taux d'intérêt, qui a toujours fait des progrès depuis 1899, montra encore une amélioration en 1913. C'est un important facteur à l'augmentation du surplus.

3. — **L'ACTIF** fut augmenté de \$3,860,271.32 et s'élève maintenant à \$52,161,704.81.

4. — **LE TOTAL DES ASSURANCES** maintenant en force s'élève à \$153,121,363.94, augmentation d'au-delà de \$8,273,000 dans l'année.

5. — **LES PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES**, en 1913, s'élevèrent à \$2,788,016.11, une augmentation de \$415,051.31 sur 1912. En plus de cela, nous avons fait des **PRETS AUX PORTEURS DE POLICES** sur garantie de leur police d'assurance, au montant de \$1,622,248.71.

6. — **LA MORTALITE** de l'année nous fut encore plus favorable que nous ne l'espérions, et ceci, avec un **FAIBLE POURCENTAGE CONTINU DES DEPENSES**, contribuent à faire un surplus-record.

**La Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DU COMMERCE**

Contre l'Incendie

Actif excédant \$850,000.00

DEPOT AU GOUVERNEMENT
en conformité avec la nouvelle Loi des
Assurances de Québec, 8 Edouard VII. Chap. 69
Bureau-Chef: 151 rue Girouard St-Hyacinthe

**RESPONSABILITE PATRONALE
La Prevoyance**

Capital \$500,000.00

Aussi : — Accidents, Maladies, Glaces,
Vol, Garantie de Fidélité, Garantie de
contrats.

ASSURANCE D'AUTOMOBILES

Bureau Chef :

160 rue St-Jacques, Montréal

Tel. Bell : Main 1626

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY.

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE D'ARMES, MONTREAL.

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000 CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés.

TEL. BELL, MAIN 1899

BELANGER & BELANGER
Notaires, Comptables et Commissaires
TRUST & LOAN BUILDING.
No 30 rue St-Jacques, MONTREAL
Argent à Prêter à 4, 5 et 6%

Maison Fondée en 1870

AUGUSTE COUILLARD
IMPORTATEUR DE
Ferrermerie et Quincaillerie, Verres à
Vitres, Peintures, Etc.
Spécialité : Poêles de toutes sortes
Nos. 333 à 339 rue St-Paul
Ventes 12 et 14 St-Amable, MONTREAL

La maison n'a pas de Commis-voyageurs et
fait bénéficier ses clients de cette économie. At-
tention toute spéciale aux commandes par la
malle. Messieurs les marchands de la campagne
seront toujours servis au plus bas prix du
marché.

**THE DOMINION MERCANTILE
PROTECTIVE COMPANY**

G. E. MARTIN,
Comptable, Liquidateur et auditeur.
211 Edifice McGill
MONTREAL
Tel. Main 5126.

Hotel St-Maurice

HOTEL DES VOYAGEURS
Heotor Dontigny, Prop.

Chambres de première classe et
Salles d'Échantillons
GRAND'MERE, P. Q.

JOSEPH FORTIER
Fabricant-Papetier

Atelier de Réglure, Reliure, Typo-
graphie, Relief et Gaufrage. Fabri-
cation de Livres de Comptabilité.
Formules et fournitures de Bureau.
210 rue Notre-Dame Ouest,
(Angle de la rue St-Pierre). MONTREAL

NEW VICTORIA HOTEL

H. FONTAINE, PROPRIÉTAIRE
QUEBEC
L'Hôtel des commis-voyageurs.
Plan Américain. Taux, à partir de \$2.50.

GARAND, TERROUX & CIE

BANQUIERS ET COURTIERS
48 rue Notre-Dame Ouest
MONTREAL

PAIN POUR OISEAUX est le "Cottar
Seed" fabriqué d'après six brevets. Mar-
chandise de confiance; rien ne peut l'appro-
cher comme valeur et comme popularité
Chez tous les fournisseurs en gros.

Ventes par les Shérifs

District de Beauharnois.

Alexander McEdward vs Joseph Eu-
gène Sévigny.1° Un morceau de terre portant le
No 751 de la ville de Salaberry de Val-
leyfield, avec bâtisses sus-érigées.2° Un autre morceau de terre de la
même ville portant le No 752, avec bâ-
tisses sus-érigées.Vente au bureau du shérif, au Palais
de Justice de la ville de Salaberry de
Valleyfield, vendredi, le 13 février 1914,
à 10 heures a.m.

District d'Iberville.

Jean-Baptiste Sénécal vs Louis Ar-
thur Barbeau.Un morceau de terre dans la paroisse
de St-Blaise et faisant partie du lot (P.
No 156) de la paroisse de St-Valentin,
avec beurrerie, fromagerie et autres bâ-
tisses sus-érigées.Vente à la porte de l'église de la pa-
roisse de St-Blaise, le 10 février 1914, à
11 heures a.m.

District de Roberval.

Amable Bélanger vs Philippe De-
cène.Un terrain ou emplacement dans la
paroisse de Hébertville Station, avec bâ-
tisses sus-érigées.Vente à la porte de l'église de la pa-
roisse de St-Wilbrod, à Hébertville Sta-
tion, le 10 février 1914, à 10 hrs. a.m.

District de St-François.

Thomas W. Bean vs Wilder Reed et
Cheney M. Reed.1° Le lot 228 du canton Hartley, dis-
trict de St-François.2° La demie est du lot No 232 du dit
même canton.3° La demie est du lot No 233 du dit
même canton, avec bâtisses, améliorations
et tous droits de passage.Pour être vendus le tout en un seul lot
à la porte de l'église de la paroisse de
Ste-Elizabeth de Hartley, le 10 février
1914, à 10 heures a.m.

**ACTES INSCRITS AU BUREAU
D'ENREGISTREMENT A TROIS-
RIVIERES, PENDANT LA SE-
MAINE TERMINEE LE 24 JAN-
VIER 1914**

Mariages

Albert Descoteau à Léondina Lafre-
niere, St-Mathieu; A. Picard à Lucia
Boucher, Shawinigan Falls.

Ventes

J. H. A. Bernard à Wilfrid Gaboury,
Grand'Mère; J. H. A. Bernard à Trefflé
Desilets, Grand'Mère; J. H. A. Bernard
à Frs. Ducharme, Grand'Mère; Ernest
Lacerte à Frs. et Donat Guilmette, Ya-
machiche; Joseph Bergeron à Léon Ber-
geron, Shawinigan Falls; Adolphe De-
saulniers à Josephat Auger, Baie Sha-
winigan; Philias Charest à Joseph
ron, Shawinigan Falls; Joseph Collin
à Nap. Gauvin, Shawinigan Falls; A. Gé-
dée Déziel à Wilfrid Matteau, Ste-Élo-
re; Louis Samson à Joseph Ricard
Grand'Mère; J. A. Desbiens à J. A. Co-
lin, Grand'Mère; Louis Lamy à L...

GEO. GONTHIER
Licencié Institut
ComptableH. E. MIDGLEY
Comptable-Incorporé

GONTHIER & MIDGLEY
Comptables & Auditeurs

103 RUE ST-FRS-XAVIER.
Téléphone Adresse télégraphique
Main 2701-519 "Gonthier"

P. A. GAGNON

Comptable Licencié

(Chartred Accountant)

Chambre 315, 316, 317

Edifice Banque Québec.

11 Place d'Armes, MONTREAL.
Téléphone Bell Main 4912

La Perle des ENCREs MAURIN.

L'AZULINE—Encre fixe bleu—Noir, ne
subissant jamais de décoloration.LA SYRIENNE—Encre à copier. D'une
belle nuance violette en écrivant et deven-
nant ensuite très noire. Cette encre copie
plus de six mois après l'écriture.LA PERSANE—Instantanément noire et
brillante. Spéciale pour la comptabilité.LA PURPURINE — Nouveau Carmin,
d'une nuance pourpre très vive, ne subit
jamais d'altération.Toutes ces Encre sont d'une supéri-
orité reconnue, pour la fluidité, l'inten-
sité et les prix relativement de "Bon Mar-
ché".

Demandez-les à votre Libraire

La Compagnie J.-B. Rolland & Fils
MONTREAL

Soleils Agents pour le Canada

EUGENE PREVOST RODOLPHE BEDARD
PREVOST & BEDARD

Comptables,
Liquidateurs,
Auditeurs.

Spécialité : Règlements de différends

Suite 506 Edifice Royal Trust
107 ST-JACQUES
MONTREAL

BELL TEL. MAIN 1056

Arthur W. Wilks. Alexander Burnett

WILKS & BURNETT

Comptables, Auditeurs, Commissaires pour
toutes les Provinces.

Règlement d'affaires de Faillites

602 Bâtisse Banque des Marchands

Téléphone Bell Main 5500 MONTREAL

Théâtre National Français

Semaine du 9 évrier 1914

Le Bois Sacré

PAR FLERS ET CAILLAVET

L. R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,

2 30 Rue St-André

Montréal

ALEX. DESMARTEAU

Comptable, Auditeur

SPÉCIALITÉ : — Liquidation de Faillites,
Compromis Effectués.

54, 60, RUE NOTRE-DAME EST
MONTREAL.

misdas Lamy, Trois-Rivières; Louis Pelletier à Lucien Levasseur, Trois-Rivières; Alex. Houlston à Pierre Marchand, Trois-Rivières.

Donations

Vve John Boland à Willie Boland, Trois-Rivières; Pierre Bayett à Geo. Larose, Shawinigan Falls.

Obligations

Léon Bergeron à Léon Bergeron Sr, Shawinigan Falls; Louis Bertrand à Elie Jodoin, Shawinigan Falls; Clara Poisson à J. E. Héту, Trois-Rivières; Pierre Marchand à Rév. H. Baril, Trois-Rivières.

Vente à réméré

Théophile Lampron à Arthur Ferland, Shawinigan Falls.

Testaments

Vve Alfred Desmarais à Roméo et Gab. Desmarais, Shawinigan Falls; Joseph Lamothe à Louise Dubé, Trois-Rivières.

Cession

Elodie Garneau à Adolphe Garneau, Shawinigan Falls.

Jugements

Michel Lewis vs Nelson Denis, Trois-Rivières, \$9.90; Michel Lewis vs Ferdinand Lacerte, Trois-Rivières, \$4.50; C. Z. Duplessis vs Eug. Lamirande, Trois-Rivières, \$36.00; J. E. Panneton vs Alp. Bellemare, Trois-Rivières, \$40.67; J. E. Panneton vs Moise Rivard, Trois-Rivières, \$40.42; Banque Nationale vs Ths. Bernaquez, Trois-Rivières, \$63.80; Chs. Bourgeois vs J. N. Omer Clément, Trois-Rivières, \$7.60; O. Lacharité vs

Nap. Pellerin, Shawinigan Falls, \$5.45; O. Lacharité vs Albert Lemay, Shawinigan Falls, \$6.42; O. Lacharité vs Ls. Blanchard, Shawinigan Falls, \$16.45; A. Bergeron vs Arnold Alarie, La Tuque, \$11.08; L. Boisvert vs Adam Matteau, Shawinigan Falls, \$25.06.

ACTES INSCRITS AU BUREAU D'ENREGISTREMENT A ARTHABASKA PENDANT LA SEMAINE TERMINEE LE 21 JANVIER 1914.

Ventes.

A. Brunelle & Cie à Lambert Letarte, 2 P. No 391 de Bilstrod, \$2,500, dont \$500 a/c.; Léon Lacharité à Jos. Babinneau, P. 615 de Bulstrod, \$350, payé; Alb. Lupien à Delphis Bergeron, P. 946 et 947, Warwick, \$30, payé; Corp. comté d'Arthabaska à Philippe Lacharité, 26A du 3ème rang Stanfold, \$16.50, payé; Onéz. Hamel à Albert Girard, ¼ est des Nos 325 à 332, Bulstrode, \$1,150, \$300 a/c.

Obligations.

Noé Bergeron à Dame Belzémire Bouchard, 408, Ste-Victoire, \$200 à 7 pour cent; J. B. Tessier à Honoré Luneau, 181 et P. 182, Bulstrode, \$1,400 à 6 pour cent; Hervé Desaulniers à Ubalde Hervant, ½ S.O. No 16, 12ème rang, Simpson, \$1,000 à 6 pour cent.

Déclaration d'hérédité.

Jean Lortie, mentionnant \$400 dues par contrat de mariage 592, Warwick

Tutelle.

Dame Corinne Provencher, tutrice, et P. Provencher, subrogé-tuteur à la mineure Clara Provencher.

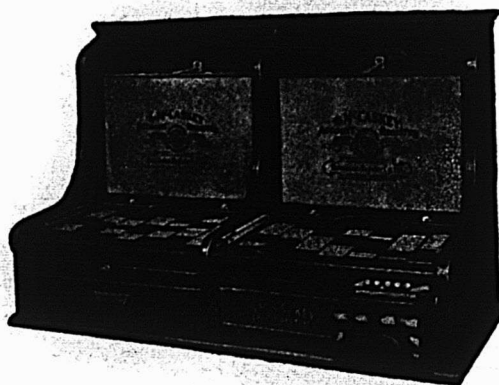
JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2146e livraison (17 janvier 1914). — M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. — Le plus grand diamètre de la terre. — Aux pays balkaniques: l'Albanie, par Louis Rousselet. — Les grands réseaux électriques en France, par Daniel Bellet. — Tante Claude, par Julie Borius. — Téléphone sur route. — Vision d'aigle ou de lynx, par Gabriel Renaudot.

Abonnements: France, un an, 20 fr.; six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. Le numéro, 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard St-Germain.

Beaucoup de commis pensent que l'art de la vente se compose de 99 pour cent de paroles. Ce genre de vendeurs n'attire pas le client de qualité ni même beaucoup d'autres de qualité moindre.

Aux Marchands de Québec

The Canadian Hardware Manufacturers Exhibitors tiendront leur convention annuelle à la Machinery Hall, à Ottawa, du 16 au 21 Février 1914. ∴ ∴ ∴



Les Systèmes de Comptabilité McCaskey occuperont les pavillons 110 et 112. Des représentants parlant français ainsi que l'anglais seront la disposition du public. ∴ ∴ ∴

Vous êtes cordialement invités à faire vos quartiers-généraux de nos pavillons.

DOMINION REGISTER COMPANY, LIMITED
TORONTO, Ontario.

BANQUE DE MONTREAL

FONDEE EN 1817 — CONSTITUEE PAR ACTE DU PARLEMENT

Capital tout payé.....\$16,000,000.00
Fonds de Réserve.....10,000,000.00
Profits non Partagés.....1,046,217.80

Siège social: MONTREAL.

Bureau des Directeurs.—Le Très Hon. Lord Strathcona and Mount Royal, G.C.M.G., G.C.V.O., Président Honoraire; H. V. Meredith Ecr., Président; R. B. Angus Ecr., Vice-Président; E. B. Greenshields, Sir. Wm. Macdonald, Hon. Robert Mackay, Sir Thomas Shaughnessy, K. C. V.O.; David Morrice, C. R. Hosmer, A. Baumgarten, C. B. Gordon, H. R. Drummond, D. Forbes Angus, Wm. McMaster.

Sir Frederick Williams-Taylor, Gérant-Général; A. D. Braithwaite, ass. gérant-général; A. Macnider, Insp. Chef et Surint. des Succursales, C. Sweeney, Surint. des Succ. de la Colombie Anglaise; F. J. Cockburn, Surint. des Succ. de la Province de Québec; E. F. Winslow, Surint. des Succ. du Nord-Ouest, D. R. Clarke, Surint. des Succ. des Provinces Maritimes et de Terre-Neuve.

Succursales au Canada.—Dans toutes les principales cités et villes des provinces suivantes: Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Provinces du Nord-Ouest, Colombie Anglaise.

Succursales en dehors du Canada.—Grande-Bretagne, Londres, Angleterre, 47 Threadneedle Street R.C.—Sous-agence, 9 Place Waterloo, Pall Mall, S. W.

Etats-Unis, New-York—R. Y. Hedden W. A. Bog. J. T. Molineux, agts 64 Wall Street, Chicago, Spokane, Terre-Neuve: St. John's, Curling, Grand Falls, Mexique, Mexico, D. F.

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860.

Capital \$2,000,000
Réserve 1,550,000

Notre service de billets circulaires pour les voyageurs "Tra-
vellers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous
invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons
Notre bureau de Paris,

14 RUE AUBER,

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les collections, les paie-
ments, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis
et au Canada, aux plus bas taux,

POUR LE PROGRES

Monsieur E. Cinq-Mars, imprimeur du Roi, Québec
offre une excellente occasion à quelqu'un qui désire faire un
bon placement, en même temps que travailler au développe-
ment du progrès d'une paroisse ou d'une grande industrie.
Il s'agit d'une dynamo WELSHINGHOUSE de 125 C. V. avec
voltagage de 118. Révolutions, 640 par minute. Bonne pour
douze cents lampes de seize chandelles. Pas de "switch-
board". N'a jamais manqué une minute. Coût original:
\$2 800. A vendre à bon marché, avec garantie.

Cette dynamo faisait le service à l'imprimerie du roi, à
Ottawa, avant que deux étages aient été ajoutés à cet édifice.
Après cette addition, le système d'éclairage a été changé et
M. Cinq-Mars s'est porté acquéreur de la dynamo. C'est une
occasion unique pour quelqu'un qui désire établir un service
d'éclairage électrique dans une paroisse ou dans de vastes
usines. Prière d'écrire immédiatement.

Vous vivez dans une époque où tout
est moderne, c'est-à-dire nouveau. Met-
tez votre publicité au niveau de votre
époque.

**BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

Fondée en 1800

Siège Central: 7 & 9 Place d'Armes, Montréal, Can.

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 Décembre 1913 \$1,637,873.49

Conseil d'Administration: Président: M. H. LAPORTE, de Laporte
Martin & Cie, Administrateur Crédit Foncier Franco-Canadien; Vice-
Présidents: M. W. F. CARSLAY, Capitaliste et TANCREDE BIENVENU;
Honorable L. BEAUBIEN, Ex-ministre de l'Agriculture; M. G. M.
BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co." M.
ALPHONSE RACINE, de la maison de gros Alphonse Racine Ltée;
M. L. J. O. BEAUCHEMIN, propriétaire de la Librairie Beauchemin
Ltée.; TANCREDE BIENVENU, Directeur-gérant-général; J. W. L.
FORGET, Inspecteur; ALRX. BOYER, Secrétaire.

Conseurs: Président: Honorable Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge
en chef de la Cour d'Appel; Docteur E. PERSILLIER LACHAPELLE
Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien; M. CHEVALIER
Directeur-Gérant, Crédit Foncier Franco-Canadien.

60 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau Brunswick
Correspondants à l'Étranger: Etats-Unis: New-York, Boston
Buffalo, Chicago; Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

LA BANQUE MOLSON

INCORPORÉE EN 1855

Bureau Principal, MONTREAL.

CAPITAL PAYÉ \$4,000,000
FONDS DE RESERVE 4,800,000

E. C. PRATT Gérant-Général
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Arthabask	Rue Sainte-Catherine	Richmond
Bedford	Avenues du Parc	Roberval
Cowansville	et Georges-Emile	Sorel
Chicoutimi	Maisonneuve	Saint-Césaire
Drummondville	Market and Harbour	Sainte-Flavie Station
Fraserville et Rivière	Côte des Neiges	Saint-Ours, Qué.
du Loup Station	Côte St-Paul	Sainte-Thérèse de
Knowlton	Boulevard St-Laurent	Blainville
Lachine Locks	Saint-Henri	Victoriaville
Montréal-Rue St-	Pierreville	Ville St-Pierre
Jacques	Québec	Waterloo
		Berlin, Ont.

86 Succursales dans tout le Canada.

Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du
monde. Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres
circulaires pour voyageurs.

BANQUE D'HOCHELAGA 1874-1913

Capital autorisé \$4,000,000 Total de l'Actif au-delà de \$30,000,000
Réserve 3,625,000 Capital payé \$4,000,000

DIRECTEURS: M. J. A. Vallancourt, Président; Hon. F. L. Béique, C. R. O.
Vice-Président; A. Turcotte, Ecr., N. H. Lemay, Ecr. Hon. J. M. Wilson
Col. C. A. Smart, A. A. Larocque, P. G. Leduc, Gérant; Beaudry Leman
Surintendant des Agences; P. A. Lavallée, Assistant-Gérant; Yvon La
marre, Inspecteur. Bureau Principal—Montréal

BUREAUX DE QUARTIERS

Ave. Mont-Royal	Pointe St-Charles	DeLorimier
(coin St-Denis)	St-Rédouard	Quartier Emard
Ave. Mont-Royal	St-Henri	Rue Notre-Dame, Ouest
(Coin de Lanaudière)	St-Viateur	Longue-Pointe
Rue Ste-Catherine, Est	Quartier Laurier	Aylwin, (coin Ontario)
Rue Ste-Catherine, centre	Villeray	Quartier St-Denis
Hochelaga	Verdun (près Montréal)	Quartier Ste-Marie
Longue Pointe	Viauville (près Montréal)	Outremont
Maisonneuve		

SUCCURSALES

Berthierville, P. Q.	Maxville, Ont.	St-Hyacinthe, P. Q.
Cartierville, P. Q.	Mont-Laurier, P. Q.	St-Jacques l'Achigan,
Edmonton, Alta	Prince Albert, Sack.	St-Jacques l'Achigan, P. Q.
Fournier, Ont.	Québec, P. Q.	St-Jérôme, P. Q.
Hawkesbury, Ont.	St-Roch de Québec, P. Q.	St-Lambert, P. Q.
Joliette, P. Q.	Sorel, P. Q.	St-Pierre, Man.
Lachine, P. Q.	Sherbrooke, P. Q.	St-Valérien de
Laprairie, P. Q.	St. Albert, Alta.	Shefford, P. Q.
L'Assomption, P. Q.	Ste-Geneviève de	Trois-Rivières, P. Q.
Longueuil, P. Q.	Pierrefonda, P. Q.	Valleyfield, P. Q.
Louisville, P. Q.	St-Boniface, Man.	Vankleek Hill, Ont.
		Winnipeg, Man.

Emet des Lettres de Crédit Circulaires pour les Voyageurs, payables
à toutes les parties du monde ouvre des crédits commerciaux; achète
et es sur es pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements
d'appoint sur les principales villes du monde.

La publicité bien faite est loyale et
honnête, documentée et raisonnée, direc-
te et vivante.

Finances

REVUE DE LA SEMAINE.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Nous publions par ailleurs dans ce même numéro le quatorzième rapport annuel de la Banque Provinciale du Canada. Malgré la tension monétaire qui a existé pendant l'année 1913, cette institution a continué sa marche vers le progrès et la prospérité. La direction a fait preuve de beaucoup de prudence dans son administration, tout en accordant autant de latitude possible aux petits commerçants qui ont de l'esprit d'initiative, qui ne craignent pas le travail et qui offrent des garanties d'honnêteté. Cette disposition du bureau de direction de cette banque mérite d'être notée spécialement, et nous sommes certains qu'elle lui attirera la reconnaissance et les affaires d'un grand nombre de marchands en détail.

Les bénéfices nets de l'année se sont élevés à la somme de \$190,126.12, soit 19% sur le capital versé. De ces profits, \$50,000 ont été portés au fonds de réserve, qui se chiffre maintenant à la somme de \$625,000, et ceci après avoir distribué à ses actionnaires une somme de \$60,000, soit 6% sur le capital payé.

Un point particulier au sujet duquel nous aimons à attirer l'attention de nos lecteurs est que les effets de tous repos comme placements figurent au chiffre d'au-delà de sept millions de dollars, soit environ 65% de ses obligations envers le public.

Le bureau de direction de la Banque Provinciale du Canada est composé d'hommes d'affaires avertis, qui méritent la confiance du public, et ce bureau de direction a été habilement secondé par son vice-président et gérant-général, M. Tancrede Bienvenu.

Un succès aussi marqué pendant un temps où les affaires sont assez difficiles, est suffisant pour ouvrir de nouveaux horizons et à encourager le public à lui confier ses intérêts.

CANADIAN CAR

Les usines de la Canadian Car and Foundry Co., ici et à Amherst, N. E., qui avaient été fermées vers la fin de l'année dernière, par suite du ralentissement des affaires, ont de nouveau ouvert leurs portes et sont actuellement en pleine opération.

RECETTES DU PACIFIQUE

Les recettes brutes du Pacifique Canadien pour le mois de janvier se sont élevées à \$7,719,000, le plus faible total enregistré depuis le mois de janvier 1912. La diminution sur les chiffres de la période correspondante de l'année dernière est de \$1,800,000.

Le rapport des recettes des quatre semaines du mois dernier se lit comme suit:

	1914	1913
1ère semaine	\$1,830,000	\$2,140,000
2ème semaine	1,563,000	1,996,000
3ème semaine	1,772,000	2,177,000
4ème semaine	2,534,000	3,206,000
	<hr/>	<hr/>
	\$7,719,000	\$9,519,000

DETROIT UNITED

Détroit, 4. — Le rapport annuel du Detroit United Ry., présenté hier aux actionnaires, accuse des gains substantiels dans les recettes brutes et nettes et dans le revenu brut de la compagnie.

Toutes déductions faites, y compris l'addition d'une somme de \$500,000 au fonds de dépréciation, un solde de \$1,530,417 reste disponible pour le paiement des dividendes, équivalant à 12.3 pour cent du montant des actions ordinaires.

Après paiement des dividendes au taux de 6 pour cent par année au lieu de 5 pour cent qu'ils étaient l'année précédente, une somme de \$780,477 a été placée au compte de profits et pertes.

Le nombre total de passagers transportés durant l'année a été de 323,917,637, contre 277,579,064 l'année précédente et les recettes provenant de cette source se sont élevées à \$11,952,285, contre \$10,932,686 en 1912.

Les anciens directeurs ont été ré-élus. Ce sont: F. W. Brooks, J. C. Donnelly, A. J. Ferguson, J. C. Hutchins, E. W. Moore, Arthur Potter, Geo. H. Russel, C. M. Swift, J. M. Wilson.

LES PREVOYANTS DU CANADA

Le rapport annuel des Prévoyants du Canada vient de paraître. Cette Compagnie progresse de façon étonnante. Ils ont déjà un actif de \$423,745.31, avec 24,492 certificats en vigueur, représentant 47,957 pa ts de pension. Cette association esmble en voie de devenir une des plus puissantes organisations financières du pays.

DECLARATION DE DIVIDENDE

Montreal Loan and Mortgage—Dividende de 2½ pour cent, payable le 16 mars aux actionnaires enregistrés avant le 28 février. Livres fermés du 1er au 16 mars inclusivement.

Détroit Ry.—Dividende de 1½ pour cent, payable le 2 mars aux actionnaires enregistrés avant le 14 février à midi.

La Banque Provinciale du Canada

La quatorzième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada a été tenue lundi, le 28 janvier 1914, dans le bureau de direction de la Banque, à la Place d'Armes.

Parmi les actionnaires présents étaient MM. Odilon David, P. F. McCaffrey, représentant de la Succession Honorable Jas. O'Brien, MM. G. N. Moncel, L. W. Leduc, Thomas Préfontaine, jr., l'échevin A. E. Prud'homme, H. G. Lajoie, l'échevin J. U. Emard, Alf. St-Cyr, U. H. Dandurand, Achille Bienvenu, Delphis Verdon, Guillaume Gagnier, Sir Alex. Lacoste, MM. H. Laporte, docteur E. P. Lachapelle, Alph. Racine, Martial Chevalier, L. J. O. Beauchemin, G. M. Bosworth, W. F. Carsley, honorable Louis Beaubien, Tancrede Bienvenu et autres.

Sur motion de l'honorable Louis Beaubien, secondée par Monsieur G. M. Bosworth, Monsieur H. Laporte est prié d'agir comme président de l'assemblée.

Sur motion de Monsieur L. J. O. Beauchemin, secondée par Monsieur Alph. Racine, MM. McCaffrey et Moncel sont nommés scrutateurs, et Monsieur Tancrede Bienvenu, secrétaire de l'assemblée.

Le président de l'assemblée prie le secrétaire de donner lecture de l'avis public convoquant l'assemblée et aussi des minutes de la dernière assemblée des actionnaires, mais à la demande unanime des actionnaires présents, ces minutes sont considérées comme lues et adoptées.

Le secrétaire fait la lecture suivante du Rapport du Conseil d'Administration, de celui des Commissaires Censeurs, Compte de Profits et Pertes et du Bilan pour l'année 1913.

RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES LE 28 JANVIER 1914.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de la Banque pendant le dernier exercice et de soumettre à votre approbation le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1913.

Les résultats de l'exercice écoulé ont été favorables; les bénéfices réalisés sont les plus considérables depuis la fondation de la Banque, soit 19 pour cent du capital versé.

Vous savez tous, Messieurs, les événements qui ont marqué l'exercice qui vient de finir, une tension monétaire s'est fait sentir dans tous les pays étrangers généralement et le Canada devait nécessairement souffrir de cette situation par le renchérissement de l'argent qu'elle provoquait; par mesure de prudence, et à raison de ces circonstances particulières, votre Banque a dû maintenir une Réserve de Fonds et d'effets facilement négociables d'un chiffre considérable durant toute l'année. De fait, vous pourrez constater par le Bilan, que les argents en caisse et en banques aussi bien que les prêts à demande sur nantissement, et les effets de tout repos comme placements figurent au chiffre élevé d'au delà de SEPT MILLIONS DE DOLLARS, soit 65¼ pour cent de nos obligations au public.

Cependant, notre clientèle du Commerce et de l'Industrie n'a pas eu à souffrir de cet état de choses, nous croyons avoir toujours favorablement répondu aux exigences légitimes, et ce, non seulement aux maisons de premier ordre, mais encore à beaucoup de modestes commerçants quand nous nous sentions assurés de leur esprit de prudence, de leur amour du travail et de leur honnêteté; et ce n'est pas à un des moindres services que nous rendons à nos compatriotes.

L'actif total de la Banque accuse maintenant la somme de au delà de TREIZE MILLIONS DE DOLLARS, et le développement de la clientèle nous a obligés de faire l'ouverture de neuf nouvelles succursales durant l'année. Donc, y comprenant le Bureau Central, la Banque a maintenant soixante succursales établies dans les provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Les Profits Nets de l'année ont été de \$190,126.12, et de cette somme, celle de \$50,000 a été portée au Fonds de Réserve, qui est maintenant de \$625,000; le montant total de

cette Réserve, comme vous le savez, ne représente que des profits accumulés, car les actionnaires n'ont versé que le pair des actions qu'ils possèdent. Un montant de \$56,941.28 a aussi été réservé pour faire face à la dépréciation sur les Débentures Municipales et autres placements de premier ordre, lesquels ont subi une baisse durant l'année à raison de la tension monétaire; cette dépression n'est que temporaire et tous ces placements devront bientôt revenir à leur valeur normale.

En conformité à la nouvelle Loi des Banques, vous serez appelés à nommer des Auditeurs spéciaux qui devront vérifier l'actif et le passif de la Banque annuellement; cette innovation aura des résultats heureux, nous n'en doutons pas, car cette vérification indépendante de l'Administration aura pour effet d'affirmer davantage votre confiance et celle des déposants dans les affaires de la Banque.

Vous serez également appelés à voter de nouveaux "Règlements Administratifs", et copie de ces règlements sera adressée à chacun des actionnaires.

Toutes les succursales de la Banque, y compris le Bureau Central, ont été dûment inspectés durant l'année et suivant un Rapport spécial qui vous sera lu, vous constaterez que Messieurs les Commissaires Censeurs ont aussi exercé une vigilance active sur le Département des Dépôts d'Épargne de la Banque.

Nous trouvons ici l'occasion de rendre un nouveau témoignage au zèle et au dévouement des Messieurs qui composent cette Commission de Contrôle, si utile à l'Institution.

Nous avons à coeur de mentionner ici le zèle dont le personnel a fait preuve au cours de ce laborieux exercice, aussi l'adoption d'un Règlement pour la création d'un Fonds de Pension vous sera soumis à cette assemblée, et nous ne doutons pas que vous ne donniez votre approbation à cette mesure de gratitude bien méritée et si nécessaire au maintien du succès de votre Institution.

Pour Messieurs les Administrateurs.

(Signé) H. LAPORTE,

Président.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

Compte des Profits et Pertes, 31 décembre 1913.

CREDIT.

Balance au crédit de Profits et Pertes, le 31 décembre 1912	\$ 13,866.11
Profits de l'année finissant le 31 décembre 1913, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, réserve pour intérêts perçus sur billets non échus et provision pour pertes.	190,126.12
	<u>\$203,992.23</u>

DEBIT.

Pour quatre dividendes trimestriels, en tout 6%..	60,000.00
Taxes Provinciales, Municipales et autres payées durant l'année	9,345.44
Amortissement sur les Edifices et ameublements de la banque, et allocation pour le maintien des nouvelles succursales	14,832.02
Réduction pour dépréciation sur obligations et débentures appartenant à la Banque	56,941.28
Porté au Fonds de Réserve sur les profits de l'année	50,000.00
	<u>\$191,118.74</u>
Balance au crédit Profits et Pertes, le 31 décembre 1913	12,873.49
	<u>\$203,992.23</u>
Fonds de Réserve:	
Balance au 31 décembre 1912	\$575,000.00
Porté au crédit de ce compte le 31 décembre 1913	50,000.00
	<u>\$625,000.00</u>

Pour le Bureau de Direction: Vérifié et trouvé exact:

(Signé) H. LAPORTE, Président
W. F. CARSLY, Vice-Président.
LOUIS BEAUBIEN, Directeur.
Tancrede BIENVENU, Gérant-Gén.
J. W. L. FORGET, Inspecteur.
JOS. BROSSARD, Compt. en chef.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 28 janvier 1914, à midi.

RAPPORT GENERAL DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 1913.

PASSIF.

Dépôts ne portant pas intérêt	\$ 1,965,095.23
Dépôts portant intérêt, y compris l'intérêt accumulé jusqu'à la date de l'état	6,856,813.04
Balances dues aux banques et correspondants dans le Royaume-Uni et à l'étranger	1,409,290.69
	<hr/>
	\$10,231,198.96
Billets de la Banque en circulation	1,146,923.00
Dividendes déclarés et non encore payés	1,374.14
Dividende déclaré et payable le 2 janvier 1914.	15,000.00
	<hr/>
Total des Obligations au public	\$11,394,496.10
CAPITAL VERSE	1,000,000.00
FONDS DE RESERVE	625,000.00
Balance au compte de Profits et Pertes	12,873.49
	<hr/>
	\$13,032,369.59

ACTIF.

Espèces monnayées	\$ 50,173.16
Billets du Dominion	790,511.00
Billets des autres Banques	242,948.00
Chèques sur d'autres Banques	895,977.15
Balances dues par d'autres Banques en Canada. Balances dues par d'autres Banques et correspondants étrangers	502,443.00
	76,114.11
VALEURS MUNICIPALES CANADIENNES et britanniques, étrangères et coloniales, autres que les valeurs publiques canadiennes	1,141,779.83
Obligations de chemins de fer, débetures et actions AU PRIX DU MARCHÉ	1,911,771.20
PRETS A DEMANDE et prêts à courte échéance au Canada, sur obligations, débetures et actions	1,792,980.63
Dépôt fait au Gouvernement Fédéral en garantie des Billets de la Banque en circulation.	52,000.00
	<hr/>
	\$ 7,456,698.08
Prêts à terme aux Corporations Municipales, paroissiales et scolaires	291,132.26
Prêts courants et escomptes en Canada (déduction faite pour intérêts perçus sur billets non échus), et autres valeurs	5,115,113.32
Créances en souffrances, déduction faite des pertes prévues	65,365.53
Immeubles autres que les Bureaux de la Banque	10,240.77
Immeubles pour Bureaux de la Banque AU Taux COURANT, DEDUCTION FAITE DES AMORTISSEMENTS	54,900.00
Créances hypothécaires sur immeubles vendus par la Banque	38,919.63
	<hr/>
	\$13,032,369.59

Pour le Bureau de Direction: Vérifié et trouvé exact:

(Signé) H. LAPORTE, Président.
W. F. CARSLY, Vice-Président.
LOUIS BEAUBIEN, Directeur.
Tancrede BIENVENU, Gérant-Gén.
J. W. L. FORGET, Insp. en chef.
JOS. BROSSARD, Compt. en chef.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié lors de votre dernière assemblée générale, l'an dernier.

La Banque Provinciale du Canada est dotée, vous le savez, d'une organisation spéciale — la Commission de contrôle de son Département d'Epargne — qui siège mensuellement d'une façon régulière, et procède à la vérification des valeurs en caisse, et des effets facilement négociables en quantité suffisante pour pouvoir rembourser à demande jusqu'à cinquante pour cent des dépôts reçus au Département d'Epargne de la Banque.

Tous les documents justificatifs et pièces comptables nécessaires à l'exercice de notre mandat, nous ont toujours été fournis, et nous avons pu constater après vérification des effets mis à notre disposition, que des valeurs de tout repos, telles que obligations municipales, etc., ajoutées aux argents en caisse et en banque, s'élevaient en tout temps à au delà de la somme prescrite par vos règlements, pour répondre aux exigences possibles des déposants, à savoir 50 pour cent des dépôts d'épargne.

Les progrès rapides et constants qu'a fait votre institution depuis sa fondation, et le pourcentage relativement élevé de son actif devant être considéré d'une réalisation facile, démontre qu'elle est administrée avec zèle et prudence; aussi cette brillante situation devra, nous l'espérons, compenser quelque peu les grands sacrifices personnels que se sont imposés ses fondateurs.

Pour les Commissaires Censeurs.

(Signé) A. LACOSTE, Président.

Le président de l'assemblée, M. Laporte, secondé par M. W. F. Carsley, propose l'adoption des rapports qui viennent d'être lus, et aussi du Compte de Profits et Pertes et du Bilan Général de la banque, lesquels sont adoptés.

Le président fait ensuite les remarques suivantes:

Messieurs,

Je crois qu'il serait bien inutile de commenter davantage la situation exceptionnellement bonne de votre institution, car les rapports qui viennent de vous être lus vous démontrent que la Banque a maintenant pris sa place parmi les meilleures institutions financières du pays. Son actif a été de nouveau évalué avec grande sévérité, et j'ai le plaisir de pouvoir confirmer davantage que tous les items compris dans le Bilan Général de la Banque représentent une valeur d'au delà du "pair". Vous avez sans doute remarqué qu'en outre de la somme de \$50,000 qui a été placée à la Réserve, un autre montant important s'élevant à au delà de \$56,000, a été également déduit de l'Actif pour faire face aux dépréciations sur débetures municipales et autres, lesquelles ont eu lieu durant l'année, à raison de la tension monétaire; cette somme pourra être bientôt comptée comme mise régulièrement à la réserve, car déjà, depuis la clôture de nos livres, il a été constaté qu'une partie notable a déjà été refaite par l'augmentation des mêmes valeurs suivant leur cote actuelle à la Bourse.

De fait, Messieurs, la position actuelle de la Banque Provinciale du Canada est vraiment remarquable, et il est convenable de se féliciter tous ensemble de ce grand succès, puisque tous, les actionnaires comme les administrateurs, le gérant-général et les officiers de la Banque, y ont contribué.

Permettez-moi d'ajouter, sans cependant vouloir prendre un engagement au nom du Bureau de Direction, qu'il est plus que probable qu'une augmentation du dividende aura lieu avec l'année 1914, et la chose sera prise sous sérieuse considération au rer mars prochain.

Je crois devoir ajouter que malgré la tension monétaire, notre Banque accuse encore cette année une augmentation de près d'un quart de million dans ses dépôts, et chose consolante à constater, plus de 5,900 comptes nouveaux ont été enregistrés parmi nos déposants dont le nombre est, aujourd'hui, d'au delà de 43,000; cela démontre à juste titre la confiance dont jouit maintenant notre institution dans le public.

Le président invite d'autres actionnaires à prendre la parole et sur ce, Sir Alexandre Lacoste s'exprime comme suit:

Messieurs,

En mon nom et en celui du Bureau des Commissaires Censeurs, je désire faire l'éloge de la Direction de la Banque et féliciter les actionnaires d'avoir eu l'heureuse idée, dès la fondation de la Banque, de créer ce Bureau de Contrôle pour le Département d'Epargne; abstraction faite de mes services personnels, je crois sincèrement que tel Bureau de Contrôle, à l'exemple des grandes banques européennes, donne une nouvelle garantie aux actionnaires et aux déposants de la banque. Il réfère tout spécialement au rapport des Commissaires Censeurs qui a déjà été lu aux actionnaires, démontrant que tous les placements faits par le Conseil de Direction avec les deniers du Département d'Epargne sont régulièrement et mensuellement examinés par les Commissaires.

Monsieur Martial Chevalier, secondé par Monsieur G. M. Bosworth, propose alors que deux auditeurs en conformité avec la nouvelle loi des banques, soient nommés à cette assemblée pour l'année courante et que l'on procède à leur nomination.

Sur proposition du Dr E. P. Lachapelle, secondée par Monsieur G. N. Moncel, la rémunération des auditeurs sera de \$1,200 par an, laquelle somme pourra être divisée entre les deux ou autrement, selon qu'il en sera décidé.

Le président fait rapport à l'assemblée que suivant un avis par écrit, reçu par l'administration, MM. Alexandre Desmarteau, comptable de la cité et du district de Montréal, et J. A. Larue, comptable de la cité et du district à Québec, ont été mis en nomination et, sur proposition de MM. J. U. Emard, secondée par M. H. G. Lajoie, MM. Desmarteau et Larue sont nommés unanimement auditeurs de cette banque pour l'année courante.

Sur proposition du président, M. Laporte, secondée par M. Alphonse Racine, les règlements de la banque actuellement existants sont abrogés et remplacés par d'autres règlements qui sont adoptés par les actionnaires à l'unanimité.

Sur proposition de M. P. F. McCaffrey, secondée par M. U. H. Dandurand, des remerciements sont votés aux Directeurs et aux Commissaires Censeurs de la Banque pour les services rendus à l'institution durant l'année écoulée.

Sur proposition de Monsieur Alfred St-Cyr, secondée par Monsieur Odilon David, un vote de remerciements est également offert au Gérant-Général, aux inspecteurs, aux gérants des succursales et employés de l'institution pour les services signalés rendus durant l'année écoulée.

Le Gérant-Général, Monsieur Tancrede Bienvenu, exprime sa gratitude pour ce vote de remerciements offert au personnel de la Banque et à lui-même. De fait, dit-il, MM. les administrateurs seront d'accord avec moi, en vous déclarant que l'état brillant des affaires de la Banque qui vous est présenté ce jour est dû pour une très large part au travail dévoué et au zèle des officiers et employés de la Banque. Il remercie tout spécialement les actionnaires d'avoir bien voulu voter le règlement qui autorise l'administration de créer un Fonds de pension pour les employés; il n'est que juste, dit-il,

que la Banque prenne soin de ses fidèles serviteurs durant leurs vieux jours.

Le président, Monsieur Laporte, et ce, suivant l'usage, offre de déposer un seul bulletin comprenant tous les noms des Directeurs actuels pour la réélection. Aucun actionnaire n'ayant objection à ce bulletin, le président demande aux Scrutateurs de bien vouloir le signer et déclarer les messieurs suivants directeurs de cette Banque.

Le bulletin se lit comme suit:

Nous, soussignés, Scrutateurs dûment nommés à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Banque Provinciale du Canada, tenue dans les bureaux de la Banque, ce vingt-huitième jour de janvier, à midi, déclarons les messieurs suivants élus directeurs de cette Banque pour l'année courante: — MM. H. Laporte, W. F. Carsley, Hon. Louis Beaubien, G. M. Bosworth, Alph. Racine, L. J. O. Beauchemin et Tancrede Bienvenu.

(Signé) P. F. McCAFFREY,
G. N. MONCEL,

Scrutateurs.

L'on procède ensuite à la nomination des Commissaires Censeurs (Bureau de Contrôle pour le Département d'Épargne).

Sur proposition de Monsieur W. F. Carsley, secondée par Monsieur Alfred St-Cyr, les Messieurs suivants sont élus Commissaires Censeurs pour l'exercice 1914, savoir: Sir Alex. Lacoste, docteur E. P. Lachapelle, Monsieur Martial Chevalier.

Et l'assemblée s'ajourne.

A une assemblée des Directeurs de la Banque tenue immédiatement après l'assemblée des Actionnaires, Monsieur H. Laporte fut élu président du Bureau de Direction et MM. W. F. Carsley et Tancrede Bienvenu, gérant général, tous deux vice-présidents de la Banque.

LOI LACOMBE.

Déposants.	Employeurs.	Alphonse Valiquette	City Ice Co.	J. Désiré Laprés	Shaw. Power Co.
Albert Spénard	Cité de Montréal	Frank Vaillant	Davidson Mfg. Co.	Domina Masse	M. S. R. Co.
Georges Poirier	Jos. A. Dion	Alfred Smith	Imp. Construction Co.	J. Albéric Marchand	A. C. Larivière
Sam. Whitehead	Jenkins Bros.	Alfred Turcotte	Cité de Montréal	Félix Marois	Cie Bilodeau, Ltée
Ferd. Lassonde	Swift Can. Co., Ltd.	Henri Hubert	Cité de Mont.	Zéphirin Mitchell	A. L. S. Glass
Arthur Vézina		Edouard Chayer	Gazette Printing Co.	Philémon Morency	Beauvais Frères
J. A. Tranquil	L. O. Grothé, Ltd.	Antonio Giroux	Dom. Transport	J. A. Morency	Geo. Rattelage
Edmond Bousquet	Art. Lord	Joseph Brown	Couture & Foisy	Raymond Lafontaine	Brunelle
Paul D'Aigle	Aird & Son	J. Jos. Bastien	Cité de Montréal	Pierre Lavallée	lui-même
Georges Latreille	Jannel Coke Co.	Onésime Gauthier	Corbeil & Frères	Anselme Laverrière	Industrial Ins. Co.
Oscar Delarivière		Alcide Cyr	M. S. R. Co.	Jos. Leblanc	J. B. Bureau
	C. P. R. (Shop Angus) Ltd.	Jos. Gibeault	Ind. Pope Carriage Co. Ltd	Philius Lortie	Peter Lyall & Sons, Ltd
Jos. Mailloux	Can. Steel Found. Co.	Edelmard Voisard	I. Ste-Marie	Jos. L. P. Lortie	Hyde & Son, Ltd
Ferdinand Goyer	J. Eveleigh Co.	Emile Michaud	M. S. R.	W. J. McFall	C. P. R. Co.
Patrick Jones	Cité de Montréal	Alphonse Major	M. S. R. Co.	J. E. Martel	Alphonse Racine
Théo. Beaulieu		Ismaël Marien	Cité de Montréal	J. L. Lord	Keystone Press Co.
Jos. Paquette	C. P. R.	(de L'Épiphanie)	S. Charpentier	M. Lippman	Lippman Co.
Alphonse Viau	Chartrand & Turgeon	Georges Bélanger	Security Insurances	J. A. Octave Latour	A. C. Chassé
Charles Vaudry	M. S. R. Co.	Patrick Clark	M. Dillon	Rodrigue Raymond	Masson & St-Germain
		Wm. Robinson	La Presse		

QUEBEC STEAMSHIP CO., LIMITED.

(Exploitée par la Canada S.S. Lines Limited)

ALLEZ AUX BERMUDES

Le Steamer "Bermudian." à double hélice, 10,518 tonnes de déplacement quittera New-York à 10 heures a.m. les 11, 18, 25 Février, 4, 11, 18, 25, Mars. Signaux sous-marins, télégraphie sans fil, orchestre.

Voyage Record, 39 heures 20 minutes. Le plus rapide, le plus moderne et le seul steamer débarquant ses passagers aux quais aux Bermudes sans transférer.

ANTILLES

Le nouveau steamer "Guiana" et autres steamers quittent New-York à 2 hrs p.m., 7, 21 Février, 7, 21, Mars pour St-Thomas, Ste-Croix, St-Christophe Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Ste-Lucie, la Barbade, Demerara.

Pour renseignements complets, s'adresser à D. Olivier, agent des billets, 9 Square Victoria; J. G. Brock & Co., 221 rue des Commissaires; Thos. Cook & Son, 530 rue Sainte-Catherine Ouest; W. H. Henry, 286 rue Saint-Jacques; Hone & Rivet, 9 Boulevard Saint-Laurent; W. H. Clancy, 122 rue Saint-Jacques; Succursale Nord du "Star," 45 Union Avenue, Montréal.

Main 2674

J. E. RENAUD

Courtier en Douane

SUITE 45-46-47 58 ST. FRÈS. XAVIER

MACHINERIE de CORDONNERIE

Pour tous Travaux depuis la Mise en Forme
jusqu'au Finissage.



**Systemes Goodyear
pour
Cousu-Trépointe et
Cousu-Chausson**

**Machines "Consolidated"
à monter
d'après la
Méthode Manuelle**

**Presses
à découper les tiges
Modèle C.**

**Machines
Rapides
"Standard"
A visser les semelles**

**Machines Davey à
cheviller bois
avec
bigorne**

Machines à Enfoncer les clous protège-talon --- Machines à Estamper, à Charger, à Poser, à Fraiser, à Gouger, à Verrer et à Finir les Talons---Machines à clouer "Loose Nailer" et Machines à Bonbouter--Machines à Cimiter, à Poncer et à Parer--Machines à Entoiler les Premières, "Série Gem"--- Machines à Poser les Oeillets --- Oeillets, Cambrillons, Brosses, etc.

United Shoe Machinery Company of Canada

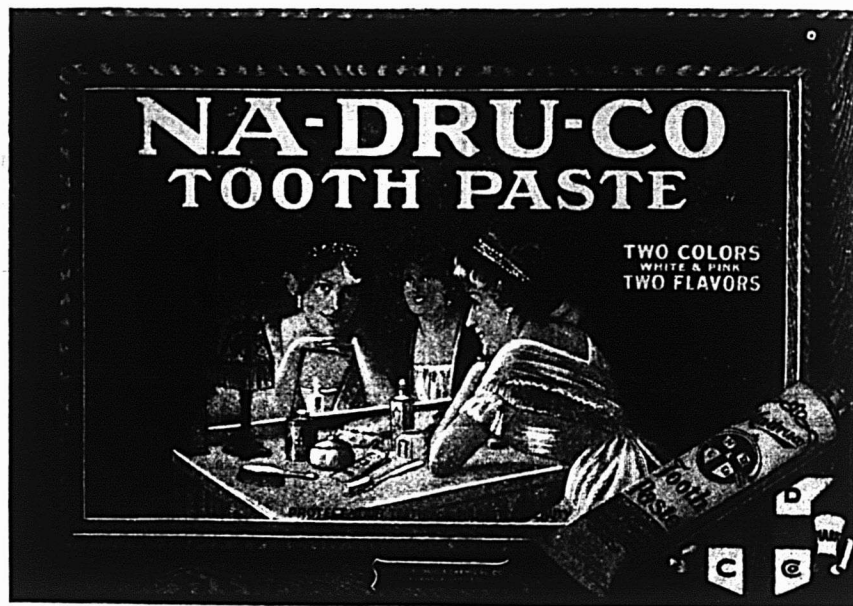
Montréal, Qué.

INFORMATIONS FINANCIERES

Actions Ordinaires et actions Privilégiées	Capital payé	Réserve	Prix des Actions	Taux du dernier Dividende	Dernière cote	
					Au 27 janvier	Au 3 février
BANQUES						
Banque de Montréal	\$16,000,000	\$16,000,000	\$100.00	10%	243½	248¼
Banque de Québec	2,730,560	1,306,962	100.00	7%	260	117¾
Banque de la Nouvelle-Ecosse	5,997,550	10,886,570	100.00	14%	260	259
Banque de Toronto	5,000,000	6,000,000	100.00	11%	204½	202½
Banque Molson	4,000,000	4,800,000	100.00	11%	130	132
Banque Nationale	2,000,000	1,550,000	100.00	8%	185¾	186½
Banque des Marchands du Canada	6,900,000	6,511,050	100.00	10%	143	145
Banque Provinciale	1,000,000	625,000	100.00	6%	212¾	212¾
Banque Union du Canada	5,000,000	3,400,000	100.00	8%	225	225½
Banque Canadienne du Commerce	15,000,000	13,500,000	50.00	10%	150½	152
Banque Royale du Canada	11,560,000	12,560,000	100.00	12%	204	205½
Banque d'Hochelega	4,000,000	3,625,000	100.00	9%
Banque d'Ottawa	4,000,000	4,750,000	100.00	12%
Banque Impériale du Canada	6,974,380	7,000,000	100.00	12%
Bank of British North America	4,866,666	2,920,000	100.00	8%
CHEMINS DE FER						
Canadian Pacific Railway (Ordinaires)	180,000,000	146,283,497	100.00	10%	212	218¾
Duluth S.S. & A. Railway (Ordinaires)	12,000,000	100.00
do do do (Préférentielles)	10,000,000	100.00
Minn. St. Paul & Soo Railway (Ordinaires)	20,832,000	100.00	7%	130½	132
do do do (Préférentielles)	10,416,000	100.00	7%
TRAMWAYS ELECTRIQUES						
Detroit United Railway	12,500,000	21,887,000	100.00	6%	72¾	73
Duluth Superior Traction	3,500,000	2,500,000	100.00	5%
Halifax Electric Railway	1,400,000	600,000	100.00	7%
Havana Electric Railway (Ordinaires)	7,500,000	100.00
do do do (Préférentielles)	5,000,000	100.00	6%
Illinois Traction (Ordinaires)	9,564,000	100.00
do do do (Préférentielles)	5,000,600	24,957,813	100.00	6%	92	92
Mexican Light & Power (Ordinaires)	13,585,000	100.00	4%	42	49
do do do (Préférentielles)	2,400,000	100.00	7%
Montreal Tramway	10,000,000	4,420,000	100.00	10%	207	210
Porto Rico Railway	3,000,000	2,941,500	100.00	62	66¼
Quebec Railway, Light & Power	9,300,500	8,654,400	100.00	16½	15¾
St. John Railway	800,000	100.00	6%
Brazilian	10,000,000	6,000,000	100.00	6%	88½	91¾
Toledo Railway & Light	12,000,000	13,257,000	100.00
Toronto Railway	8,000,000	3,992,326	100.00	7%	139½	140
Tri-City Railway & Light (Ordinaires)	9,000,000	100.00
do do do (Préférentielles)	2,825,000	8,068,000	100.00	6%
Twin City Rapid Transit (Ordinaires)	20,100,000	19,503,000	100.00	6%	107	107¾
do do do (Préférentielles)	3,000,000	100.00	7%
Winnipeg Electric Street Railway	6,000,000	5,578,000	100.00	10%	203¾	207
USINES INDUSTRIELLES						
Canadian Car & Foundry (Ordinaires)	3,500,000	100.00	8%	60	68½
do do do (Préférentielles)	5,000,000	3,500,000	100.00	7%	102
Canada Cement (Ordinaires)	13,500,000	100.00	28½	30
do do do (Préférentielles)	10,500,000	5,000,000	100.00	7%	90	92
Canadian Converters	1,733,500	474,000	100.00	4%	39	38
Dominion Steel Co.	35,000,000	100.00	4%	39¾	41¾
Dominion Textile Co. (Ordinaires)	5,000,000	100.00	6%	82½	83¼
do do do (Préférentielles)	1,859,030	3,040,275	100.00	7%	102½	103¼
Lake of the Woods Milling Co. (Ordinaires)	2,100,000	100.00	8%	131	134
do do do (Préférentielles)	1,500,000	1,000,000	100.00	7%
Montreal Cottons Ltd (Ordinaires)	3,000,000	500,000	100.00	8%	51	54¼
do do do (Préférentielles)	7%	100	102
Nova Scotia Steel & Coal (Ordinaires)	6,000,000	100.00	6%	72	72
do do do (Préférentielles)	1,030,000	6,000,000	100.00	8%
Ogilvie Flour Mills Co. (Ordinaires)	2,500,000	100.00	8%	119	121
do do do (Préférentielles)	2,000,000	457,263	100.00	7%
Penmans, Limited (Ordinaires)	2,150,600	100.00	4%	51
do do do (Préférentielles)	1,075,000	2,000,000	5.00	6%	79
DIVERS						
Bell Telephone Co.	12,500,000	3,649,000	100.00	8%	149¾	149¾
Mackay Companies (Ordinaires)	50,000	100.00	5%	84	83¾
do do do (Préférentielles)	50,000,000	100.00	4%	68	67
Montreal Light, Heat & Power	17,000,000	10,107,000	100.00	10%	219¾	224¾
Montreal Telegraph	2,000,000	100,000	100.00	8%
Ottawa Light, Heat & Power Co.	1,511,500	730,000	100.00	10%	167½	170
Richellen & Ontario Navigation Co.	3,132,000	1,123,573	100.00	8%	111¾	111¾
Shawinigan Water & Power Co.	7,000,000	5,000,000	100.00	6%	136½	137½
MINES						
Crown Reserve	1,999,957	1.00	60%	1.85	1.83
International Coal Mining (Ordinaires)	500,000	100.00	7%
do do do (Préférentielles)	910,700	100.00

LES ANNONCES PAR AFFICHE

Font appel à **3,000,000** de consommateurs
TOUS LES JOURS



Les affiches parlent un langage universel, et c'est le seul moyen de faire impression sur l'esprit des enfants, des étrangers et des milliers d'acheteurs qui n'ont pas le temps de lire les journaux ou autres annonces imprimées.

Nous vous donnerons le summum de l'annonce attrayante-ineffaçable et productrice pour chaque dollar qu'elle vous coûte. Demandez les estimés et schemas à

H. A. WILLIAMS, Gérant, Canadian Poster Co.

Edifice Dominion Express, Montréal.

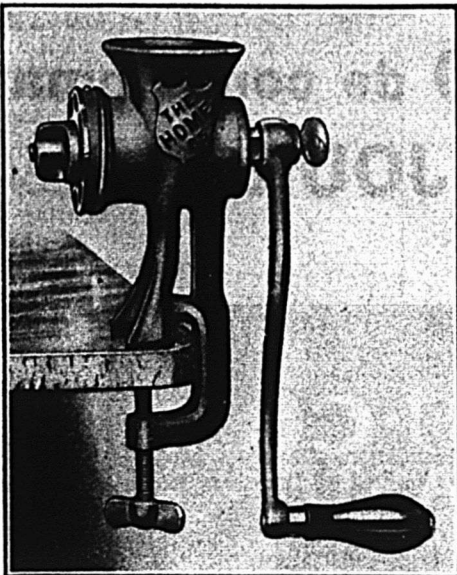
Plus de 75% de la publicité canadienne est faite par nous. Quoi ! Bovril, Baby's Own Soap, Fruitatives, Na-Dru-Co., Montserrat, Players Cigarettes, Magi and Adanac, Etc., sont affichés par nous à l'année.

Vous trouverez ce Hachoir à
Aliments

"HOME 65" DE MAXWELL

une des li-
gnes se ven-
dant le mieux
que vous
ayez jamais
tenues.

Le hachoir
"Home 65" est
une nouvelle ma-
chine compre-
nant tous les der-
niers perfection-
nements. Fait
dans la grandeur
étalon pour fa-
mille et bien plus
fort que le type
ordinaire de ha-
choir. Le couver-
cle s'adapte juste,
rendant le ha-
choir imperméa-
ble. Le cylindre
ouvert du bout le
rend facile à net-
toyer. Fourni
avec différents
plaques coupan-
tes.



DAVID MAXWELL & SONS. - ST. MARYS, ONT.

Tôles Galvanisées



"Queen's Head"!

Le type du genre depuis un demi-siècle
Jamais égalées comme qualité.

CANADA

A. C. LESLIE & CO., LIMITED.

MONTREAL

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITÉ

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3
Papiers de Construction. Feutre à Doubler et à Tapisser
Produits du Goudron. Papier à Tapisser et à Imprimer
Papier d'Emballage Brun et Manille.

Fabricants du Feutre Goudronné

"BLACK DIAMOND"

Alex. McArthur & Co., Limited

82 RUE MCGILL, MONTREAL

Manufacture de Feutre pour Toitures: Rues du Havre et Logan
Moulin papier, Joliette, Qué.



Le marchand prospère n'est pas celui qui achète une
marchandise parce qu'elle est bon marché,
mais bien celui qui sait choisir celle
que le public demande.



La su-
périorité de
nos Go-Carts, Wa-
gonnettes de tous ge-
nres, Voitures d'Enfants, Meu-
bles en osier, Etc., est reconnue
d'un océan à l'autre, et c'est la marchan-
dise que le marchand prudent devrait acheter.

Exigez notre Marque

THE GENDRON MANUFACTURING CO'Y

TORONTO, Can.

Limited.

Nous invitons tous les marchands à visiter notre pavillon à l'Exposition de quincaillerie à Ottawa.

Ferronnerie, Quincaillerie, Peinture Matériaux de Construction, Etc.

L'EMPLOI DU CIMENT EN HIVER

Le ciment peut s'employer en hiver — Exemple frappant des qualités de résistance du béton contre le feu—Méthodes préventives de son emploi en hiver.

"Le ciment peut-il s'employer en hiver?" Ceci est une question souvent demandée au marchand détaillant.

La réponse peut se faire avec sûreté dans l'affirmative, pourvu que celui qui emploie le ciment prenne certaines précautions dont nous parlerons plus loin dans cet article.

Le ciment devrait se vendre toute l'année chez le quincaillier. Il se vend toute l'année en plusieurs endroits, où les marchands ont instruit le public sur les méthodes exactes de comment employer le ciment.

Il est bien connu que le béton, qui est fait de ciment, sable, pierre, etc., remplace rapidement plusieurs anciens matériaux de construction. Il a de nombreux avantages en sa faveur.

Le béton entre grandement dans l'érection de beaucoup de nos plus grands édifices et autres entreprises de construction.

Le grand constructeur, l'entrepreneur et ceux engagés dans les affaires de construction, réalisent la valeur du ciment, mais il reste toujours un grand travail de prosélytisme à faire pour le quincaillier parmi les fermiers.

Un point en particulier devrait toujours se faire ressortir et tenir devant le fermier, c'est la protection qu'il y a d'avoir des bâtisses, silos, etc., construits en béton.

Un exemple frappant

Lorsqu'une grande ville est privée d'un approvisionnement adéquat d'eau pendant seulement quelques jours, le danger de l'incendie y est très grand. Les conditions sont considérées comme intolérables, et elles doivent l'être, car il y a peu de consolation à surveiller les progrès et l'extinction d'un incendie.

Il y a sans doute plusieurs fermiers dans votre localité qui projettent l'érection de silos, fondations, etc., mais qui

retardent toujours jusqu'à la venue du printemps. Ne serait-ce pas une bonne idée d'essayer de les y intéresser dès maintenant?

Quand même ils ne feraient pas commencer les travaux immédiatement, ils seraient tout probablement des clients pour le ciment au printemps.

En réponse à la question si le ciment peut être employé l'hiver, le renseignement suivant, lu dans un journal devant la Boston Society of Engineers, par Leonard C. Wason, président de la Aborthan Construction Co., Boston, Mass., déclare que le béton ne doit pas geler lorsqu'on le mélange. "Un tuyau de vapeur chaude peut être poussé dans le tas de sable, la vapeur qui s'échappe, chauffant et chassant la gelée. Ceci peut se faire aussi pour la pierre, mais une toile devra être jetée sur le dessus du tas pour retenir la chaleur qui s'échappe plus rapidement. Lorsqu'un considérable montant de chaleur est fourni en avance, les tuyaux de vapeur peuvent être posés sur le sol, et la pierre est reçue et tassée dessus. Puis on jette une toile dessus pour empêcher le mauvais temps d'entrer dans la pile et pour retenir la chaleur. La gelée est ainsi facilement et économiquement chassée.

"Le sel est fréquemment employé dans l'eau pour abaisser sa tendance à geler, et cela vaut souvent la peine de chauffer l'eau elle-même. Il y a peu à faire pour empêcher de geler une masse de béton, car la gelée n'arrivera ordinairement qu'à une profondeur d'un pouce. Les bâtisses sont encerclées dans du prélat de grosse toile liée solidement et l'espace renfermé ainsi est chauffé avec des salamandres de coke brûlant. Quelques fois, il est possible d'employer de la vapeur.

"La gelée est chassée du travail fait par l'emploi du sel et de la vapeur, et si la surface du béton est laissée rude, il est commun d'arroser la surface supérieure avec du sel pour l'empêcher de geler. En hiver, il est très ordinaire de faire le fini par une opération séparée, après que la bâtisse est enclose, et non comme une partie intégrale de la construction, à cause du danger de la gelée. Après qu'il a été posé, on doit l'empêcher de geler pendant les premières quarante-huit heures.

ELLE FERME SES USINES.

La Canada Cement Company a informé ses clients qu'à partir du 1er février et jusqu'à nouvel ordre, ses usines de Marlbank, Ont., de Lakefield, Ont., de Shallow Lake, Ont., et de Calgary, Alta., seront fermées.

Les neuf autres usines de la compagnie, celles de Port Colborne, de Belleville et de Hull, pour l'Est du Canada, et celles de Winnipeg, de Exshaw et de Sandstone pour l'Ouest, continueront à fonctionner, bien que le personnel de ces usines ait été réduit.

La compagnie avec toutes ses usines peut fournir de 11 à 12 millions de barils de ciment par année, alors que la consommation totale en Canada, l'année dernière, n'a été que de 8 millions de barils.

LES DEUX MARCHANDS.

Un marchand dit à son commis qui peine: "Je suis bien content de la manière dont vous travaillez. Celui qui fait son devoir correctement est appelé à gagner dans le combat de la vie, et vous êtes appelé à arriver au haut de l'échelle quelque jour; en attendant, je vais augmenter votre salaire."

Oh! combien heureux est le commis qui entend cela, il a bien plus de cœur à l'ouvrage et il fait les choses briller dans le vieux magasin comme elles ne l'ont jamais fait auparavant.

Dans l'autre magasin en face de la rue, les commis travaillent avec les pieds gelés; le marchand bougonne toute la journée et leur donne un maigre salaire; il ne les louange jamais lorsqu'ils le méritent, mais crie toujours et les met de mauvaise humeur, ce qui les fait attendre l'heure de sortie avec impatience. Il y a quelque chose de mal à blâmer les gens qui vous aident dans votre commerce, lorsque les choses ne vont pas et le commerce va en dérive; vos hommes vous aideraient à bien faire vos affaires si vous les traitiez bien — ils seraient heureux au lieu d'être maussades.

Exposition de Quincaillerie, Convention de Quincaillerie

A OTTAWA, DU 16 AU 21 FEVRIER 1914

La plus grande Exposition de Quincaillerie jamais tenue en Amérique

Messieurs les Marchands,

Le prix réduit du voyage de Montréal à Ottawa et retour, y compris la chambre d'hôtel pendant cinq jours à l'un des deux beaux hôtels Château Laurier ou le Nouveau Russell, sera de \$8.45; ceci solde les frais du voyage aller et retour, et de la chambre pendant cinq jours à l'hôtel. Le tarif réduit s'applique à toutes les stations de départ.

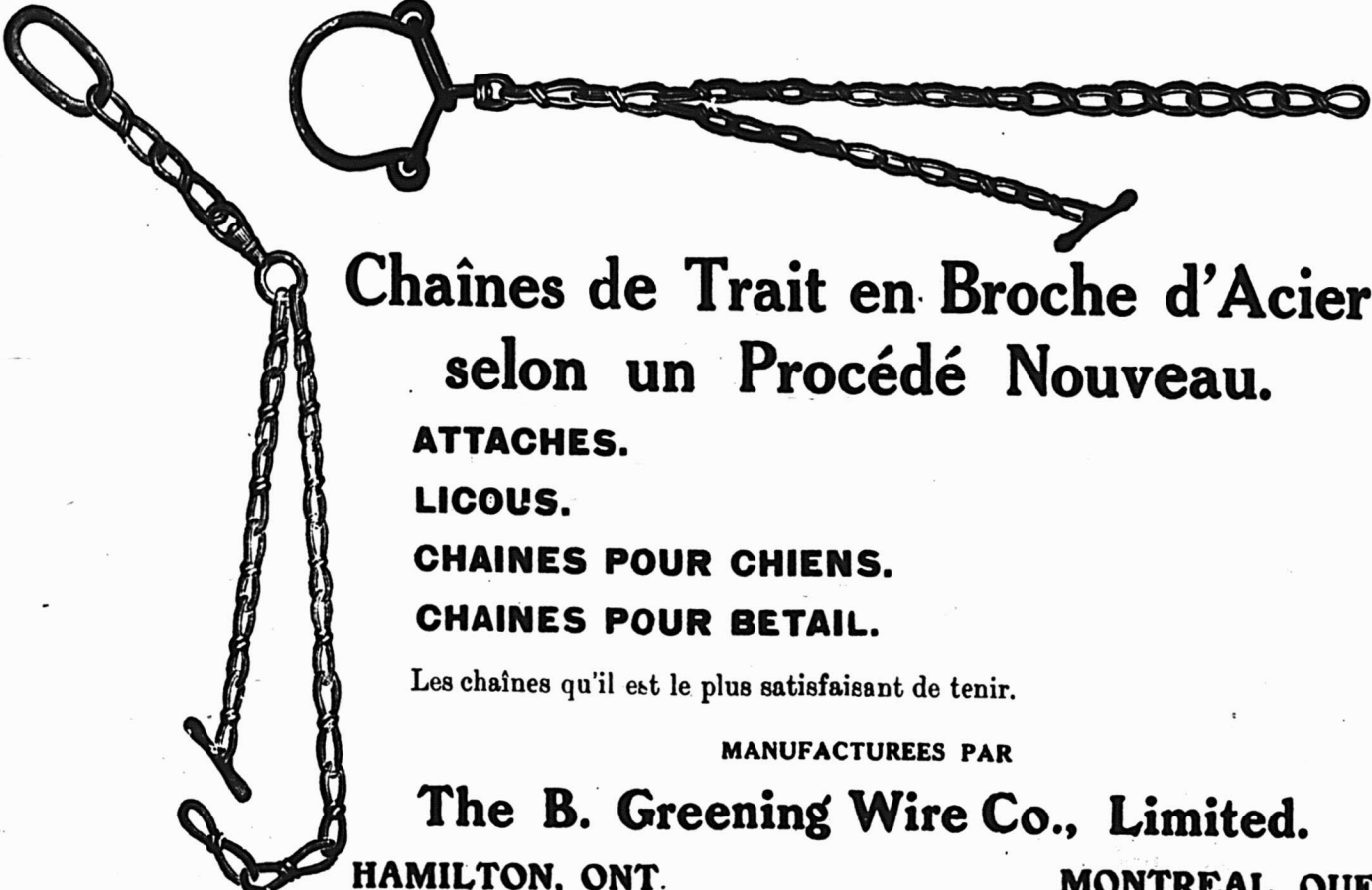
Ecrivez pour avoir tous renseignements. Faites-le aujourd'hui même.

F. M. TOBIN,

Woodstock,
Secrétaire de l'Association
des Exposants de Quincaillerie.

J. A. BEAUDRY,

80, rue St-Denis, Montréal,
Secrétaire de l'Association
des Marchands-Détailleurs.



**Chaînes de Trait en Broche d'Acier
selon un Procédé Nouveau.**

**ATTACHES.
LICOUS.
CHAINES POUR CHIENS.
CHAINES POUR BETAIL.**

Les chaînes qu'il est le plus satisfaisant de tenir.

MANUFACTUREES PAR
The B. Greening Wire Co., Limited.
HAMILTON, ONT. MONTREAL, QUE

(Ferronnerie) Marché de Montréal

LA SITUATION.

Il n'y a encore aucun changement dans la situation du marché de la quincaillerie et ferronnerie. Les prix n'ont subi aucun changement et sont toujours fermes. Le commerce est bon pour cette époque de l'année et les rentrées de l'argent se font assez bien.

Nous cotons:

PLOMBERIE

Tuyaux de plomb

Les prix sont de 7.50 moins 5% pour tuyaux en plomb et de 9.00 pour tuyaux de plomb composition moins 5%.

Tuyaux de renvoi en font et accessoires

Les escomptes sur les prix de la liste sont: tuyaux légers, 60%; tuyaux moyens et extra-forts, 65%, et accessoires légers, moyens et extra-forts, 70%.

Tuyaux en fer

Tuyaux noirs: ¼ pouce à ¾ pouce, 65 p.c.; ½ pouce, 70 p.c.; ¾ à 2 pouces, 74½ p.c.; 2½ à 4 pouces, 74 p.c.

Nous cotons, prix de la liste:

¼	100 pieds	6.00
½	100 pieds	6.00
¾	100 pieds	8.50
1	100 pieds	11.50
1 ¼	100 pieds	17.00
1 ½	100 pieds	23.00
2	100 pieds	27.50
2 ½	100 pieds	37.00
3	100 pieds	58.50
3 ½	100 pieds	76.50
4	100 pieds	109.00

Tuyaux galvanisés

Tuyaux galvanisés: ¼ à ¾ pouce, 50 p.c.; ½ pouce, 59 p.c.; ¾ à 2 pouces, 64½ p.c.; 2½ à 4 pouces, 64 p.c.

Nous cotons prix de liste:

¼	100 pieds	6.00
---	-----------	------

¾	100 pieds	6.00
¾	100 pieds	8.50
¾	100 pieds	11.50
1	100 pieds	17.00
1 ¼	100 pieds	23.00
1 ½	100 pieds	27.50
2	100 pieds	37.00
2 ½	100 pieds	58.50
3	100 pieds	76.50
3 ½	100 pieds	92.00
4	100 pieds	109.00

Tuyaux en acier

2 pouces	100 pieds	9.60
2 ½ pouces	100 pieds	12.25
3 pouces	100 pieds	13.30
3 ½ pouces	100 pieds	15.55
4 pouces	100 pieds	19.80

Fer-blanc Charcoal

Nous cotons: 1 c. 14 x 20 4.65

Fer-blanc en feuilles

X. Extra par X et par cse suivant qualité. 1.00

(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)

Au coke — Lydbrook ou égal

IC, 14 x 20, base bte 4.45
(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)

Au Charbon—Terne-Dean ou égal

IC, 20 à 28 bte 7.40
(Caisse de 112 feuilles, 216 lbs. net)
(Caisse de 560 lbs.)

Feuilles étamées

XX. 14 x 60, gauge 26 lb. 0.07 0.07½
72 x 30 gauge 24, 100 lbs. 8.50
72 x 30 gauge 26, 100 lbs. 9.00

Tôles galvanisées "Canada"

Nous cotons: 52 feuilles, \$4.65; 60 feuilles, \$4.90.

Tôles noires

Feuilles:		
22 à 24		2.65
26		2.75
28		2.85

Tôles galvanisées

Nous cotons à la caisse:				Fleur de
Gorbals		Queens		de
Best	Best	Comet	Head	Lis
28 G	4.40	3.95	4.40	4.20
26 G	4.20	3.50	4.20	3.95
22 à 24 G	3.75	3.45	3.75	3.45
16-20	3.65	3.20	3.65	3.35

Les prix de la marque Comet sont plutôt à la hausse.

Tôles Noires "Canada".

5a Feuilles	2.75
6a Feuilles	2.80
75 Feuilles	2.90

Apollo

10½ oz=28 Anglais	4.35
28 G.=26 Anglais	4.10
26 G.	3.85
24 G.	3.60
22 G.	3.60
16 à 20 G.	3.45

Moins d'une caisse, 25c de plus par 100 livres.

28 G. Américain équivaut à 26 G. Anglais.

Petite tôle 18 x 24	52 feuilles	4.45
Petite tôle 18 x 24	60 feuilles	4.70

Soudure

Les prix sont plus élevés de 1c par lb. Nous cotons: barre demi et demi, garantie, 25½c; do, 23c "Wiping", métal pour plombiers.

QUINCAILLERIE

Boulons et noix

Très ferme et à la hausse.
Nous cotons:
Boulons à voitures Norway (\$3.00) 50 et 10 p.c.
Boulons à voitures carrés (\$2.40) 60 et 10 p.c.
Boulons à voitures (\$1.00): grandeurs, 1 et moindres, 60 et 10 p.c.; 7/16 et au-dessus, 52½ et 12½ p.c.
Roulons à machine, 1 pce et au-dessous 65 et 10 p.c.

CARTOUCHES DOMINION

CALIBRE 22

LES DOMINION 22 courtes à poudre noire sont chargées avec de la Poudre de la meilleure qualité qui ne se prend pas en pain et d'une balle graissée qui empêche le fusil de se plomber d'aucune manière.

LES DOMINION 22 courtes à poudre sans fumée ont une balle non graissée et sont d'une exceptionnelle exactitude

LES DOMINION 22 pour long fusil, chargées soit avec Poudre noire ou sans fumée, sont excessivement exactes jusqu'à 100 verges et peuvent être employées pour de bien plus grandes distances si une allocation est faite pour la hauteur et le vent. Les cartouches ont une haute vitesse et donnent une trajectoire très plate, combinée avec le plus haut degré d'exactitude.

LES DOMINION 22 automatiques, chargées avec de la Poudre sans fumée et une balle non graissée, sont d'idéales cartouches sportives et travaillant parfaitement dans le fusil automatique 22.

LES DOMINION 22 courtes et longues soit à poudre noire ou à poudre sans fumée sont aussi chargées avec des balles champignons Elles sont sans égales pour attrapper du gibier.

LES DOMINION 22 W. R. F. et 22 Extra longues, chargées soit avec Poudre noire ou Poudre sans fumée, sont d'excellentes cartouches de sport.

LES DOMINION à balles de calibre 22 sont propres. Elles ne plomberont pas la rayure du barillet.

DOMINION CARTRIDGE COMPANY Limited, MONTREAL.Can.

Le succès d'un commerce dépend absolument de la satisfaction donnée à la clientèle, et rien ne peut satisfaire un client davantage que la qualité.



Les Peintures

MARTIN - SENOUR
100% Pure

et toute la ligne de Produits

MARTIN - SENOUR

VERNIS, EMAUX, etc.,

étant de qualité supérieure, il s'ensuit que nos agents distributeurs ont l'avantage sur leurs oppositions.

La campagne d'annonces que nous entreprenons pour le printemps dans presque tous les journaux et revues du pays saura contribuer à stimuler la vente, et chacun en retirera son profit.

S'il n'y a pas d'agent chez vous, écrivez de suite, et prenez avantage d'une proposition payante.

The
Martin-Senour

Company Limited.

Fabricants de Peintures et Vernis.

MONTREAL, CHICAGO,
TORONTO.

WINNIPEG, LINCOLN,
HALIFAX.

Ball 100 lbs. 11.20
Boulons à machine, 7/16 pce et au-dessus, 60 p.c.
Boulons à lisse, 1/2 et plus petits, 60 et 62 1/2 p.c.
Boulons à lisse, 7/16 et plus gros, 50 et 12 1/2 p.c.
Noix par boîtes de 100 lbs.
Nous cotons:
Noix carrés 4c la lb. de la liste
Boulons à charrue, 55 et 10 p.c.
La broche barbelée est cotée \$2.32 1/2 les 100 livres à Montréal.

Crampes à clôtures
Fer poli \$2.55
Fer galvanisé 2.85
Broches pour poulaillers
1/2 x 20 x 30" 4.10
1/2 x 30 x 36" 4.75
1/2 x 22 x 24" 5.00
1/2 x 22 x 30" 6.30
L'escompte est de 60% sur la liste.
1/2 x 20 x 24" 3.40
1/2 x 22 x 36" 7.50

Broche galvanisée, etc.

Nous cotons:
No 9 les 100 lbs. 2.30
No 12 les 100 lbs. 2.45
No 13 les 100 lbs. 2.55
Poli brûlé:
No 10 les 100 lbs. 2.35
No 0 à 9 les 100 lbs. 2.35
No 11 les 100 lbs. 2.42
No 12 les 100 lbs. 2.60
No 13 les 100 lbs. 2.70
No 14 les 100 lbs. 2.80
No 15 les 100 lbs. 2.85
No 16 les 100 lbs. 3.00
Brûlé. p. tuyaux 100 lbs. No 18 3.85
Brûlé. p. tuyaux 100 lbs. No 19 4.70
Extra pour broche huilée, 10c p. 100 lbs.

Broche à foin

La demande est faible.
Nous cotons net:
Marché très ferme.
No 13, \$2.25; No 14, \$2.30, et No 15, \$2.40. Broche à foin en acier coupé de longueur, escompte 25 p.c. sur la liste.

Plaques d'acier

1/2 pouce 100 livres 2.40
3/16 pouce 100 livres 2.70

Zinc en feuilles

Le marché est ferme.
Nous cotons: \$7.25 à \$7.50 les 100 lbs.

Coudes pour tuyaux

Nous cotons à la doz.: coudes ronds ordinaires 75 feuilles, \$1.10; 60 feuilles, \$1.35, et polis, 60 feuilles, \$1.60.

Broche moustiquaire

Forte demande.
Nous cotons: broche noire, \$1.55 par rouleau de 100 pieds.

Broquettes

Pour boîtes à fraises 75 et 12 1/2 p.c.
Pour boîtes à fromage 85 et 10 p.c.
A valises 80 et 12 1/2 p.c.
A tapis, bleues 80 p.c.
A tapis, étamées 80 et 15 p.c.
A tapis, en barils 40 p.c.
Coupées bleues, en doz. 75 et 12 1/2 p.c.
Coupées bleues et 1/2 pesanteur 60 p.c.
Sweedén, coupées, bleues et ornées, en doz. 75 p.c.
A chaussures, en doz. 50 p.c.
A chaussures, en uqts 1 lb. 60 et 10 p.c.

Clous de broche

Nous cotons: \$2.20 prix de base, f.o.b., Montréal.

b., Montréal.

Clous à cheval

Nous cotons par boîte: No 7, \$2.00; No 8, \$2.75; No 9, \$2.60; No 10, \$2.50, avec escompte de 10 p.c.

Fers à cheval

Nous cotons f.o.b., à Montréal:
Neverslip crampons, 1/2 le cent 3.80
et plus et plus
No 2 No 1
grand petit

Fers ordinaires et

pesants, le qrt 3.90 4.15
Neverslip crampons 7/16, le cent 2.40
Neverslip crampons 1/2, le cent 2.60
Neverslip crampons 9/16, le cent 2.80
Neverslip crampons 5/16, le cent 2.00
Neverslip crampons 1/4, le cent 2.20
Fer à neige, le qrt 4.15 4.40
New Light Pattern, le qrt 4.35 4.60
Fer "Toe Weight" No 1 à 4 6.75
Featherweight No 0 à 4 5.75
Fers assortis de plus d'une grandeur au baril, 10c à 25c extra par baril.

Chaînes en fer

Très ferme.

On cote par 100 lbs.:

3/16 No 6 10.00
3/16 exact 5 8.50
3/16 full 5 7.00
1/2 exact 3 6.50
1/2 6.50

REMINGTON
UMC

Remington-UMC

Votre marchand l'apprécierait si vous lui faisiez parvenir vos commandes pour les munitions Remington-UMC aussitôt que possible.

Nous vous conseillons de faire vos commandes de Remington-UMC, représentatives en assortiment et riches en quantité. Douilles de chasse et cartouches métalliques pour toute marque d'arme à feu en usage dans votre voisinage.

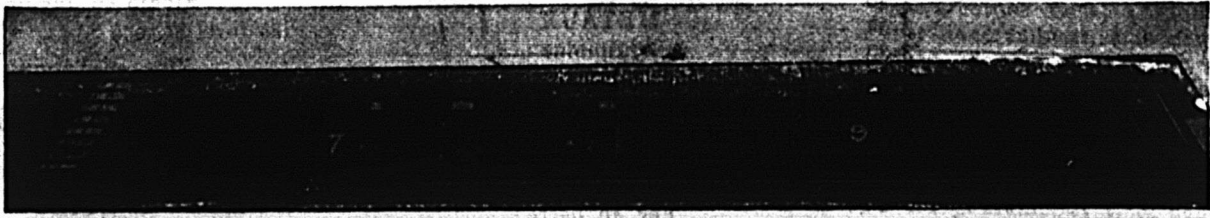
Fabriquées dans notre établissement de Windsor—instituée exclusivement pour fournir les munitions aux marchands du Canada

REMINGTON ARMS-UNION METALLIC
CARTRIDGE Co.

WINDSOR, - - - - - ONTARIO.

Feuilles de Tôle à Base de Cuivre Keystone

Un produit sans égal.



Acier sans cuivre (noir, non peint)

Le même acier avec cuivre (noir, non peint).



Le cuivre mélangé dans l'acier le rend résistant et à l'épreuve de la rouille. C'est le plus grand perfectionnement de la tôle qui puisse être fait. On peut l'avoir en noir ou galvanisée. Des détails, démonstrations et échantillons sont fournis sur demande.



UNITED STATES STEEL PRODUCTS COMPANY
NEW-YORK, E.U.A.

Succursales: WINNIPEG ET VANCOUVER.

Agents des ventes pour l'Est du Canada.

B. & S. H. THOMPSON & Co., LIMITED

Edifice Transportation
MONTREAL

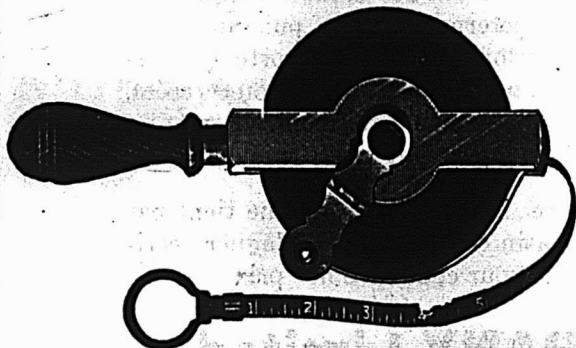
Edifice Traders Bank
TORONTO

Stanley Tools



Il y a quelques semaines, nous avons illustré les Vilebrequins à Rochet Isolé de Stanley et pour un Vilebrequin de haute marque et bien fini, il ne peut être égalé. Toutefois nous considérons que, pour compléter votre stock, vous devez aussi tenir quelques Vilebrequins à Rochet qui puissent se vendre à bon marché, Les Vilebrequins à Rochet "VICTOR," de Stanley, représentés ci-contre, sont désignés pour satisfaire à une telle demande et, quant à leurs qualités comme travailleurs, comme force, dessin et bon fini nous les recommandons comme la meilleure valeur qui soit sur le marché. Ils sont très bien décrits dans notre catalogue. En désirez-vous un ?

STANLEY RULE & LEVEL CO.
NEW BRITAIN, CONN. U.S.A.



La progression du Dominion ouvre un marché plus vaste et nos marchandises sont les mieux établies dans leur ligne. C'est une bonne raison pour tenir les

REGLES ET GALLONS DE MESURE

LUFKIN

On les demandera. Ils donneront satisfaction. Ils sont faits au Canada. Ils annonceront tout votre stock.

CATALOGUE SUR DEMANDE.

THE LUFKIN RULE CO. OF CANADA, LTD.
WINDSOR, ONT.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

Peintures préparées

Nous cotons:

Gallon	1.45	1.90
Demi-gallon	1.50	1.95
Quart, le gallon	1.55	1.75
En boîtes de 1 lb.	0.10	0.11

British Manilla	base lb.	0.00	0.14	2½ pouces	0.76
Sisal	base lb.	0.00	0.10½	2½ pouces	0.81
Lath yarn simple	base lb.	0.00	0.09½	2½ pouces	0.95
Lath yarn double	base lb.	0.00	0.10½	3 pouces	1.07
Jute	base lb.	0.00	0.10½	3½ pouces	1.49
Coton	base lb.	0.00	0.25	4 pouces	2.12
Corde à châssis	base lb.	0.00	0.34	Même escompte que pour toutes les charnières d'acier poli.	

Verres à Vitres

Les prix sont très fermes.

Nous cotons: Star, au-dessous de 26 pouces uni: 50 pieds, \$1.85; 100 pieds, \$3.40; 26 à 40, 50 pieds, \$2.00; 100 pieds, \$3.60; 41 à 50, 100 pieds, \$4.00; 51 à 60, 100 pieds, \$4.25; 61 à 70, 100 pieds, \$4.50; 71 à 80, 100 pieds, \$5.00.

Double Diamond, 100 pieds: 0 à 25, \$5.00; 26 à 40, \$5.45; 41 à 50, \$6.25; 51 à 60, \$6.75; 61 à 70, \$7.25; 71 à 80, \$12.50; 81 à 85, \$7.75; 86 à 90, \$8.50; 91 à 95, \$10.00.

Vert de Paris pur

Forte demande.

Barils à pétrole	0.00	0.19
Drum de 50 à 100 lbs.	0.00	0.20½
Drum de 25 lbs.	0.00	0.20½
Boîtes de papier, 1 lb.	0.00	0.22½
Boîtes de fer-blanc, 1 lb.	0.00	0.23½
Boîtes papier, ½ lb.	0.00	0.24½
Boîtes fer-blanc, ½ lb.	0.00	0.25½

Câbles et cordages

Best Manilla	base lb.	0.00	0.15
--------------	----------	------	------

Papiers de Construction

Très ferme.

Nous cotons:

Jaune et noir, pesant	0.00	1.80
Jaune ordinaire, le rouleau	0.00	0.35
Noir ordinaire, le rouleau	0.00	0.43
Goudronné, les 100 lbs.	0.00	2.25
Papier à tapis, les 100 lbs.	0.00	2.60
Papier à couv., roul., 2 plis	0.00	0.75
Papier à couv., roul., 3 plis	0.00	0.95
Papier surprise, roul., 15 lbs.	0.00	0.40

Charnières (couplets) No 840

1½ pouce	0.67
1¾ pouce	0.75
2 pouces	0.81
2 rils, sur char	2.10
2½ pouces	0.92
2¾ pouces	1.07
3 pouces	1.30
Nos 800 et 838	
1 pouce	0.32
1½ pouce	0.37
1¾ pouce	0.48
1½ pouce	0.59
2 pouces	0.67

FERRAILLES

La lb.	
Cuivree fort et fil de cuivre	0.00 0.11
Cuivre mince et fonds en cuivre	0.00 0.09
Laiton rouge fort	0.00 0.10
Laiton jaune fort	0.00 0.08
Laiton mince	0.00 0.06
Plomb	0.02½ 0.02½
Zinc	0.00 0.03

La tonne

Fer forgé No 1	0.00 12.50
Fer fondu et débris de machines No 1	0.00 16.00
Plaques de poêle	0.00 12.50
Fontes et aciers malléables	0.00 9.00
Pièces d'acier	0.00 5.00

La lb.

Vieilles claques	0.00 0.00
------------------	-----------

PLATRE

Plâtre mêlé de sable, f.o.b., au char	5.50
Plâtre dur (Hard Wall), f. o. b., 20 tonnes et plus	10.50
Plâtre pur (Plaster Paris), en barils, sur char,	2.10

NOVA SCOTIA STEEL & COAL CO.

LIMITED
MANUFACTURERS

ACIER en BARRÉS MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRISE POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pcs de large, RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 lbs à la verge ECLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

GROSSES PIÈCES DE FORGE. UNE SPECIALITE

Mines de Fer, Wabana, Terre-neuve.— Mins Hauts Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines, N. E.—Laminiers, Forges et Ateliers de Finissage à New Glasgow, N. E.
Bureau Principal: NEW GLASGOW, N. E.



Ouvrez un rayon de Clôtures Métalliques d'ornementation qui vous rapportera

Tenez une ligne de clôtures qui satisfasse sûrement et longtemps vos clients, de clôtures qui non seulement protègent mais embellissent la propriété, de clôtures qui ne peuvent que augmenter le chiffre d'affaires à votre magasin. Telles sont

Les Clôtures Ornementales "Peerless"

Chaque support est fait de fil de fer solide, rigide, qui ne cédera pas. Cette clôture est faite de fil de fer galvanisé et de plume revêt ce fil d'une couche de peinture d'émail à base de zinc, ce qui le protège le mieux possible contre la rouille. La clôture Peerless est facile à fixer et gardera sa forme pendant des années. Nous fabriquons aussi toute une série de portes métalliques ornementales.

Demandez par lettre notre proposition aux Marchands

Voyez notre brochure contenant nombre de magnifiques suggestions pour pelouses, parcs, cimetières etc. Informez-vous aussi de nos clôtures et portes métalliques pour la ferme.

The Banwell-Hoxie Wire Fence Co., Ltd.
WINNIPEG, MAN. HAMILTON, ONT.

Achetez le meilleur

Corde pour Châssis, marque "Hercules"
Corde de Coton, marque "Star"
Articles de Vêtements, en Coton,
Ficelle de coton, 3 et 4 fils

En vente dans toutes les Principales Maisons de Gros.

The Hamilton Cotton Co.

HAMILTON, Ont.

LA CONSTRUCTION

Durant la semaine terminée le 31 janvier 1914, la ville a émis 14 permis de construire, au coût total de \$26,105 pour les nouvelles constructions, et de 12 permis pour les réparations.

Les chiffres ci-dessus en indiquent la répartition par quartier et donnent le coût approximatif de chaque construction, moins les détails des permis au-dessous de \$1,000.

Quartier —	Coût.
Notre-Dame de Grâces	\$ 2,100
Ste-Marie	6,000
St-André	40
Papineau	20
Lafontaine	2,500
St-Denis	10,500
Laurier	675
St-Louis	65
St-Laurent	9,000
Delorimier	600
Emard	6,000
Ste-Anne	300
St-Henri	4,400
Rosemont	6,500
Total	\$48,700

Nouveaux Permis.

Rue Orchard, quartier Emard; 1 maison, 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob., \$2,500. Propriétaire, Alex. Paso, 272 Orchard.

Rue Drolet, quartier St-Denis; 2 maisons, 4 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob., \$3,000. Propriétaire, Mula Vigen, 526 Alma.

Rue Ste-Clothilde, quartier St-Henri; 1 maison, 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob., \$4,000. Propriétaire, H. Leduc, 2663 Notre-Dame Ouest.

Huitième Avenue, quartier Rosemont; 2 maisons, 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob., \$5,000. Propriétaires, Trudeau & Laframboise, 182 Ste-Catherine Est.

Rue Jacques-Hertel, quartier Emard; 1 maison, 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob., \$3,500. Propriétaire, Victor Côté, 90 Boulevard Monk.

Rues Marquette et Papineau, quartier St-Denis; 1 écurie, 1 hangar, 3 étages, 2e classe; coût prob., \$3,000. Propriétaire, Alf. Pion, 1300 Papineau.

Rue Charlemagne, quartier Rosemont; 1 maison, 1 manufacture, 1 logement, 2 étages, 3e classe; coût prob., \$1,500. Pro-

priétaire, Mme Z. Robitaille, 1311 Ontario Est.

Réparations.

Rue St-Laurent, quartier Laurier; 1 maison, 1 magasin, 1 logement, 1 étage, 3e classe; coût prob., \$2,000. Propriétaire, Dame veuve Z. Roy, 2823 St-Laurent.

Rue Poupart, quartier Sainte-Marie; 5 fours à chaux; coût prob., \$6,000. Propriétaire, Z. O. Limoges, 40 Poupart.

Rue Clark, quartier St-Laurent; 1 maison, 1 entrepôt, 1 logement, 2 étages, 2e classe; coût prob., \$7,000. Propriétaire, Fittings, Ltd., Oshawa, Ont.

Rue Notre-Dame Ouest, quartier St-Henri; coût prob., \$400.

Rue St-Zotique, quartier Laurier; coût prob., \$75.

Rue Châteaubriand, quartier St-Denis; 1 maison, 1 logement, 1 étage, 3e classe; coût prob., \$1,500. Propriétaire, Aimé Messier, 1581 Châteaubriand.

Ave Marcil, quartier Notre-Dame de Grâces; 1 maison, 1 logement, 1 étage, 3e classe; coût prob., \$1,000. Propriétaire, Fred. Clarkson, 269 Ave Marcil.

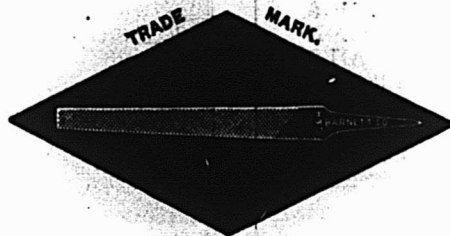
Rue Beaudry, quartier Lafontaine; 1 maison, 1 logement, 2 étages, 3e classe; coût prob., \$2,500. Propriétaire, H. Desjardins, 472 Beaudry.

Fabrique de Limes BLACK DIAMOND

ETABLIE EN 1863

INCORPORÉE EN 1895

Douzo Médailles de
Récompense aux
Expositions
INTERNATIONALES



Grand Prix Spécial
MÉDAILLE D'OR
Atlanta, 1895

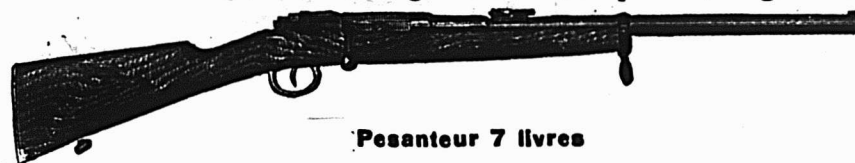
Catalogue envoyé gratuitement sur demande à toute personne intéressée dans le commerce de limes.

G. & H. BARNETT COMPANY,

Philadelphia, Pa.

Propriété exploitée par la Nicholson File Co.

NOUS vous offrons ce fusil simple, supérieur, pour gros gibier, à un très bas prix. C'est le moment de vous en procurer un, calibre 11mm ou 43. Longueur totale, 39 pouces; longueur du canon 20 pouces.



Pesanteur 7 livres

C'est le véritable fusil de l'armée Allemande ("Mauser"), modèle 71, que nous avons transformé en fusil de chasse. Aucun gibier n'est trop gros pour ce fusil. Il est très utile pour la forêt, pour la ferme, ou tout autre endroit giboyeux. Tout le mécanisme de la culasse est fait de fin acier à outils. Un levier de sûreté barre le fusil, de façon à ce qu'il ne puisse faire feu et la culasse ne peut s'ouvrir que lorsque ce levier est dégagé, ce qui garantit une sûreté absolue.

MCGILL CUTLERY COMPANY, REGISTERED.

Boîte Postale 580,

Montréal, Canada.

EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".

**Ferronnerie, Quincaillerie, Peintures
et Vernis, Huiles, Vitres, Matériaux
de Construction, etc.**

EN GROS SEULEMENT.



NOS voyageurs sont actuellement en route pour vous visiter ; ils vous offriront les dernières nouveautés de l'année.

RESERVEZ quelques minutes d'examen à leurs échantillons, ce ne sera pas du temps perdu pour vous.

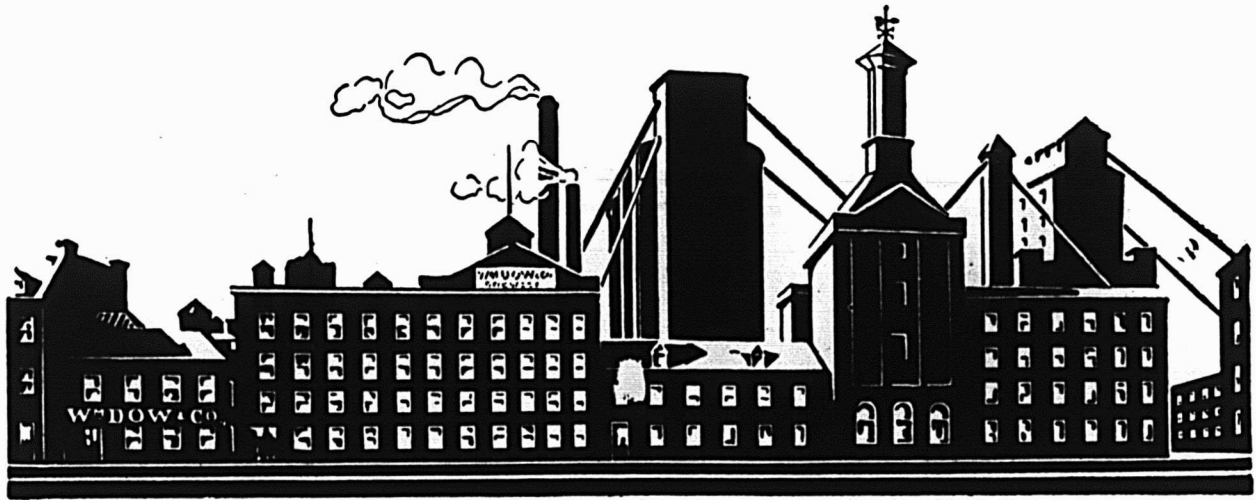
LEUR collection d'articles est aussi complète que possible et présente un assortiment des plus variés.

NOS prix ont été établis avec soin, vous ne pouvez manquer de les trouver avantageux et nous espérons que vous voudrez bien nous donner la faveur de vos ordres, que nous remplirons à votre entière satisfaction.

L. H. HEBERT & CIE., LIMITEE.

IMPORTATEURS

297 et 299, rue St-Paul, --- MONTREAL.



Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient les types d'excellence au Canada et, aujourd'hui, ils maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme. En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successesurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

Vins et Liqueurs

LOI AMENDANT LA LOI DES LICENCES

1. L'article 904 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 1, est de nouveau amendé comme suit:

(a) En ajoutant, à la fin du paragraphe 1, les mots suivants: "La bière, la lager beer, le cidre et toutes autres liqueurs sont réputés absolument être des liqueurs enivrantes lorsqu'ils contiennent plus de deux et demi pour cent d'alcool de preuve";

(b) En remplaçant le paragraphe 7 par le suivant: "7. Une "buvette" désigne le comptoir où les liqueurs enivrantes sont vendues ou délivrées dans une auberge ou un restaurant et la pièce dans laquelle ce comptoir est placé et où on exhibe et conserve lesdites liqueurs pour les vendre";

(c) En ajoutant au paragraphe 17 l'alinéa suivant:

"Si un brasseur résidant en dehors de la province est représenté par un embouteilleur ou par une autre personne faisant affaires dans cette province, l'établissement de cet embouteilleur ou son principal établissement, s'il y en a plusieurs, est réputé l'agence principale en cette province de cet embouteilleur étranger à la province."

2. L'article suivant est ajouté après l'article 923 des Statuts refondus, 1909:

"923a. Sauf le pouvoir de l'autorité chargée de confirmer les certificats d'en décider autrement, et aussi dans le cas d'auberges ou de restaurants établis jusqu'ici aucun certificat ne doit être confirmé pour une licence permettant la vente de liqueurs enivrantes, dans une auberge ou un restaurant situé à moins de deux cents pieds des bâtiments de tout lieu de culte, collège, couvent, ou école publique; cette distance doit être mesurée à partir des entrées principales, le long de la rue ou des rues, ou à travers ces rues, à angles droits, selon le cas."

3. L'article 925 des Statuts refondus, 1909, est amendé:

(a) En retranchant les mots: "si une majorité absolue des électeurs municipaux résidant ou ayant leur place d'affaires dans le district de votation, signifient leur opposition par écrit à l'octroi de telle licence ou", dans les deuxième, troisième, quatrième et cinquième lignes du deuxième alinéa;

(b) En y ajoutant l'alinéa suivant:

"Egalement, dans les mêmes cités, nul certificat ne peut être accordé à une personne qui n'est pas alors porteur d'une licence, et nulle demande pour changement de local ne peut être prise en considération, si une majorité absolue des électeurs municipaux résidant ou ayant leur place d'affaires dans le district de votation pour lequel la licence ou le changement de local est demandé, signifient leur opposition par écrit à l'octroi de telle licence ou au changement de tel local."

4. L'article 930 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 2, est de nouveau amendé:

(a) En y ajoutant à la fin du deuxième alinéa, les mots suivants: "Un avis que telle opposition a été produite contre sa demande de confirmation de certificat, doit être donné au requérant trois jours avant la prise en considération de telle demande et de telle opposition";

(b) En ajoutant, à la fin de l'article, l'alinéa suivant:

"Les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas du présent article ne s'appliquent pas aux cités de Québec et de Montréal, sauf dans les cas mentionnés au troisième alinéa de l'article 925."

5. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 936:

"936a. Quand le conseil d'une cité ou d'une ville est composé en majorité de personnes qui ne résident dans les limites de la municipalité, il lui est prohibé d'octroyer un certificat de licence, à moins qu'il n'y ait au moins cent familles qui vivent dans cette municipalité."

6. L'article 939 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant:

"939. (1) Il y a deux commissions de licences, l'une appelée la "Commission de licences de Québec" siégeant dans la cité de Québec; l'autre appelée la "Commission de licences de Montréal", siégeant dans la cité de Montréal.

(2) Chacune des dites commissions se compose de trois membres appelés "commissaires de licences" qui sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil; l'un des membres de chaque commission doit être un médecin.

(3) L'un des membres de chaque commission en est nommé le président.

(4) Dans le cas d'absence, de maladie ou d'autre incapacité d'agir durant plus de dix jours de tous les commissaires de licences, ou de l'un d'eux, le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à nommer une ou plusieurs personnes compétentes pour remplir temporairement les fonctions de commissaire.

(5) Un greffier pour chacune des commissions de licences est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(6) Un assistant-greffier est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, dans le cas de maladie ou d'absence du greffier.

(7) Le greffier ou l'assistant-greffier a le pouvoir de faire prêter le serment requis à l'appui des certificats, requêtes et autres documents qui peuvent faire preuve devant les commissaires de licences.

(8) Le lieutenant-gouverneur en conseil doit accorder, à même le fonds consolidé du revenu, à chacun des commissaires de licences, un traitement annuel n'excédant pas, dans la cité de Québec, quinze cents piastres, et dans la cité de Montréal, deux mille piastres; au greffier, un traitement n'excédant pas, dans la cité de Québec, mille piastres, et dans la cité de Montréal, quinze cents piastres, et à l'assistant-greffier, la rémunération qui sera jugée raisonnable.

(9) Sauf dans le cas d'une personne qui n'est pas alors

porteur d'une licence, la confirmation des certificats de licences ou le refus de les confirmer est laissé à la discrétion des commissaires de licences, et aucune opposition qui peut être faite à la confirmation de ces certificats par eux, dans l'une ou l'autre desdites cités de Québec et Montréal, ne lie lesdits commissaires, ni n'est censée restreindre le pouvoir discrétionnaire qui leur est accordé par le présent paragraphe, et lesdits commissaires peuvent accomplir tout acte et exercer toutes les fonctions discrétionnaires découlant des pouvoirs qui leur sont conférés par la présente section.

(10) Si les commissaires ne s'entendent pas sur la confirmation d'un certificat de licence, la décision de deux d'entre eux suffit pour effectuer cette confirmation, quand il n'y a pas d'opposition.

(11) Lorsqu'il y a opposition à une demande de confirmation d'un certificat, cette confirmation, dans le cas d'un requérant qui n'a pas été antérieurement porteur d'une licence d'auberge, ne peut être donnée, à Québec et à Montréal, que du consentement unanime des commissaires. Si le requérant est, au moment de sa demande, le porteur de telle licence, il n'est pas nécessaire d'avoir le consentement unanime des commissaires de licences pour la confirmation du certificat, mais les trois commissaires doivent entendre la cause.

(12) Toute personne peut s'opposer à la demande, et, si avis de l'opposition a été donné au greffier, ce dernier doit, trois jours avant la prise en considération de la demande, en donner avis au requérant et à l'opposant.

(13) Toute personne, produisant devant les commissaires de licences, à une séance à laquelle la demande est prise en considération, ou qui a été produit antérieurement devant le greffier, par écrit, les objections par elle faites à l'octroi de la confirmation d'un certificat, a le droit d'être entendue sur les raisons et motifs de telles objections ou de toutes autres objections qui peuvent alors être soulevées.

(14) Le paragraphe 13 s'applique à tout représentant accrédité de toute association, constituée ou non en corporation, établie dans le but de veiller à la bonne exécution de la présente section, ainsi qu'à tout représentant accrédité des associations, constituées en corporation, d'hôteliers et de débitants de liqueurs enivrantes licenciés, lequel a aussi le droit d'être entendu en faveur de la confirmation du certificat.

(15) Les commissaires doivent entendre ces personnes ainsi que le requérant, dans les huit jours de la production de l'opposition, et, si la chose est nécessaire, ajourner l'audition de temps à autre jusqu'à ce qu'une décision ait été rendue sur ladite opposition.

(16) Toute personne qui a l'intention de demander la confirmation d'un certificat doit s'en procurer la formule au bureau du greffier, et payer une taxe de sept piastres en timbres apposés à ladite formule, dans chacune des cités de Québec et de Montréal. Les commissaires de licences ne peuvent prendre connaissance d'aucun tel certificat non revêtu des timbres requis.

(17) Le greffier doit préparer une liste et l'afficher dans un endroit apparent de son bureau ouvert au public; la liste doit contenir la date de l'inscription de chaque demande, les noms, occupation et résidence du requérant, la situation de la maison à laquelle s'applique la licence et le jour auquel la demande sera prise en considération.

(18) Les commissaires de licences doivent examiner les demandes de licences dans l'ordre de la date et de l'heure de leur inscription par le greffier sur ladite liste, mais pas avant huit jours ni plus tard que quinze jours après la date de cette inscription; sauf quand il est fait opposition à la

confirmation d'un certificat, et, dans les cas d'incapacité temporaire de l'un desdits commissaires, alors que le délai, dans l'un ou l'autre de ces cas, peut être prolongé pour un laps de temps n'excédant pas dix jours.

Dans chaque cas, la décision doit être rendue dans les trente jours à compter de la production de la déclaration, ou du moins pas plus tard que le 28 janvier suivant la date de sa production, pourvu que la demande ait été produite pas moins de trente jours avant ce 28 janvier, et le greffier des commissaires doit garder minute de cette décision.

(19) Dans le cas d'un requérant déjà porteur de licence, quand les commissaires ne voient aucune objection à la confirmation du certificat dans le délai fixé par le premier alinéa du paragraphe 18 du présent article, ils doivent donner leur décision à son égard aussitôt après l'expiration de ce délai.

(20) Les commissaires peuvent en tout temps, quand ils le jugent nécessaire, procéder à la preuve sous serment ou affirmation, et dans ce but assigner toute personne quelconque et lui faire prêter serment.

(21) Sur l'audition, aussi bien que sur toute demande restée sans opposition, il est du devoir des commissaires, collectivement ou séparément, lorsqu'ils le considèrent utile ou nécessaire, de faire toutes les recherches qu'ils jugent à propos pour se convaincre eux-mêmes des qualités du requérant et de l'exactitude des faits avancés.

(22) Les commissaires peuvent, à cette fin, prendre en considération tous documents, entendre ou faire entendre, par quelqu'un ayant la compétence voulue, les personnes qu'ils croient, à leur connaissance personnelle ou sur indication des parties opposantes ou d'autres, capables de donner des informations, et peuvent généralement recourir à toutes autres sources d'informations, et les commissaires accordent un ajournement de la cause pour justes motifs si demande en est faite.

(23) Nulle licence ne doit être octroyée par le percepteur du revenu de la province, à moins qu'un certificat ne soit déposé entre ses mains, signé par les commissaires, qui doivent délivrer au requérant le certificat attestant l'octroi de la confirmation.

Le greffier doit, de temps à autre, préparer une liste affichée dans la Cour de police ou dans son bureau.

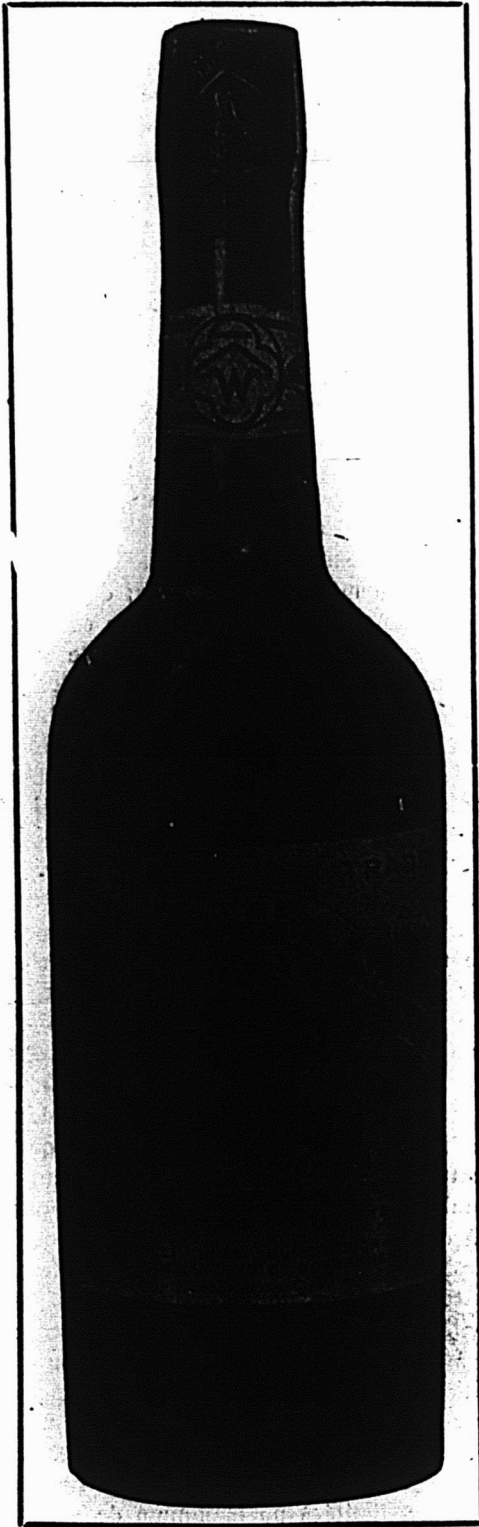
(24) Tout certificat de licence accordé avant le premier jour du mois de mai de l'année de licence pour laquelle ce certificat est confirmé, peut être révoqué et annulé par les commissaires de licences, en tout temps, entre la date de sa confirmation et ledit premier de mai, à raison d'actes commis entre lesdites dates par la personne en faveur de laquelle ce certificat a été confirmé. Les commissaires de licences doivent donner avis de cette annulation au percepteur du revenu de la province, qui, sur cet avis, refuse d'émettre la licence.

(25) Chaque fois que la confirmation d'un certificat est refusée, les commissaires doivent, à la demande du requérant, lui faire connaître les raisons de ce refus.

(26) Chacune desdites commissions peut avoir un sceau. Les procédures de chaque commission sont authentiques et des copies d'icelles signées par le président ou le greffier sont authentiques."

7. L'article 942 des Statuts refondus, 1909, est amendé, en y insérant, après le mot: "hôtel", dans la quatrième ligne, les mots: "et qu'il n'est pas prouvé, à leur satisfaction, qu'il y a eu désordre dans l'établissement pour lequel la licence est demandée".

8. L'article 943 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par les lois 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 1; 1 Georges V (2ème session), chapitre 15, section



Cette Marque Célèbre Mise en
Pintes, Chopines, $\frac{1}{2}$ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du
Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUEE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

'NEW-YORK'

'CANADA'

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— Limitée —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en
gros du Canada.

MAGASINS D'ENTREPÔT :

48 rue St-Jacques.

ENTREPÔTS DE DOUANE :

415 rue Saint-Paul.

VOUTES D'ENTREPÔT :

84 ruelle Fortification.

BUREAUX CHEFS: 87 RUE ST-JACQUES

Téléph. Bell, Main 2424, 1394, 7400, 2757;

MONTREAL

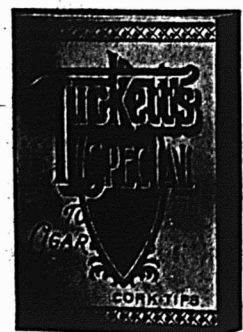
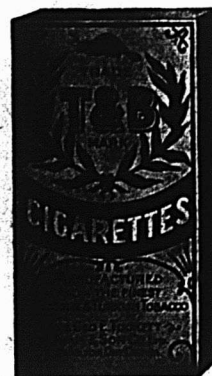
S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et
MANUFACTURIERS de
BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de
Broches d'embouteilleurs, d'Étain en feuilles,
de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Succursale de Toronto; 29 rue Front, Ouest. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 63
MARCHANDS 522



The Geo. E. Tuckett & Son Co., Limited.
HAMILTON, ONT.

'EN ECRIVANT AUX ANNONCEURS, CITEZ "LE PRIX COURANT".'

1; 2 Georges V, chapitre 12, section 1; et 2 Georges V, chapitre 13, section 1, est remplacé par le suivant:

"943. (1) Pour l'année de licence commençant le premier mai 1915, et à partir de cette date, le nombre de certificats pour licences d'auberges et de restaurants, et les demandes sans certificat faites en vertu de l'article 927, qui peuvent être confirmés ou accordés dans les limites de la cité de Québec, telles qu'elles existeront le premier mai 1915, et le nombre de licences qui peuvent être ainsi émises, sont limitées à un maximum de cinquante, et pour ladite année de licence, le nombre de ces certificats, demandes et licences d'auberges et de restaurants qui peuvent être confirmés, accordés ou émis dans les limites de la cité de Montréal, telles qu'elles existeront le premier mai 1915, est limité à un maximum de quatre cents, et à un maximum de trois cent cinquante pour l'année de licence commençant le premier mai 1916 et toute autre année subséquente dans les limites de la cité de Montréal, telles qu'elles existeront le premier mai 1916; cependant, si une licence d'auberge ou de restaurant actuellement en vigueur ou émise avant le premier mai 1915 ou le premier mai 1916, selon le cas, pour une cause quelconque, cessait d'être en vigueur avant l'une ou l'autre desdites dates, selon le cas, elle ne sera pas remplacée.

L'article 942 ne s'applique pas aux licences qu'il sera nécessaire de retrancher aux fins de réduire le nombre de licences au maximum autorisé par le présent paragraphe.

Après la réduction du nombre de licences dans les dites cités de Québec et de Montréal, le droit sur chaque semblable licence fixé par l'article 988 est augmenté automatiquement et proportionnellement, de manière que le revenu total provenant de toutes ces licences ne soit pas inférieur à celui produit avant la réduction.

(2) A même le fonds consolidé du revenu, il sera payé:

(a) Une indemnité de \$3,000 à chaque personne qui était porteur d'une licence d'hôtel ou de restaurant dans la cité de Québec, pour l'année de licence finissant le 30 avril 1915;

(b) Une indemnité de \$5,000 à chaque personne qui était porteur d'une licence d'hôtel ou de restaurant, dans la cité de Montréal, pour l'année de licence finissant le 30 avril 1915;

(c) Une indemnité de \$3,000 à chaque personne qui était porteur d'une licence d'hôtel ou de restaurant, dans la cité de Montréal, pour l'année de licence finissant le 30 avril 1916, et dont le certificat a été refusé par suite de l'application du paragraphe 1 du présent article, pourvu que cette personne produise entre les mains du trésorier de la province un certificat l'attestant, signé par les commissaires de licences de Québec, ou par les commissaires de licences de Montréal, suivant le cas.

(3) Il sera imposé, chaque année, par le lieutenant-gouverneur en conseil, pour assurer le remboursement en dix années, en versements annuels et égaux, des sommes ainsi payées par le gouvernement au capital et intérêts calculés à quatre et demi pour cent par année, un droit spécial sur les licences d'hôtels et de restaurants émises dans les cités de Québec et de Montréal, respectivement, pour les années de licences commençant le premier mai 1915 et le premier mai 1916, selon le cas, et pour les années subséquentes.

Les dispositions de l'article 946 s'appliqueront au paiement du droit spécial et à l'émission de la licence.

Les commissaires ont, toutefois, le pouvoir d'accorder un montant moins élevé que \$3,000 ou \$5,000, selon le cas,

ou de refuser d'accorder aucune indemnité, s'ils le jugent à propos, selon les circonstances.

Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à contracter, de temps à autre, un ou des emprunts n'excédant pas en totalité les sommes nécessaires pour payer les indemnités fixées par le présent article. Ce ou ces emprunts seront faits sur obligations, débetures ou rentes incrites pour une période de temps n'excédant pas trente ans à compter de leur date, et porteront intérêt à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an. Il sera aussi loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer la forme et le montant desdites obligations, débetures ou rentes inscrites et les époques et l'endroit où elles seront payables en capital et intérêt.

(4) Dans la cité de Trois-Rivières, le nombre des licences est limité à un maximum de douze; dans la cité de Valleyfield, à un maximum de dix; dans la cité de St-Hyacinthe, à un maximum de dix à partir du premier mai 1911; dans la cité de Maisonneuve, à un maximum de vingt-quatre; dans la cité de Lachine, à un maximum de neuf; dans la cité de Sorel, à un maximum de douze; dans la ville d'Iberville, à un maximum de quatre; dans la cité de Sherbrooke, à un maximum de quinze; dans la ville de Farnham, à un maximum de cinq; dans la ville de Shawinigan Falls, à un maximum de cinq; dans la ville de Grand'Mère, à une licence pour chaque millier d'âmes de la population, mais les dispositions du présent paragraphe n'incluent pas l'établissement connu sous le nom de "Hôtel Laurentides", situé sur les confins de ladite ville de Grand'Mère; dans la cité de Hull, à un maximum de quinze hôtels sans aucun restaurant, et ce nombre ne doit pas être excédé, par la suite, tant que la population n'aura pas atteint quinze mille âmes, ensuite le nombre des licences d'hôtels dans ladite cité pourra être augmenté dans la proportion d'une pour chaque trois mille âmes de la population; dans la ville de Windsor Mills, à un maximum de deux; dans la ville d'Aylmer, à un maximum de quatre; dans la ville de St-Jean, à un maximum de huit à partir du premier mai 1915; dans la ville de Nicolet, à un maximum de trois jusqu'à ce que la population de cette ville ait atteint le nombre de cinq mille âmes; et ces nombres ne doivent pas être excédés, par la suite, de manière à donner plus qu'une telle licence pour chaque millier d'âmes de population de chacune desdites cités et villes, et cette proportion doit être conservée par la suite; dans la ville de LaTuque, le nombre des licences d'hôtels est limité à un maximum d'un pour chaque millier d'âmes de la population; dans la ville de Lévis, le nombre de licences d'hôtels est limité à un maximum de six (le nombre actuel) jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de douze mille âmes; dans la ville de Marieville, le nombre des licences d'hôtels est limité à un maximum de deux (le nombre actuel), et il ne pourra être porté à trois dans l'avenir que lorsque le chiffre de la population de cette municipalité aura atteint trois milliers d'âmes et ainsi de suite, l'augmentation des licences d'hôtels étant limitée à un maximum d'une pour chaque millier d'âmes de la population; dans la ville d'Acton Vale, le nombre des licences d'hôtels est limité à un maximum de deux (le nombre actuel), et il ne pourra être porté à trois dans l'avenir que lorsque le chiffre de la population de cette municipalité aura atteint trois mille âmes et ainsi de suite, l'augmentation des licences d'hôtels étant limitée à un maximum d'une pour chaque millier d'âmes de la population.

(5) A mesure que le nombre de licences d'hôtels et de restaurants dans les cités et villes mentionnées au paragraphe 4 du présent article est graduellement réduit, le droit

— — — **VENDEZ LE** — — —

GIN de BURNETT

“LE LONDON DRY ORIGINAL,”

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM, •• DISTILLATEUR DE ••
Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

“Old Times,” “White Wheat,” “No 83 Rye,” “Star Rye”.

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

sur chaque semblable licence est augmenté automatiquement et proportionnellement de manière que le revenu total provenant de toutes les licences dans chaque semblable cité et ville ne soit pas inférieur à celui produit avant cette réduction.”

9. L'article 953 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:

“6. Néanmoins, dans les cités de Québec et de Montréal, après le premier mai 1915, aucun de ces cessionnaires, qu'il ait acquis par contrat, par héritage ou par effet de la loi, ne peut tenir ou posséder une buvette, et le fait de posséder une buvette ou d'en faire usage constitue de sa part une infraction à la présente section.”

10. L'article 954 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après les mots: “requérant originaire”, à la fin du deuxième alinéa, les mots: “et est sujet à toutes les dispositions de la présente section, comme s'il était un porteur originaire de licence, sauf, dans les cités de Québec et de Montréal, qu'il ne peut tenir ou posséder une buvette.”

11. L'article 956 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après les mots: “d'une licence de pharmaciens”, dans les deuxième et troisième lignes du dernier alinéa, les mots: “d'une licence de club”.

12. L'article 966 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant à la fin du paragraphe 4 les mots suivants: “Dans les cités de Québec et de Montréal, la demande doit en outre être accompagnée de la recommandation des commissaires de licences”.

14. L'article 988 des Statuts refondus, 1909, tel qu'a-

mené par la loi 1 Georges V (ière session), chapitre 10, section 5, est de nouveau amendé:

A. En y ajoutant le sous-paragraphe suivant après le sous-paragraphe (f) du paragraphe 1:

“(g) Toute personne qui possède une licence d'hôtel ou de restaurant dans les cités de Québec et de Montréal, et qui est autorisée, en vertu des dispositions de la présente section, à tenir une buvette, dans son établissement doit, si elle tient cette buvette, payer au percepteur du revenu de la province qu'il appartient, à partir du 1er mai 1915, en sus du droit de licence qu'elle est tenue de payer en vertu des dispositions du paragraphe 1 du présent article, un droit supplémentaire s'élevant à quinze pour cent du droit qu'elle est tenue de payer en vertu dudit paragraphe 1.”

D. En en remplaçant le paragraphe 12 par le suivant:

“12. Pour chaque licence pour vendre des liqueurs fermentées embouteillées par le détenteur de telle licence:

(1) Si l'embouteilleur est en même temps brasseur, soit que sa brasserie soit située dans cette province, ou qu'elle soit située en dehors de la province, et que le brasseur ait une ou plusieurs agences dans la province:

(a) Pour le principal établissement ou la principale agence dans la province, sept cent cinquante piastres;

(b) Pour tout autre établissement ou agence dans la première municipalité pour laquelle, durant une année de licence, il possède une licence, dans tout comté autre que celui où est situé le principal établissement ou la principale agence, quatre-vingt-dix piastres;

(c) Pour tout autre établissement ou agence dans chaque municipalité additionnelle pour laquelle il obtient une licence dans tout autre comté, cinq piastres.

(2) S'il n'est pas brasseur :

(a) Dans chacune des cités de Québec et de Montréal, cent vingt-cinq piastres;

(b) En dehors des cités de Québec et de Montréal, pour la première municipalité pour laquelle il obtient une licence durant toute année de licence, dans tout comté quatre-vingt-dix piastres; et pour chaque municipalité additionnelle pour laquelle il obtient une licence dans ce comté, cinq piastres.

(3) Pour chaque voiture employée par les brasseurs et embouteilleurs, dix piastres.

18. L'article 1020 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après le mot "quelconque", dans la deuxième ligne, les mots: "ou dans la salle de tel hôtel ou restaurant dans laquelle sont vendues des liqueurs enivrantes".

20. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1029:

"1029a. Quiconque garde des liqueurs enivrantes dans une maison mal famée ou de rendez-vous est passible d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois, sans option de l'amende. Cette pénalité peut être imposée au propriétaire de la maison, si ce propriétaire l'occupe, ou au locataire ou à tout occupant ou pensionnaire de cette maison. Il n'est pas nécessaire de prouver que des liqueurs enivrantes y ont été vendues; les liqueurs doivent être saisies, et le jugement infligeant la pénalité doit ordonner la confiscation des liqueurs, qui doivent être vendues tel que décrété par l'article 1030."

21. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1032:

"1032a. Après le premier jour de mai, 1915, toute personne possédant une licence d'auberge ou de restaurant, dans l'une ou l'autre des cités de Québec et de Montréal, qui tient une buvette ouverte au public pour la vente de liqueurs enivrantes, encourt l'annulation immédiate de sa licence, à moins que cette personne n'ait possédé, pendant l'année de licence finissant le trente avril 1915, une licence d'auberge ou de restaurant concernant le même local, et que cette licence ne fût renouvelée sans interruption et ne fût en vigueur à l'époque dont il s'agit; et le fait de tenir cette buvette fait, "prima facie", preuve qu'elle y est tenue pour la vente de liqueurs enivrantes, sans qu'il soit nécessaire de prouver semblable vente."

22. L'article 1040 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y insérant, avant les mots: "A l'exception des", dans la première ligne, les mots: "En ce qui concerne les porteurs de licence de restaurant, autorisés à tenir une buvette par l'une des dispositions de la présente section."

23. L'article 1041 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant:

"1041. Celui qui tient auberge ou restaurant doit tenir constamment sa licence affichée à la vue du public dans la buvette de son établissement, s'il est autorisé à continuer de tenir une buvette, et, s'il n'y est pas autorisé, dans la salle de son établissement dans laquelle des liqueurs enivrantes sont vendues. Celui qui tient un hôtel de tempérance doit tenir constamment sa licence à la vue du public dans la salle de son hôtel, approuvée par le percepteur du revenu de la province."

24. L'article 1047 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant:

"1047. Sous peine des amendes mentionnées à l'article 1072, il ne doit être tenu qu'une buvette dans toute auberge ou restaurant, dont le propriétaire est autorisé à continuer de tenir une buvette, en vertu des dispositions de la présente section."

25. L'article 1049 des Statuts refondus, 1909, est amen-

dé en y ajoutant après le mot: "buvette", dans la deuxième ligne, les mots: "ni être employé dans la pièce dans laquelle sont vendues des liqueurs enivrantes".

26. L'article 1050 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant à la fin, les mots: "ni être employée pour la vente des liqueurs enivrantes, dans toute telle taverne, auberge ou dans tout tel restaurant".

27. L'article 1054 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 7, est de nouveau amendé:

(a) En remplaçant les mots: "sept heures", dans la cinquième ligne du premier alinéa, par les mots: "sept heures et demie";

(b) En remplaçant les mots: "et du Vendredi Saint", dans la septième ligne du premier alinéa, par les mots "du Vendredi Saint, du jour de la Confédération et de la Fête du Travail";

(c) En y ajoutant, après le mot: "buvettes", dans la seconde ligne du troisième alinéa, les mots: "ou salles dans lesquelles sont vendues des liqueurs enivrantes";

(d) En y ajoutant, après le mot: "buvette", dans la deuxième ligne du quatrième alinéa, les mots: "ou salle dans laquelle sont vendues des liqueurs enivrantes".

28. L'article 1055 des Statuts refondus, 1909, tel que remplacé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 8, est amendé:

(a) En remplaçant les mots: "sept heures", dans la cinquième ligne, par les mots: "sept heures et demie";

(b) En remplaçant les mots: "et du Vendredi Saint", dans la septième ligne, par les mots: "du Vendredi Saint, du Jour de la Confédération et de la Fête du Travail";

(c) En ajoutant, à la fin, les mots: "et, durant les jours et les heures pendant lesquels la vente des liqueurs enivrantes est interdite, la sortie de toute telle liqueur du bâtiment licencié, pour les fins d'en opérer la livraison, est pareillement interdite; toutefois les magasins de liqueurs licenciés peuvent rester ouverts le Vendredi Saint, le Jour de la Confédération et de la Fête du Travail, mais il n'est pas permis d'y vendre ou d'en expédier des liqueurs enivrantes".

31. L'article 1068 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant, après le mot: "licence", dans la quatrième ligne, les mots: "ou transporte de ces liqueurs dans son véhicule".

33. L'article 1097 des Statuts refondus, 1909, est amendé en ajoutant, à la fin du second alinéa, les mots: "Si elles sont déclarées confisquées par un jugement de la cour, les dites liqueurs doivent être vendues en la manière prescrite par l'article 1030".

34. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1090:

"1090a. Les dispositions des articles 1089 et 1090 s'appliquent également à ceux qui, sans être porteurs de licences, vendent ou aident à vendre des liqueurs enivrantes en contravention avec la présente section."

36. L'article 1150 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

"Dans les cités de Québec et de Montréal, toute condamnation prononcée en vertu de la présente section doit, de plus, dans les quinze jours qui suivent la date du jugement, être portée à la connaissance du greffier de la Commission de licence de Québec ou de la Commission de licences de Montréal, selon le cas, par le greffier de la Cour ou du magistrat, devant laquelle ou lequel l'action a été prise, sous peine d'une amende de vingt piastres.

Dans le cas où le porteur d'une licence a été condamné deux fois pendant l'année des licences alors en cours pour contravention à la présente section, les commissaires de licences peuvent, immédiatement, suspendre ou annuler sa licence, après lui en avoir donné avis."

37. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1150:

"1150a, Dans toute poursuite intentée en vertu de la présente section, le jugement rendu ne doit s'appliquer à aucune offense commise avant la date à laquelle il est rendu, si ce n'est quant aux offenses alléguées dans la plainte."

38. L'article 1151 des Statuts refondus 1909, est amendé en en remplaçant le paragraphe (c) par le suivant:

"(c) A l'avocat: Un honoraire de cinq piastres pour toutes les causes dans lesquelles un aveu de culpabilité est enregistré le ou avant le jour du rapport. Si un aveu de culpabilité est produit après le jour du rapport, ou, si des témoins sont examinés, il est accordé un honoraire de dix piastres."

39. Après le premier mai 1917, les amendements apportés aux articles 925 et 930 des Statuts refondus, 1909, par les sections 3 et 4 de la présente loi, et le paragraphe 9 de l'article 939 desdits statuts, tel que contenu dans la section 6 de la présente loi, seront abrogés; et les articles 925 et 930 des Statuts refondus, 1909, ce dernier article tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 2, et le paragraphe 16, tel que contenu dans l'article 939 des Statuts refondus, 1909, le tout en vigueur et seront de nouveau édictés comme article 925 et 930, et comme paragraphe 9 de l'article 939 des Statuts refondus, 1909, selon le cas.

40. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de mai 1914.

LES VINS GELES

L'abaissement sensible de la température donne un intérêt tout d'actualité aux indications suivantes que nous empruntons au "Moniteur Vinicole":

"Les cas de congélation s'observent fréquemment durant les hivers un peu rigoureux sur des fûts exposés à l'air sur les quais des gares ou en route sur les voies ferrées; lorsque la température subit un abaissement brusque, comme c'est le cas depuis quelques jours, des produits expédiés dans des conditions normales sont surpris par le froid en cours de transport; il faut compter aussi sur les retards qui se produisent pendant le voyage.

"Les vins commencent à se congeler à un froid de 6 ou 7 degrés au-dessous de zéro; l'eau de constitution se prend en masses cristallines et, si on ne les enlève pas et qu'on les laisse fondre dans le liquide, on constate une altération sensible de celui-ci. Sa couleur perd d'ordinaire sa vivacité et devient terne et brunâtre; sa saveur est modifiée, elle est plate et fade; il se forme un dépôt abondant noirâtre, composé de tanin, de matière colorante, de bitartrate de potasse et d'autres sels. L'altération de la couleur est due à une oxydation facilitée par le froid; le dépôt se forme aux dépens de l'extrait sec qui est diminué; car, par suite du brusque refroidissement, auquel a été soumis le liquide, une partie des substances qui y étaient en dissolution deviennent insolubles et sont précipitées au fond des tonneaux. Quand, par suite de la fonte des glaçons, le vin reprend son volume primitif, il est appauvri en quelques-uns de ses éléments constitutifs; cet affaiblissement explique les modifications défavorables qui se produisent dans un vin congelé partiellement que l'on rentre en magasin sans aucune précaution.

"Lorsqu'on reçoit gelés des vins mis en gare à un mau-

vais moment ou surpris en route par le froid, le point capital est de ne pas laisser les glaçons fondre au sein du liquide; à cet effet, on fait aussitôt un soutirage pour séparer les cristaux du vin. Ce soutirage doit être effectué à l'abri de l'air car l'oxydation est intense sur un vin à très basse température exposé à l'air au cours d'un transvasement; on recueille le liquide dans des fûts méchés. Pour lui redonner sa limpidité, un collage peut être nécessaire; dans ce cas, afin de ne pas l'affaiblir, il est préférable de l'additionner d'abord de tanin et de ne le coller ensuite que très légèrement. Ce tanissage est indispensable pour les vins blancs ayant jauni à la suite de l'oxydation et qu'il faut alors coller assez énergiquement.

"Dans les pays très froids, il arrive parfois que le vin exposé à de très basses températures gèle de telle sorte que les glaçons soient gros et fort abondants. Dans ce cas, si l'on retirait la glace, on ne recueillerait plus alors qu'un faible volume de vin. Pour éviter une pareille perte, on peut alors placer les fûts dans un local où le liquide puisse reprendre lentement son état primitif; mais il est indispensable de faire en sorte que le réchauffement soit assez lent pour éviter toute transformation brusque, qui nuirait à la constitution du vin; on soutire avant la fonte des derniers glaçons, en prenant les précautions qui nous avons indiquées ci-dessus. Si le liquide restait faible et plat et si sa couleur était trop altérée, un excellent remède serait ensuite de le couper avec un vin solide et corsé. Si on ne peut opérer ce coupage, une petite addition d'acide citrique, sans dépasser les 50 grammes par hectolitre, admis par les règlements, serait à recommander.

"Le gel s'observe sur les vins à la suite d'un transport en chemin de fer pendant la saison froide. Cependant on constate parfois la congélation dans des magasins ou des hangars mal abrités. Dans ce cas, il convient de fermer toutes les issues, afin que la température des locaux ne descende pas au-dessous de 5° et il faut préparer des foyers que l'on allume, si, malgré les précautions prises, le refroidissement du liquide devient trop considérable.

NOUVELLE AGENCE DE GROS

Une des dernières maisons des Vieux Pays à entrer sur le marché canadien est la maison bien connue de D. A. Rhind & Company, Limited, de Leith, dont le représentant, M. J. P. Coleman, vient d'ouvrir un bureau à Toronto. Les distributeurs en gros pour Toronto et la province d'Ontario seront MM. George J. Foy & Company. Quoique pour l'instant on ait l'intention que de couvrir la province d'Ontario, l'activité de la Compagnie D. A. Rhind étendra, sans nul doute, sa maison dans tout le Canada.

M. John Scott Shaw, représentant canadien pour la Wm. Stenhouse & Co., distillateurs, Glasgow et Londres, est actuellement au Canada et rapporte une demande toujours croissante pour le "Stenhouse Liquor Whisky" dans tout le Canada. M. Shaw partira prochainement pour un voyage à Glasgow pour conférer avec sa maison et prendre des arrangements pour le développement de son commerce dans l'Ouest du Canada et les Etats. A son retour en mars, M. Shaw ira de nouveau dans l'Ouest dans l'intérêt de sa maison.

La Charles Ciceri Co., qui sont agents pour le "Stenhouse Liquor Whisky", ont nommé M. Ted Waltham pour les représenter à Toronto.

LE POURCENTAGE DES CAS D'INSANITE EST MOINDRE DANS LES ETATS OU LA PROHIBITION N'EST PAS LOI

Des rapports ont paru pour l'année qui vient de s'écouler que la prohibition était directement cause de la décroissance des cas d'insanité au Kansas. Mais une analyse de ce rapport a été faite au "Medical Record" par le Dr Edward H. Williams, autrefois du New-York State Hospital Service. Il concède que l'insanité diminue au Kansas, mais non à un égal taux de celle des Etats voisins où prévalent les licences. Au contraire, il assure que le Kansas est en tête de liste dans le haut pourcentage des cas d'insanité alcoolique, avec le Dakota-Sud, un Etat licencié, "arrivant tellement en arrière, de façon à faire regarder un Etat prohibitif sembler comme un repaire de buvettes en comparaison avec les autres".

Il appartient à de tels Etats de prohibition comme le Kansas et le Dakota-Nord de prouver leur foi en leurs travaux. Il y a quelques formes d'insanité d'origine alcoolique qui ne trahissent pas leur cause dans les symptômes; mais le groupe bien défini comme "Psychoses alcooliques" est le résultat direct de l'alcool. Des patients admis à l'hôpital du Dakota-Nord pour insanité, un peu moins de 4 pour cent étaient ainsi affligés. Dans les institutions du Kansas, pour cette même maladie près de 5 pour cent de ceux admis souffraient de cette forme d'insanité.

Dans le Dakota-Sud, ce pourcentage n'était que de 1

pour cent, et dans le Nébraska, aussi un Etat licencié, il était considérablement moindre qu'au Kansas. Dans ce dernier Etat, il y a eu une augmentation de psychoses alcooliques durant ces trois dernières années, une période dans laquelle, dit-on, la prohibition a été plus sévèrement appliquée que jamais auparavant.

Nous avons eu des leçons impressionnantes à ce sujet depuis plusieurs années dans d'autres Etats, de l'inefficacité de la prohibition dans tout l'Etat et des scandales qu'elle y a causés, mais la comparaison d'un groupe d'Etats voisins les uns des autres a encore une plus grande signification.

ACTIVITE DEPLACEE

"L'activité de la Young Women's Christian Temperance Association de Moultrie, Georgie, a été trop forte pour le Conseil de Ville, qui a supprimé la vente des cigarettes. Les fumeurs menacent maintenant de faire du bruit à propos des corsets, hauts talons de chaussures et autres articles nuisibles si aimées des femmes. Il y a une raison à cet argument du sexe fort, quoiqu'il n'aura aucun effet sur les trop faibles conseillers locaux. Si les hommes doivent être privés de leurs plaisirs par la loi, pourquoi les femmes ne le seraient-elles pas également?"

SAVEZ-VOUS OU ACHETER CE DONT VOUS AVEZ BESOIN ?

Il ne se passe guère de semaine sans que plusieurs abonnés ne nous demandent où ils peuvent se procurer quelque article dont ils ont besoin et qu'ils ne savent où acheter.

Comme nous l'avons maintes fois répété, "Le Prix Courant" est entièrement à la disposition de ses abonnés pour tous les services qu'il peut leur rendre.

Rien ne nous est plus agréable que de leur faciliter les affaires, aussi nous empressons-nous de répondre gratuitement à toute demande de ce genre.

Nos abonnés qui auraient besoin d'un renseignement à ce sujet n'ont qu'à Détacher le Coupon ci-dessous, le remplir et nous l'envoyer.

LE PRIX COURANT, 80, Rue St-Denis

MONTREAL

LE PRIX COURANT

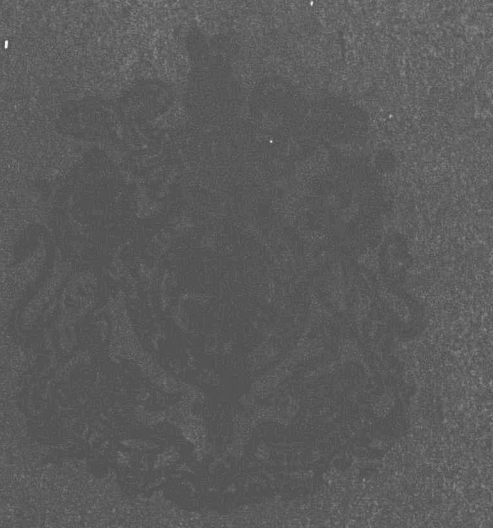
80, RUE ST-DENIS,
MONTREAL

Service des Abonnés

DATE _____ 1914

VEUILLEZ ME DIRE OU JE PUIS ACHETER _____

NOM _____ ADRESSE _____



PAR DECISION ROYALE

CANADIAN CLUB

WHISKY

IMPERIAL

WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTRÉES

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, C. B.

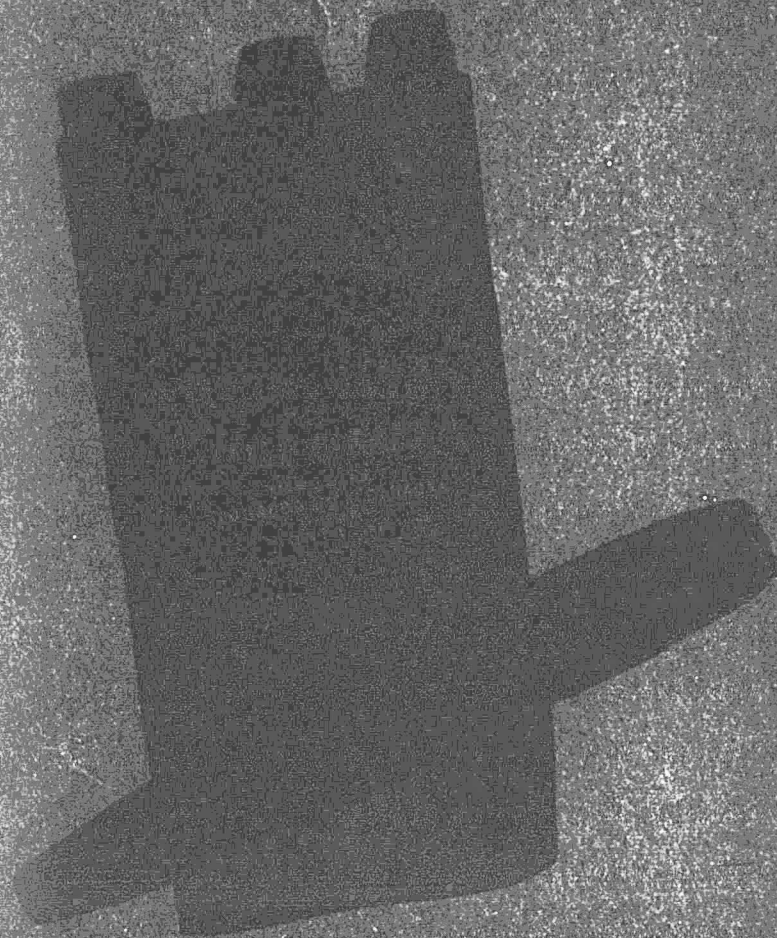
Agents: WALTER R. WOHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

Les molleures valeurs que
vous pouvez donner
à vos clients sont,

Les Petits Cigares

ROYAL CLUB



Quatre bons cigares de bon
ne grosseur que vous pou-
vez détailler à 10c.

“LES CIGARES ROYAL
CLUB” sont d'excellente
qualité, fabriqués avec soin
de tabacs de la meilleure
qualité.

Offrez-les à vos clients.

Vendus chez tous les marchands en gros.

Cigares et Tabacs

LES CONDITIONS DE LA RECOLTE EN 1913

Le résumé intéressant suivant des conditions de la récolte du tabac vient d'être fourni par la "Tobacco Leaf", une des principales autorités de ce commerce aux Etats-Unis.

Lorsque les rapports circulaient au commencement de l'année, disant que la récolte dans toutes les sections de Cuba serait grande, les manufacturiers de cigares Clear Havana commencèrent à calculer de grands profits sur leur production comme résultat des bas prix de la matière première, qu'ils croyaient devoir résulter du marché d'une grande récolte. En ceci ils furent déçus.

Le premier tabac qui reçut de l'attention fut les enveloppes Partido. Un soigneux examen de la récolte a montré un gros pourcentage de pauvre tabac brûlé, avec le résultat qu'il y eut lutte pour les feuilles parfaites et les prix montèrent naturellement. La partie défectueuse de la récolte qui fut rejetée au commencement, trouve maintenant son écoulement entre les mains des manufacturiers, qui ont découvert que beaucoup du tabac refusé pouvait très bien servir, quoique la cendre soit loin d'être satisfaisante. Le dommage provenant des vers a été plus grand cette année que d'ordinaire. La récolte du Partido est estimée à 95,000 balles.

La récolte du Vuelta Abajo pour l'intérieur du cigare, promet d'être la meilleure qu'il y ait eu depuis plusieurs années. Il a un corps ferme et un splendide arôme, et la prédiction est faite par les manufacturiers que de bonne heure cette année, lorsque le tabac aura eu le temps de complètement mûrir, les fumeurs seront bien approvisionnés de bon tabac. On dit que la récolte es d'environ 255,000 balles.

Le tabac de Remedios, quoique manquant de grandeur de feuille, est tout de même d'une récolte très désirable. La grande lutte pour se procurer ce tabac des planteurs a fait hausser les prix dans plusieurs cas bien plus haut qu'on ne s'y attendait en vue de la grande récolte.

Beaucoup de tabac a été pauvrement manipulé cette année dans le désir de l'expédier vite au marché, et les prix pour cette classe de tabac deviennent plus faciles. Le dernier estimé de la récolte met le total à 200,000 balles, desquelles 60 pour cent, ou 120,000 balles, seront des premiers et seconds capaduras. Les recettes de Havane sur ce marché jusqu'à date étaient d'environ 122,000 balles contre 129,000 l'année dernière.

En 1912, la récolte, à cause de sa bonne condition et de son grand pourcentage de légères enveloppes qu'elle contenait, a été une des plus satisfaisantes qu'il y ait sur le marché depuis les dernières cinq ou six années. Grâce aux rapports défavorables qui ont circulé sur cette récolte avant

qu'elle soit offerte en vente en Hollande, les marques désirables américaines furent englobées dans les quelque premières ventes à de hauts prix. Au fur et à mesure que la saison s'avance, on vit que les premiers rapports avaient été grandement exagérés, et, avec un bon approvisionnement de bons tabacs, les prix offerts ont montré une tendance à la baisse. Environ 33,000 balles de tabac furent achetées par des importateurs et manufacturiers américains. On estime que le coût des enveloppes avec la récolte de 1912 était d'environ 50 cents de moins par millier que durant l'année précédente, tandis que dans le Havane le coût était d'environ 75 cents de moins.

Les ventes du tabac de Java montrent une augmentation continue. Environ 1,600 balles furent prises pour fins de Havane et plantation.

Les premiers rapports sur la récolte 1913 sont que la quantité des tabacs courts est bien plus grande que celle de l'année précédente; donc le pourcentage des premières grandeurs sera plus petit. Un plus grand pourcentage de feuilles déchirées est rapporté pour cette année, mais le tout pris ensemble, on s'attend à une bonne récolte.

Toutes choses considérées, l'année qui vient de finir a été satisfaisante pour nos importateurs. Les recettes de tabac de la Hollande, du 1er janvier 1913 à date, étaient d'environ 32,500 balles, comparées avec 29,000 durant la même période l'année dernière.

La récolte ramassée cette année de bonne heure a été bonne, quoique quelques tabacs aient été endommagés par la pluie. La partie désirable de la récolte était extrêmement de belle qualité et a trouvé une vente rapide, la demande pour les enveloppes étant spécialement forte, une grosse partie venant des Etats-Unis. Il y a eu une bonne demande durant toute l'année pour le bon tabac de Porto Rico pour toutes fins. La récolte a été spécialement bonne pour le manufacturier, soit pour les articles clear Porto Rico ou mélangés.

Les trois principales maisons indépendantes faisant des cigares Porto-Ricains montrent une considérable augmentation dans la demande de leurs produits, en dépit du fait que les expéditions de cigares de Porto Rico ont diminué cette année. Les conditions de la récolte sur pied, qui sera coupée en 1914, sont idéales. Il y a eu juste suffisamment d'humidité et de soleil pour bien faire pousser le tabac: pas de grosses pluies ou de tempêtes.

En prophétisant les prédictions du marché pour le tabac de cigare domestique pour l'année courante, il est de première importance et essentiel de faire une rétrospection; en d'autres mots, d'aller aux causes qui ont fait les condi-

UN CIGARE

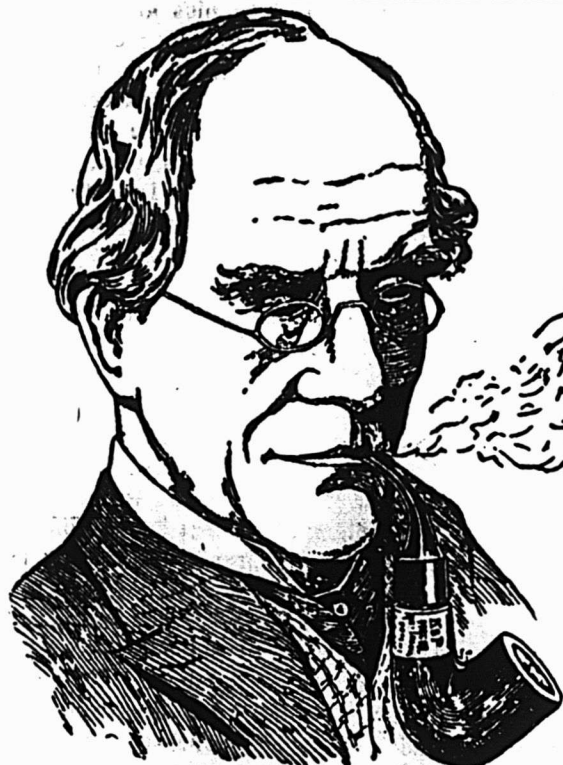
Qui vous dessillera les yeux.

Les Statistiques montrent que des hommes en proportion considérable ne peuvent pas distinguer le rouge du vert—ils sont atteints de daltonisme et ne le savent pas. Presque toujours un sens de différenciation d'un genre ou d'un autre nous manque. Le cigare "**Concha Fina**" fera voir au fumeur qu'il paie des prix ridicules pour des cigares importés, sans obtenir pour cela un article meilleur.

Le "**CONCHA FINA**" Davis (Havane clair),
Est vendu à raison de 3 pour 25c.

Il s'est acquis une renommée, de l'Atlantique au Pacifique, et sa qualité seule est le secret de son succès remarquable.

S. DAVIS & SONS, LIMITED, MONTREAL
Fabricants des fameux "**NOBLEMEN**", deux pour vingt-cinq cents.



Les Connaisseurs

FUMENT LA

PIPE "PETERSON"

Tous les marchands de tabac soucieux de leur réputation devraient avoir cette marque en magasin.

Seule et unique maison au Canada réparant et fabriquant les pipes et articles de fumeurs en tous genres.

Propriétaires des
MARQUES BIEN CONNUES



Seuls dépositaires des Tabacs et Cigarettes
de la Régie Française.

GENIN TRUDEAU & CIE., Limitée.

22 RUE NOTRE-DAME OUEST, - - MONTREAL.

tions actuelles et qui probablement prévaudront dans un avenir prochain. En faisant ceci, nous sommes obligés de **regarder en arrière d'un peu plus loin** que ne le fait un observateur fortuit de notre marché du tabac. Les conditions actuelles sont sans précédent et anormales, quoique d'un autre côté non injustifié par la loi de la demande et de l'offre. Cette situation pour l'année à venir, au lieu d'être soulagée, d'après les faits que nous avons devant nous, s'aggravera même encore. Le grand recul durant ces dernières années a été causé par les conditions défavorables de la température durant les saisons des différentes récoltes, tels que les dommages causés par la pluie, le vent et les inondations. En conséquence, la récolte par acre a été considérablement au-dessous de la normale. Contre ceci, la consommation du tabac domestique par nos manufacturiers augmente chaque année, tel que le démontre les statistiques. Donc la nécessité de plus grandes récoltes complètes, si les conditions redeviennent normales, est évidente. Dans une telle situation du marché, les prix pour toutes sortes de matières premières ont haussé et haussent continuellement. Le fermier est celui qui a retiré le plus grand bénéfice matériel de cette situation, et on espère qu'il saura utiliser une plus grande superficie de sa terre pour la culture du tabac.

Référant maintenant aux trois principaux Etats producteurs de tabac: Connecticut, Massachusetts et Wisconsin, le tabac de la Nouvelle-Angleterre a été absorbé durant l'année dernière aussi vite qu'il pouvait être prêt pour le marché, et la récolte de 1913, qui se prépare maintenant à l'entrepôt, et de laquelle les premières offres seront montrées dans le cours des prochaines semaines, trouvera un bon nombre d'acheteurs, heureux de satisfaire leurs besoins immédiats. Généralement parlant, toute la Nouvelle-Angleterre est légère de poids par acre, ayant peu de longueur, et, à cause du très petit pourcentage de belles et légères enveloppes, aux prix payés, aura à chercher de plus hautes valeurs pour chaque qualité que pour la récolte de 1912, afin que l'empaqueteur ait quelque profit.

Arrivant au Wisconsin, la récolte de 1912 qui a été sur le marché ces derniers trois mois, a été regardée avec faveur par le commerce, et les quelques paquets qui restent trouveront vite leur écoulement entre les mains des manufacturiers, qui ont un besoin urgent de ce tabac pour les faire aller jusqu'au prochain automne, où la récolte de 1913 fera son apparition. L'achat de la récolte de 1913 fut accompagné d'une grande excitation qui a prévalu dans le Wisconsin durant plusieurs décades, et, naturellement, dans de telles circonstances, les prix montèrent à leur plus haut point. Dans cet Etat, durant ces six dernières années, une grande quantité de tabac a été prise sur le marché par quelques-uns de nos plus grands manufacturiers de tabac qui, par leurs immenses achats, ont sérieusement affecté l'approvisionnement flottant et ainsi ont aussi influencé les prix du coût pour la meilleure partie de la récolte, qui est exclusivement employée par notre industrie cigarière.

Dans de telles conditions, l'exportation est devenue prohibitive. La bonne partie de la récolte de 1913 égalera en qualité la meilleure qui ait jamais été produite dans l'Etat.

L'Etat de New-York n'a produit dans ces récentes années qu'une quantité négligeable. Dans le district d'Onondaga, plus de la moitié de cette petite récolte a été entièrement détruite par la gelée. En conséquence, ce tabac pour l'intérieur (filler), qui est si populaire, et duquel il ne reste rien de 1912 ou autres tabacs, ne peuvent encore être offerts qu'en quantités très limitées. On pourrait dire ici que cette partie de l'Onondaga qui pourrait être moissonnée cette année, fera un tabac d'une qualité excessivement belle, le meilleur qu'il y ait eu là depuis plusieurs années.

Dans la Section Plate, la température a aussi beaucoup nui à la production d'un bon tabac et une grande partie fut endommagée par les éléments.

MM. GENIN, TRUDEAU & COMPAGNIE

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la maison Genin, Trudeau & Cie, 22, rue Notre-Dame Ouest, à Montréal, marchands en gros et importateurs d'articles de fumeurs, n'ont subi que quelques dommages par la fumée lors de l'incendie qui a détruit et endommagé plusieurs établissements commerciaux au commencement de la semaine. Ils recevront les commandes de leurs nombreux clients et comme par le passé s'efforceront de leur donner pleine et entière satisfaction.

LA PROHIBITION DE LA CIGARETTE

Un journal d'Ottawa annonce que M. Broder, député de Dundas, a l'intention de demander au gouvernement d'abolir la fabrication, d'empêcher la vente, l'importation et l'usage de la cigarette en Canada. M. Broder donne pour raison principale que l'usage de la cigarette a augmenté considérablement depuis quelques années et cela au détriment de la santé des Canadiens. M. Broder s'apercevra sans doute s'il est susceptible de pouvoir s'en apercevoir, que pour réussir dans son projet, il lui faudra découvrir au moins des arguments plus sérieux et plus en rapport avec les faits.

THE FRANK HAWKINS TOBACCO COMPANY, LIMITED

La "Gazette du Canada" annonce qu'en vertu de la Loi sur les Compagnies, des lettres patentes portant le sceau du secrétaire d'Etat du Canada ont été émises le 31 octobre 1913, incorporant Arnold Wainwright, C. R., Maurice Alexander et Colville Sinclair, avocats; Darley Burley Smith, gérant de Montréal; Jennie Louise Lawrence, de Westmount, sténographe, sous la raison sociale de The Frank Hawkins Tobacco Company, Limited, aux fins de manufacturer, importer, acheter, vendre et autrement faire le commerce de cigarettes, cigares et toutes autres formes de tabac, soit comme planteurs, cultivateurs ou préparateurs. Le capital autorisé de la nouvelle compagnie sera de \$50,000 divisé en 5,000 actions de \$10 chacune. Le siège principal de la compagnie est à Montréal.

LES AGENTS D'ANNONCES DE L'IMPERIAL ONT EU DU PLAISIR

Le personnel du département de publicité de l'Imperial Tobacco Co. of Canada Limited, ont récemment été invités à souper par la compagnie, et, le menu était non seulement excellent, mais plusieurs nouvelles particularités furent introduites, ce qui rendit l'événement plus intéressant et plus plaisant.

M. O. S. Perrault, gérant de la publicité, présidait, et il y avait de présents: MM. Jas. Peters, H. O. Trombly, Gus, Desrosiers, W. B. Tingle, L. Bulcock, H. Hudon, E.

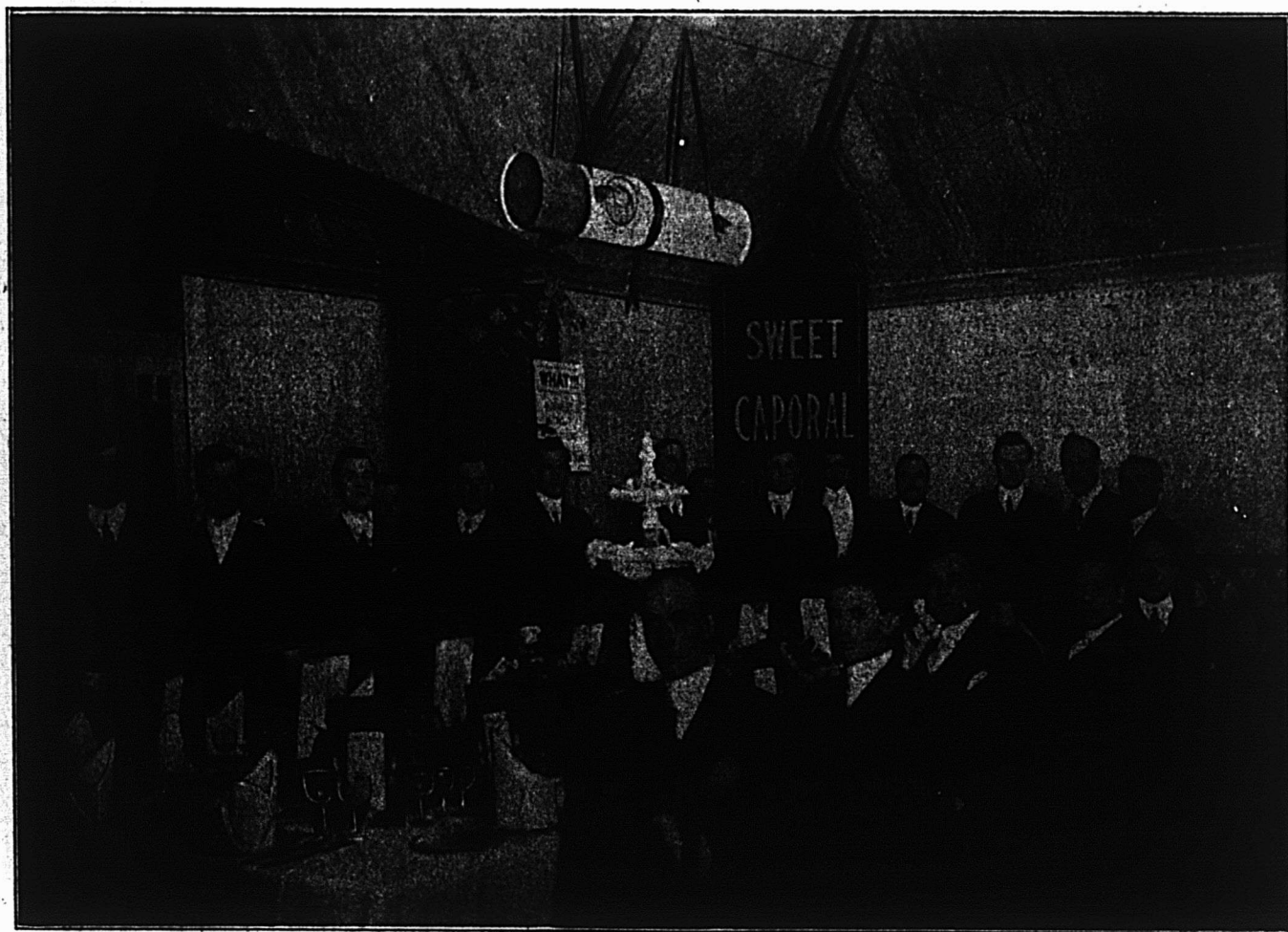
C. Yaxley, H. R. Morris, C. E. St-Maurice et W. H. Taylor, membres du personnel aux quartier généraux de la compagnie à Montréal, avec les représentants de publicité des différentes succursales comme il suit: MM. George Mutch, Hamilton; J. MacKnight, Vancouver; A. G. Jamieson, Calgary; R. W. Gray, Winnipeg; et C. E. Stow, Halifax. M. K. Winters, du personnel général, était aussi présent.

Le personnel s'est assemblé à l'hôtel Corona, Montréal, à 4.30 heures de l'après-midi, où des traîneaux (sleighs) les attendaient. Après une promenade autour de la montagne, on s'arrêta chez Lumkin, puis la promenade recommença jusqu'à l'hôtel de Cartierville tenu par M. Castellani.

En entrant dans la salle à manger à cet hôtel, on vit que des préparatifs spéciaux avaient été faits. Les décorations étaient uniques, le tabac Forest & Stream, les cig-

du diner. Durant le repas, M. Trombly se leva et dit: "En qualité de président, je suis heureux de dire que les ventes des cigarettes Maspero augmentent continuellement. Je suis certain que vous vous joindrez à moi pour souhaiter qu'en 1914 la Maspero prenne son vol". A ce moment il tira sur la corde attachée au fac-simile, et à la surprise de chacun, un certain nombre d'oiseaux s'en envolèrent. Une autre surprise, lorsqu'apparut le dessert: des gâteaux ont été servis sous la forme de paquets de tabac Great West et cigarettes Sweet Caporal.

La santé du président de l'Imperial Tobacco Co., M. Mortimer B. Davis, fut portée avec enthousiasme. Le programme musical fut bien rendu par MM. K. Winters et W. B. Tingle; des chansons par tout le personnel aida beaucoup à la gaité de la réunion. Une autre santé fut portée pour souhaiter "bon voyage" à M. Peters, qui doit partir pour



Le personnel du département des annonces de la Imperial Tobacco Co. du Canada Limitée.

rettes Maspero et Sweet Caporal étaient bien en évidence. Une silhouette fut vite reconnue comme étant la fille Sweet Caporal, et quelques mottos bien inspirés étaient posés un peu partout, tels que: "Chaque année amène le besoin pour de nouvelles idées". "Les nouvelles idées ne viennent qu'à ceux qui les cherchent". "Il est facile de critiquer, mais il est plus difficile d'inventer". "Quoi!!! Le commerce sans publicité, cela ne se peut". "Couché de bonne heure, levé de bonne heure, cela va de pair — et annoncez". "Maspero est aussi bon qu'il est grand".

Ce dernier motif avait trait à un immense fac-simile de la cigarette Maspero, No 36, suspendu au-dessus de la table

les vieux pays en voyage combiné d'affaires et de plaisir.

A la fin du souper, un vote de remerciements fut passé à l'hôte de la soirée, M. O. S. Perrault, pour présider, et les applaudissements qui éclatèrent étaient une indication de la grande popularité dont jouit le gérant d'annonces parmi son personnel. Les (sleighs) traîneaux furent alors réquisitionnés de nouveau, et une plaisante promenade de retour à la ville termina la fête.

Ceci est la première fête de la sorte et on exprima l'espoir qu'elle deviendrait annuelle. On vota un grand succès pour augmenter les relations cordiales qui existent entre l'Imperial Tobacco Co. Ltd. et son personnel de publicité.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

AGENCES CONTROLEES PAR LA- PORTE, MARTIN, Ltée, Montréal.

Absinthe	C/S	
Juls Pernod, c/s 12 bout. litre		11.50
Apéritif et Tonique	C/S	
"Bacchus" c/s 12 bout. litre		8.00
Banyuls Bartissol, 12 qts.		7.50
Bourgogne, Morin, Père & Fils		
	C/S	qrts pts
Macon	5.50	6.50
Chablis	6.50	7.50
Pommard	7.00	8.00
Beaune	6.50	7.50
Nuits	9.00	10.00
Oeil de Perdrix	13.50	14.50
Champagne	c/s	qts. c/s pts. c/s splits
PIPER-HEIDSICK		
Sec	30.00	32.00 34.00
Très Sec	32.00	34.00 36.00
Brut	30.00	32.00 34.00
Moins 10 p. c. comptant.	3 p. c.	30 jours.
	qt.	pt.

Cardinal,		
Caisse 12s	\$12.50	24s \$13.50 48s \$14.50
Paniers 6s	6.50	
" 12s	12.50	
" 6s		3.75
" 12s		7.00
" 24s		13.50
" 12s		4.00

Duc de Lagrange		
Caisse 12s,	9.00	24s 10.00 48s 11.00

Clarets	12 Btls	24 1/2 Btls
Vernot & Cie St-Julien	2.75	3.25
V. Pradel & Cie, Medoc	3.25	3.00
Latreille & Cie, St-Julien	2.50	3.00
Fleury & Fils Medoc	2.25	2.75
A. Delor & Cie	c/s	c/s
Médoc	4.00	5.00
St-Julien	4.50	5.50
St-Estèphe	5.00	6.00
Château des Jacobins	5.50	6.50
Paulliac	5.50	6.50
St-Emilion	6.00	7.00
Château Pontet Canet	6.00	7.00
Château Pape Clément	10.00	11.00

Palus	0.90	Gall.	0.95	Gall.
Tivoli	0.85	"	0.90	"

A. Delor & Cie,		
Cognacs	c/s	Qts.
Ph. Richard S O 40 ans		25.00
Flute 20 ans		16.00
Flute 10 ans, qrts 12s		11.00
Medicinal		14.50
V. S. O. P.		12.25
Spécial Réserve		11.00
V. S. O.		10.50
V. O.		9.00
J. M. Boutin & Cie Alligator brd		8.00
Chs Couturier XXX		7.50
F. Marion XXX		6.00
Parville & Cie XXX		5.00
Valin & Frère XXX		4.50

Toutes ces marques de Cognacs

En caisse de 24 1/2 Bout.	[\$1.00 de plus
En caisse de 24 Flasks	[par caisse
En caisse de 48 1/4 Bout.	[\$2.00 de plus
En caisse de 48 1/2 Flasks	[par caisse

Cognac en Futs	Gal.
Ph. Richard	3.50 @ 6.50
Ch. Couturier	3.75 " 4.00
F. Marion	3.50 " 3.75
Parville & Cie	2.25 " 2.50

Eaux du Bassin de Vichy	c/s
Amirable	c/s 50 bout. Qrts 5.00
Neptune	" 50 " " 6.00
Sans Rivale	" " " 7.00

Limonades du Bassin de Vichy	c/s	50	c/s	50
	Qrts		Pts	
La Sauvoureuse	8.00		5.50	

Ginger Ale Importé		
Marque "Trayder" cork	pt	spt.
	1.00	0.85
	0.90	0.75
Lager de Milwaukee	Doz.	Brl.

Miller High Life Pts Brl		12.50
10 doz.		
Miller Extrait Malt Pts Brl		15.60
8 doz.	2.00	

Porter Anglais	Qrts	Pts	Splits
W. E. Johnson & Co			
Compass Brand	2.40	1.50	1.00
Bière Anglaise	Qrts	Pts	Splits
W. E. Johnson & Co			
	2.40	1.50	1.00

Scotch Whisky		
Mitchell Bros.		
Finest Old Scotch	Qrts 12s	12.50
White Star	Qrts 12s	10.50
Ex. Sp. Liqueur,	Qrts 12s	9.50

Special Reserve Dew	Qrts 12s	9.00
Grey Beard Stone Jars	6 au gall.	10.00
Grey Beard Stone Jars	4 au gall.	13.00
Heather Dew	Qrts 12s	8.00
Mullmore	Qrts 12s	6.50

Robert Dale	Qrts 12s	5.00
Scotland's Pride	Qrts 12s	4.50
Scotch en Futs		Gall.
Mitchell		3.50 5.00

Irish Whisky		
Mitchell & Co., Ltd.		
Cruiskeen Lawn, Ord.	Qrts	8.50
Cruiskeen Lawn, Imp.	Qrts	12.50
Cruiskeen Lawn,	4s au gall.	13.00

Old Irish, Ord.	Qrts	6.00
Old Irish, Imp.	Qrts	10.00
Rhums	c/s	12 c/s 24 c/s 48 1/2
	Qrts.	Pts. Splits

J. W. Turner	7.00	8.00	9.00
Mendoza & Cie	5.00	6.00	
Norton & King	4.50	32 Falsks	5.75

Sauternes A. Delor & Cie.		
	c/s	12 c/s 24
Graves		4.00 5.00
Sauterne		4.50 5.50
Barsac		6.00 7.00
Haut Sauterne		8.00 9.00
Château Iquem 1895		21.00

Petite Grave 1/2	Barrique	1.10
Sauterne 1/2	Barrique	1.20

Vins Sherry	Pts.	Qrts.
Diez Hermanos		
Consacrar Pontifical	Qrts	15.00
Favorito	Qrts	12.00 11.00
Amontillado	Qrts	9.50
Consacrar Pureza	Qrts	8.50
Olorozo	Qrts	8.00
Vino Para Consacrar	Qrts	7.00
Solariego 1807	Qrts	25.00
En futs		1.20 à 6.00 par gall.

Vin de Port		
Rheal Campanhia Vinicola	c/s	
Minerva		8.00
Braganza		10.00
King Emmanuel		10.00
Doctor's Special		11.50
Garcia Hijos		8.50
Manuel Tosta		6.50

Ventura & Cie		4.50
Verdi & Cie		3.50
En futs, \$2.25 à \$6.00 le gall.		
Vermouth.		
Cazalis & Pratt (Français)	Qrts	5.75
Royal Torino (Italien)	Qrts	5.50

ABSINTHE La cse

Gunpp. Pernod (14)		13.50
--------------------	--	-------

AMERS

Levert & Shudel Orange (14)		9.00
-----------------------------	--	------

BIERES

Robert Porter & Co., London, Eng. (14)		
--	--	--

BOURGOGNES BLANCS

F. Chauvenet (15)		
Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils, Nuit, St-Georges, France (14)		
"Chablis," p. cs., 12 qts		9.00
"Meursault," p. cs., 12 qts.		14.50
"Clos Vougeot," p. cs., 12 qts.		21.00

BOURGOGNES ROUGES

F. Chauvenet (15)		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi)	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent. Macon vieux		
Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon (Choix)	6.50	7.50
Dufouleur Père & Fils, Nuit, St-Georges, France (14)		
"Macon," p. cs., 12 qts.		7.50
"Beaujolais," p. cs., 12 qts.		8.00
"Moulin à Vent," p. cs., 12 qts.		8.50
"Beaune," p. cs., 12 qts.		9.50
"Nuits," p. cs., 12 qts.		11.00
"Volnay," p. cs., 12 qts.		11.50
"Pommard," p. cs., 12 qts.		12.00
"Corton," p. cs., 12 qts.		14.50
"Chambertin," p. cs., 12 qts.		16.50
"Clos Vougeot," p. cs., 12 qts.		21.00

F. Chauvenet-Sparkling		
Red Cap	22.00	24.00
Pink Cap	22.00	24.00
White Cap	22.00	24.00

CHAMPAGNES

Deutz & Gelderman (14)	Bout.	1/2 Bout.
Extra sec, Vintage 1904.	33.00	35.00
Brut, Vintage 1904.	33.00	35.00
Gratien & Meyer (14)	Bt.	1/2 Bt.
Caisses ou paniers	12.00	14.00
G. Rosset & Cie (14)		
Extra sec, Vintage 1904.	18.00	20.00

CLARETS

Bordeaux Claret Co. (14)		
Côtes	3.50	4.50
Bon Paysan	3.60	4.60
Bon Bourgeois	4.00	5.00
St-Julien	4.50	5.50
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Pontet Canet	9.00	10.00

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14)	La cse
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50

COGNACS

Boutelleau Fils & Cie, Cognac, France (14)
 "Colombe au Rameau d'Or," p. cs., 12 qts. 9.50
 "Colombe au Rameau d'Or," p. cs., 24 demi bouteilles 10.00
 "Colombe au Rameau d'Or," p. cs., 32 fls 10.50
 "Doctor's Special," p. cs., 12 bouteilles 12.00
 "V.O. 1875," p. cs., 12 bouteilles. 13.50
 "V.S.O.P., 1858, p. cs., 12 bouteilles 18.00
 "V.V.S.O.P., 1820, p. cs., 12 bouteilles 30.00

Jos. Bremon & Cie, Cognac, France (14)
 Par caisse de 12 pintes 6.50
 Par caisse de 24 flasks 7.50
 Par caisse de 48 demi flasks 8.50

M. Carlat & Cie, Cognac, France (14)
 "Trois Etoiles," p. cs., 12 bouteilles 8.00
 "Trois Etoiles," p. cs., 24 demi bouteilles 9.00

Cognac City Distillers' Association, Cognac, France (14)
 "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 12 bouteilles 9.50
 "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 24 demi bouteilles 10.00
 "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 32 flasks 10.50
 "Cachet d'Or," p. cs., 12 longues bouteilles 11.00
 "Doctor's Friend," p. cs., 12 bouteilles 10.50
 "V.O.," vieux brandy fin, p. cs., 12 bouteilles 12.00
 "V.S.O.P.," vieux brandy, fin, p. cs., 12 bouteilles 15.00
 "X.X.O.," vendange 1875, (long cou), p. cs., 12 bouteilles 24.00
 "Special Reserve," vieux de 50 ans, p. cs., 2 bouteilles 36.00

Jimenez & Lamothe (14)
 *** Bout. 11.00
 1865 Liqueur Bout. 18.00
 En fûts 4.50 à 4.75

GINS

Greenlees & Co., London, Eng. (14)
 "London Dry," p. cs., 12 bout. 7.50
 "Old Tom," p. cs., 12 bouteilles. 7.50
 "Old Tom" and "London Dry," le gallon, en baril, depuis 2.50

Burnett (15)
 London Dry 7.50
 Old Tom 7.50

Blankenhewm & Nolet's Distillerderij, Rotterdam, Hollande (14)
 "Key Brand," caisses rouges, 15 grandes bouteilles 11.50
 "Key Brand," caisses vertes, 12 bouteilles moyennes 5.50
 "Key Brand," caisses violettes, 24 petites bouteilles 6.00
 "Old Geneva Afrikander," 24 1/2 jars en pierre 13.00
 "Old Geneva Afrikander," 12 jars en pierre 12.00

LIQUEURS FRANÇAISES

Levert & Schudel, "Real Dutch" (14)
 Anisette, p. cs., 12 bouteilles 13.50
 Apricot Brandy, p. cs., 12 bout. 15.00
 Peach Brandy, p. cs., 12 bout. 15.00
 Crème de Menthe, blanche ou

verte, 12 grandes carafes rondes 16.50
 Crème de Menthe, blanche ou verte, 12 grandes carafes carrées 16.50
 Crème de Menthe, blanche ou verte, 12 bouteilles pyramides. 13.50
 Crème de Cassis, p. cs., 12 bout. 13.50
 Crème de Cacao, p. cs., 12 bout. 13.50
 Curacao, blanc, orange ou topaz, par 12 cruches 13.50
 Kummel, Dutch ou Russe, 12 cruches 13.50
 Kirschwasser, par 12 bouteilles. 13.50
 Maraschino, par 12 bouteilles 13.50

H. Odewann (14)
 Cherry Brandy 12.00

C. Terrand (14)
 La petite Charveuse 18.00 10.00

Lawrence A. Wilson Co., Montréal (14)
 Wilson's Blackberry Brandy, p. caisse 10.50
 "Royal Crown," vieux Blackberry Brandy Anglais, p. cs. 9.00
 "Hungarian" blackberry brandy, p. cs. 9.00

MOSELLE

H. Sichel Söhne (14)
 Moselle Mousseux
 Muscatel ou Extra Dry 17.50 19.00

OLD TOM & DRY GINS

Greenless & Co. (14)
 Old Tom 7.50
 Sloe 8.50
 London Dry 6.50
 Au gallon 2.50 à 3.00

OPORTO

J. W. Burmester, Oporto, Portugal (14)
 "Royal Port," p. cs., 12 bout. 6.00
 "Cruzado," p. cs., 12 bouteilles. 8.00
 "Newfoundland Style," p. cs., 12 bouteilles 11.00
 "Rich Douro," p. cs., 12 bout. 12.00
 "Toreador," p. cs., 12 bouteilles. 13.00
 "Old Crusted," p. cs., 12 bout. 14.00
 "Blue Label Royal," p. cs., 12 bouteilles 18.00
 White port, "Trois Couronnes," p. cs., 12 bouteilles 12.50
 White port, "Perles d'Or," p. cs., 12 bouteilles 9.50

1 Au gall.
 1 Grappe 2.00 à 2.25
 Diamant T 2.50 à 2.60
 2 grappes 2.75 à 2.85
 3 grappes 3.00 à 3.10
 4 grappes 3.60 à 3.75
 4 Diamants 3.35 à 3.50
 3 couronnes 4.60 à 4.75

Gonzalez Byass (14) Au gall.
 T. Port Wine 2.50
 Tawny 3.00 à 3.25
 Ruby Dry 4.00 à 4.25

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14) Pt. Chop.
 Bull Dog Brand 2.50 1.60
 Bull Dog Brand Nips 1.15

(14)
 Emb. de E. & J. Burke 2.60 1.65

SAUMUR MOUSSEUX

Ackerman-Laurance (15) Bt. 1/2 Bt. 1/2 Bt.
 "Dry-Royal" 15.75 16.75

1/2 Bout. paniers 1 doz.;
 paquets de 4 paniers 18.00

SAUTERNES

Union Générale Vinicole des Charentes et de la Gironde (14)
 "Graves," p. cs., 12 bout. 6.00
 "Sauternes," p. cs., 12 bout. 7.00
 "Barsac," p. cs., 12 bout. 8.00
 "Haut Sauternes," p. cs., 12 bout. 10.00
 "Château Yquem," p. cs., 12 bout 25.00

SHERRIES

Gonzalez, Byass & Cie, Jerez de la Frontera, Espagne (14)
 "Royal," p. cs., 12 bouteilles 6.00
 "Favorita," p. cs., 12 bouteilles. 8.00
 "Club," p. cs., 12 bouteilles 10.00
 "Cristina," p. cs., 12 bouteilles 11.00
 "Fino," p. cs., 12 bouteilles 11.50
 "Amontillado," p. cs., 12 bout. 12.00
 "Idolo," p. cs., 12 bouteilles 12.50
 "Oloroso," p. cs., 12 bouteilles. 13.00
 "Victorioso," p. cs., 12 bouteilles 14.00
 "Jubilee," p. cs., 12 bouteilles 15.00
 "Old East India," p. cs., 12 bout. 18.00
 "Monarca," p. cs., 12 bouteilles. 18.00

Au gall
 Pendon 2.00
 Claro 2.50
 Giralda 3.00
 Old Brown 3.25
 Fino 3.75
 Amontillado 4.00
 Vino de Pasto 4.00
 Oloroso 4.25
 Las Torres 4.50
 Victorioso 5.50
 Jubilee 6.00

VINS DE MARSALA

Florio & Sicily Gall. Caisse 12 bout.
 Marsala Superior 1.35
 Marsala Virgin 2.25 5.50
 Marsala S. O. M. 2.50 6.00

TARRAGONNES

Carey, Hermanos & Co.
 Vin de messe 1.25 à 2.00

VINS DU RHIN

H. Sichel Sohne, Mayence, Allemagne (14)
 "Laubenheimer" 7.00 8.00
 "Niersteiner" 9.00 10.00
 "Hocheimer" 10.50 11.50
 "Rudesheimer" 13.00 14.00
 "Liebfraumilch" 16.00 17.00
 "Rauenthaler" 20.00 21.00
 "Schloss Johannesberg," p. cs., 12 pintes 30.00
 "Steinwein," p. cs., 12 pintes 12.00
 "Sarkling Hock," p. cs., 12 pintes 20.00
 "Zeltinger," p. cs., 12 pintes 7.00
 "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 10.00
 "Piesporter," p. cs., 12 pintes 10.50
 "Mosenblumchen," p. cs., 12 pts. 12.50
 "Berncastler," étiquette bleue 15.00
 "Piesporter Goldtropfchen," p. cs., 12 pintes 18.00
 "Erdner Treppchen," p. cs., 12 pintes 24.00
 "Berncastler Doctor," original, p. cs. 30.00

(A suivre à la page 72)

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

- 8. Hiram, Walker & Sons.
 - 15. J. M. Douglas & Co.
 - 16. Jos. E. Seagram.
14. L. A. Wilson Co. Ltd.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

CIGARETTES	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s	11.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s.	8.50
Gold Crest.	
En btes de 20 à coulisse 500	3.33 6.00
Vanity Fair.	
En btes de 10 à coulisse 500	3.65 7.30
Vice Roy (Petits Cigares)	
En btes de 10 à coulisse 500	4.25 8.50
New Light (tout tabac) 10s...	8.50
Sub Rosa (tout tabac) ..	8.50
Le Roy (Petits Cigares)	
En boîtes de 10 ..	8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s	6.55
Columbia, en btes à coulisse de 10	11.00
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..	6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s. ..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier ..	12.00
Hassan (Turques)—	
En boîtes de 10 ..	8.50
Mecca (Turques)—	
En boîtes de 10 ..	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège ..	12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50	5.83
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s. ..	5.75
High Admiral, 10s ..	7.00
Guinea Gold ..	12.00
Otto de Rose, 10s. ..	13.00
Bouquet, boîtes à coulisse, 7s. 350; 2.01 ..	5.75
Pin Head. btes à coulisse, 6s. 600; 3.50 ..	5.84
Piccadilly—	
En boîtes de 10 ..	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)—	
Bouts en liège seulement.	
En boîtes de 10 ..	18.50
Pall Mall (King Size)—	
En boîtes de 10 ..	25.00
Imperial Tobacco Co.'s—	
Egyptiennes No 1 (Plain).	
En boîtes de 10 ..	18.00
Imperial Tobacco Co.'s—	
Egyptiennes No 2 (Liège ou papier)	
En boîtes de 10 ..	11.00
Imperial A. A.—	
En boîtes plates de 10 ..	27.00
Imperial A. A. I—	
En boîtes plates de 10 ..	35.00
Mon Plaisir—	
En boîtes de 20 ..	10.50
Duke of Durham—	
En boîtes à coulisse de 10 ..	7.00
Pedro—	
En boîtes de 10 ..	7.00
Old Chum Cigarettes—	
En boîtes de 10 ..	8.00

Effendi (Egyptiennes)—	
Liège ou papier.	
En boîtes de 10 ..	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer—	
En boîtes de 10 ..	20.00
Egyptian Deities No. 1.	
En btes de 10 à coulisse, 100	2.70 27.00
Egyptian Deities No. 3.	
En btes de 10 à coulisse, 100	2.00 20.00

CIGARETTES DE WILLS

Three Castles.	Par M.
Btes fer blanc herm. de 50 ..	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10 ..	15.00
Three Castles (Gold-tipped).	
En btes fer blanc plates de 50..	19.00
En btes fer blanc plates de 10..	20.00
Gold Flake.	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.50
En paquets de 10 ..	12.50
En boîtes à coulisse de 10 ..	12.50
Capstan (Doux).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons (avec bouts) de 10..	12.00
En cartons de 10 ..	12.00
Capstan (Moyen).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons de 10 ..	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)..	12.50
Wild Woodbine.	
En paquets de 10 ..	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

Garrick Mixture.	Par M.
En btes fer-blanc herm. de 50..	19.00
En boîtes de 10 rembourrées ..	19.00
Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boîtes, 1/12, boîtes 5 lbs..	1.05
Derby, en boîtes de fer blanc 1/2s.	.95
Vanity Fair, pqts, 1/2s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs. ..	1.00
Sweet Caporal, pqts 1/12s, btes 2 lbs. ..	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs..	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boîtes 5 lbs. ..	1.35
1/2 lb boîtes de fer blanc..	1.40
Houde's (Turques)—	
1/20 pqts, 5 lbs. boîtes ..	1.70
Hochfeiner (Turques)—	
1/16 pqts 5 lbs boîtes ..	1.10

Osman (Turquie)—	
1/16 pqts. 5 lbs boîtes ..	1.15

Tabacs coupés à fumer.

Old Chum—	La lb.
En boîtes de fer blanc, 1/6s..	.95
En boîtes de fer blanc, 1/2 lb. ..	.80
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.80
Pqts. 1/10s boîtes 5 lbs. ..	.79
En sacs, 1/5s, boîtes 5 lbs..	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boîtes 5 lbs. ..	.85
En boîtes de fer blanc, 1/2 et 1/4 lb. ..	.85
En boîtes de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress—	
En boîtes de fer blanc, 1/5 et 1/4 lb. ..	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs. ..	.79
En boîtes de fer blanc, 1/2 lb. ..	.80
En sacs 1/5, boîtes 5 lbs. ..	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs. ..	.80
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts. 1/16s, boîtes 5 lbs. ..	.71
Unique—	
Pqts. 1/15s, boîtes 5 lbs. ..	.65
Pqts. 1 lb., boîtes 5 lbs. ..	.61
1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Calabash Mixture—	
1 lb. boîtes en fer blanc, cartons	
2 lbs. ..	1.15
1/2 lb. boîtes en fer blanc, cartons	
2 lbs. ..	1.15
1/2 lb. boîtes en fer blanc, cartons	
2 lbs. ..	1.20
1/2 lb. boîtes en fer blanc, cartons	
2 lbs. ..	1.35
NATIONAL SNUFF CO., LTD.	
Landry's Light Snuff—	
Barillets ou Jarres	
Rose No. 1 ..	32
Merise ..	32
Rose extra ..	36
Macaba ..	38
Scotch (pqts 1 lb. et boîtes 5 lbs)	50
Scotch, en jarres de 5 lbs. ..	52
Houde's Dark Snuff—	
Naturel ..	33
Rose No. 1 ..	34
Rose & Bean ..	34
Rose Extra ..	36
Merise ..	34
Macaba ..	41
Scotch en pqts 1 lb. et btes 5 lbs.	50
Scotch en jarres 5 lbs. ..	52
Copenhagen—en boîtes 1/12 lb..	90
Velvet, 1/10 bte, cartons, 3 lbs..	1.28
Horseshoe—en boîtes de 1/12 lb.	90
Tabacs américains à fumer.	La lb.
Pride of Virginia—	
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons ..	1.33
Old English Curve Cut—	
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 1/2 lbs. ..	1.33
1/2 lb. boîtes en fer blanc (fermeture hermétique) ..	1.40
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—	
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums.	1.20

Van Bibber Cut Plug.		pqts 1/6, boîtes 5 lbs.	24	Petit Bleu—	
Btes fer bl. 1/10 lb. 2 1/2 lb. cartons. 1.28		pqts 1/2 et 1 lb.	20	pqts 1/12 et 1/2, boîtes de 5 lbs. 50	
(Foncé ou aromatique)				pqts 1/2 et 1 lb., sous étain ..	40
Mayo's Cut Plug.		Carillon (à fumer et à chiquer)		L. L. V.—	
Paquets 1/10 5 lbs. cartons. 1.00		pqts 1/10 boîtes de 5 lbs.	40	pqts 1/2 lb., sous étain	40
Paterson's Seal—		Lion Brand—		pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	40
1/5 lb. boîtes, cartons 5 lbs. 1.09		sac papier 1/10, boîtes 5 lbs.	35	l'etit Poucet—	
Tuxedo Granulated Plug—		Tri-Color—		pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	48
1/10 boîtes en fer-blanc, 2 1/2 lbs.		boîtes de 1 lb.	32	Le Petit Jaune—	
cartons	1.35	Rainbow—		pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	46
Lucky Strike—		pqts 1/9, boîtes 5 lbs.	70	Calabresse—	
1/2 btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28		boîtes en fer blanc 1/2 lb.	73	pqts 1/14, boîtes de 5 lbs.	60
1/5 lb. boîtes en fer blanc, car-		boîtes en fer blanc 1/2 lb.	78	Swoboda—	
tons 5 lbs.	1.28	sacs 1/5, boîtes de 5 lbs.	78	boîtes à coulisse 1/9, boîtes de	
1/10 lb. boîtes en fer blanc, car-		Crema—		5 lbs.	64
tons 2 1/2 lbs.	1.33	pqts 1/14, boîtes de 5 lbs.	52	Carlo—	
1/2 lb. boîtes en fer blanc	1.26	Patriot—		pqts 1/14, boîtes de 5 lbs.	55
1 lb. boîtes en fer blanc	1.24	boîtes en fer blanc de 1 lb.	25	Ali Baba—	
IMPERIAL TOBACCO COMPANY		Tabacs Naturels, coupés, à fumer.		pqts 1/14, boîtes de 5 lbs.	60
OF CANADA, Limited.		Parfum d'Italie—		btes à coulisse 1/9, btes de 5 lbs.	65
(Empire Branch)		pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	48	Tabac à chiquer en tablettes	
Tabacs à chiquer		Red Cross—		Spun Roll—	
Stag, barres, 5 1/3 à la livre 0.38		pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs.	40	pqts 1/16, boîtes de 1 lb.	60
Bobs, 5 et 12, à la livre 0.39		pqts de 1/2 lb.	40	Tabac naturel coupé et pressé	
Pay Roll, barres, 7 1/2s. Palettes 7s 0.56		pqts de 1/7, boîtes de 5 lbs.	55	Original—	
Club, 6s. et 12s. 0.40		Rouge et Quesnel—		pqts 1/2 et 1/2, boîtes de 5 lbs.	60
Black Watch, 6s. 0.44		pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	38	Tabac Coupé, Tranché, en Palettes.	
Currency, 6 1/2s. et 12s. 0.46		pqts 1/5, 1/2 et 1 lb.	35	Bamboo (Curved Cut)—	
Empire Navy, barres, 14 oz. 0.51		Bellefeuille—		boîtes en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75	
Tabacs à fumer		pqts 1/6, boîtes de 5 lbs.	24	Caribou—	
Shamrock, 2 x 4, 6s. 0.45		pqts 1/3 lb.	24	boîtes 1/7, boîtes de 5 lbs.	50
Pedro, barres, 16 oz. 5s. 0.55		pqts de 1 lb.	20	CIGARETTES	
Tabacs hachés		Prairie—		"Melachrino" Domestiques	
Great West, (sacs) 8s. 0.59		pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	38	Grosneur Par 1000	
Regal Cube Cut, btes fer-blanc, 9s. 0.70		Richelieu—		No 8—Mince. Bouts unis en 10s,	
Taxi, Crimp Cut, btes fer-blanc, 10s. 0.78		1/10 lb.	40	50s, 100s \$12.00	
THE B. HOUDE CO., LTD.		Old Style—		No 9—Bouts en liège en 10s, 50s,	
QUEBEC.		1/10 lb.	75	100s 12.00	
Tabacs coupés à fumer.		Houde's Special—		Non Plus Ultra—Bouts en liège en	
Casino—		Parfum d'Italie, 1/10	40	10s, 50s, 100s 18.50	
pqts 1/6, boîtes 5 lbs. 27		Senator, 1/10	80	No 4—Bouts unis en 10s, 50s, 100s 25.00	

Demandez le Tabac à Fumer

“ RICHELIEU ”

Pavillons en Satin dans les Paquets.

Manufacturé par . . THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

(Suite de la page 69)

VINS TONIQUES

Vin Mariani (14)	9.00
Wilson's Invalids' Port (14)	9.00
"Red Heart" (15)	9.00

WHISKEYS AMERICAINS

Cook & Bernheimer (14)	La case
Bourbon Gold Lion	10.00
Old Valley	Ptes. 11.50
Old Valley	1/2 flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

Hiram Walker & Sons (8)	La case
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts 10.00	
Canadian Club	Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club	1/2 Flasks, 32s. 11.00
Imperial	Pintes 7.75
Imperial	Flasks, 16s. 8.25
Imperial	1/2 Flasks, 32s. 8.50
Baronial	Pintes 6.25
Baronial	32 Flasks 7.00

“VICTORIA”

Notre Marque de Commerce.

PURETE ABSOLUE.

QUALITE CHOISIE.

CONSERVES CANADIENNES

Nous avons l'assortiment le plus complet.

V
I
C
T
O
R
I
A

Tomates 3lbs.

Blé d'inde 2 lbs.

Haricots 2 lbs.

Pois 2 lbs.

Fraises 2 lbs.

Framboises 2 lbs.

Poires, Pêches 2 et 3lbs.

Pommes 3 lbs.

Saumons et Sardines.

V
I
C
T
O
R
I
A

Thés et Cafés de Premier Choix “VICTORIA”

POISSONS EN BARILS

Morue, Haddeck, Hareng, Saumon du Labrador, Truite, Morue en paquets.

FRUITS SECS

RAISINS de Corinthe, de Californie, de Valence, Sultana, de table Malaga.

PRUNES d'Oregon et de Californie.

FRUITS EVAPORES, Pommes, Pêches, Poires, etc.

Dattes, Figs, Pelures, Amandes Cerneaux & Valence, Noix et Pistaches,

ECRIVEZ, TELEPHONEZ, TELEGRAPHIEZ.

LAPORTE, MARTIN, LIMITEE.

Tel. Main 3766.

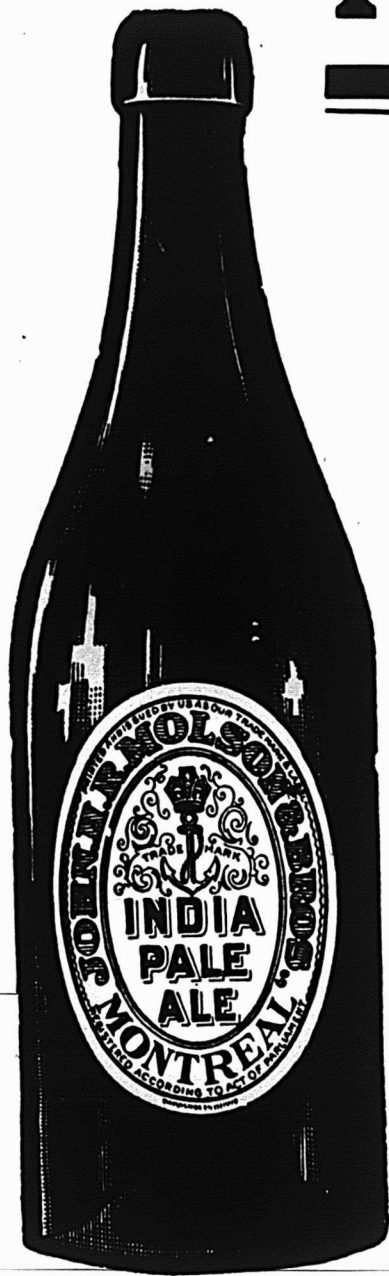
568 Rue St-Paul,

MONTREAL

La Bière Populaire

MOLSON

A. J. Delloye & Co.
Ecole H. E. C.
Monsieur J. St-Hilaire



Est celle que veut le Con-
sommateur; donnez-la lui.

La vente de cette BIÈRE
excède celle de toutes les
autres marques réunies.

Brassée à Montréal depuis

127 ANS.